



FAÉCUM

# L'INCLUSIVITE EN MILIEU ASSOCIATIF A L'UNIVERSITE DE MONTREAL

FEDERATION DES ASSOCIATIONS ETUDIANTES  
DU CAMPUS DE L'UNIVERSITE DE MONTREAL

Adoptée à la 603<sup>e</sup> séance du conseil central

Le 22 avril 2026

Rédaction :

Anne Bédard, coordination aux affaires associatives 2025-2026  
Jasmine Guerra, coordination aux affaires associatives 2024-2025 et coordination aux affaires administratives et au développement 2025-2026  
François Allard, conseiller politique  
Isabelle Cyr, conseillère à la vie étudiante et aux partenariats institutionnels  
Ann Valérie Timothée, conseillère aux affaires universitaires

Révision :

Yasmeen Lazaar, secrétaire générale 2025-2026

Le contenu de ce document ne représente pas nécessairement le point de vue des auteurs et des auteures.

**FAÉCUM**

3200, rue Jean-Brillant, local B-1265  
Montréal, QC, H3T 1N8

Tél. 514 343-5947 □ Fax. 514 343-7690

**[www.faecum.qc.ca](http://www.faecum.qc.ca)**

**[info@faecum.qc.ca](mailto:info@faecum.qc.ca)**

Depuis 1976, la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) représente, par l'intermédiaire de 85 associations étudiantes, 40 000 étudiants et étudiantes de l'Université de Montréal. Elle a pour mission la défense des droits et intérêts de ses membres dans les sphères universitaire et sociale. Elle vise aussi, par l'entremise de ses services et de ses différentes activités socioculturelles, à améliorer le passage de la population étudiante à l'Université de Montréal. La FAÉCUM est la plus importante association étudiante de campus au Québec.

# TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b>	<b>7</b>
<b>MÉTHODOLOGIE</b>	<b>8</b>
<b>1. OBSTACLES PHYSIQUES ET LIES A L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>9</b>
1.1. PLANIFICATIONS ET POLITIQUES INSTITUTIONNELLES	10
1.2. TRANSPORT	12
1.3. ACCESSIBILITÉ PHYSIQUE DES BÂTIMENTS ET DES ESPACES	15
1.4. TOILETTES ET VESTIAIRES NEUTRES	17
1.5. ACCESSIBILITÉ NEUROLOGIQUE	18
1.6. ENVIRONNEMENT SÉCURITAIRE ET CHALEUREUX	19
1.7. ADAPTATION À LA PRÉSENCE D'ENFANTS	20
1.8. PROGRAMMATION DIVERSIFIÉE	21
1.9. CONCLUSION	22
<b>2. CONSIDÉRATIONS CULTURELLES</b>	<b>23</b>
2.1. PERSONNES ÉTUDIANTES INTERNATIONALES	24
2.2. PERSONNES ÉTUDIANTES AUTOCHTONES	26
2.3. PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS	27
2.4. SENSIBILISATION INTERCULTURELLE	28
2.5. COMPOSITION DES EXÉCUTIFS DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES	30
2.6. OFFRE ALIMENTAIRE ET DE L'ALCOOL	31
2.7. CONCLUSION	32
<b>3. OBSTACLES LIÉS À LA COMMUNICATION ET À L'INFORMATION</b>	<b>33</b>
3.1. RÉCEPTION DES MESSAGES	34
3.1.1. LANGAGE SIMPLIFIÉ	34
Le choix des mots	35
La syntaxe	35
Le registre	35
Les nombres	36
La sélection de l'information	36
L'organisation de l'information	36
3.1.2. FORMATS DE COMMUNICATION INACCESSIBLES AUX PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP SENSORIEL	37

Formats imprimés	37
Communications orales	38
UTILISATION DES OUTILS NUMÉRIQUES	39
<b>3.2. COMMUNICATIONS INCLUSIVES</b>	<b>41</b>
3.2.1. MASCULIN GÉNÉRIQUE	41
3.2.2. COMMUNAUTÉS CULTURELLES	42
<b>3.3. SÉLECTION DES INFORMATIONS ADAPTÉES À LA DIVERSITÉ DES PUBLICS</b>	<b>43</b>
<b>3.4. CONCLUSION</b>	<b>44</b>
<b>4. OBSTACLES FINANCIERS</b>	<b>46</b>
<b>4.1. DÉPENSES LIÉES À L'IMPLICATION</b>	<b>47</b>
4.1.1. LES FRAIS POUR LA PARTICIPATION À UN ÉVÉNEMENT	47
4.1.1. LES FRAIS SUPPLÉMENTAIRES LIÉS À UNE RÉALITÉ PERSONNELLE	49
<b>4.2. TEMPS LIÉ À L'IMPLICATION</b>	<b>51</b>
<b>4.3. CONCLUSION</b>	<b>54</b>
<b>5. OBSTACLES ATTITUDINAUX ET COMPORTEMENTAUX</b>	<b>55</b>
<b>5.1. ÉDUCATION ET SENSIBILISATION</b>	<b>56</b>
<b>5.2. VISIBILITÉ ET VALORISATION</b>	<b>58</b>
<b>5.3. BIEN-ÊTRE ET SÉCURITÉ PSYCHOLOGIQUE</b>	<b>61</b>
<b>5.4. PRÉVENTION, INTERVENTION ET SOUTIEN</b>	<b>62</b>
<b>5.5. CONCLUSION</b>	<b>65</b>
<b>6. AMÉLIORATION CONTINUE</b>	<b>67</b>
<b>6.1. CONSULTATIONS ET COLLABORATIONS</b>	<b>67</b>
<b>6.2. PERSONNE-RESSOURCE</b>	<b>68</b>
<b>6.3. RÉTROACTIONS ET STATISTIQUES</b>	<b>68</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>70</b>
<b>RAPPEL DES RECOMMANDATIONS</b>	<b>71</b>
<b>RAPPEL DES MODIFICATIONS DE POSITIONS</b>	<b>77</b>
<b>RAPPEL DES ABROGATIONS DE POSITIONS</b>	<b>82</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>84</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>86</b>

## LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES

<b>BRP</b>	Bureau du respect de la personne
<b>CAL</b>	Carte accompagnement loisir
<b>EDI</b>	Équité, diversité et inclusion
<b>FAÉCUM</b>	Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal
<b>IRIS</b>	Institut de recherche et d'informations socioéconomiques
<b>LSQ</b>	Langue des signes québécoise
<b>OPHQ</b>	Office des personnes handicapées du Québec
<b>OQLF</b>	Office québécois de la langue française
<b>REM</b>	Réseau express métropolitain
<b>SPESH</b>	Soutien aux personnes étudiantes en situation de handicap
<b>STM</b>	Société des transports de Montréal
<b>UdeM</b>	Université de Montréal
<b>UQO</b>	Université du Québec en Outaouais
<b>W3C</b>	<i>World wide web consortium</i>
<b>WCAG</b>	<i>Web content accessibility guideline</i>

## INTRODUCTION

Dans les milieux d'enseignement supérieur, l'implication étudiante impacte de manière positive le développement personnel et le bien-être. En effet, la participation à la vie étudiante permet de créer des liens et de jouer un rôle dans la société, tout en procurant un sentiment d'accomplissement et une meilleure santé physique et mentale<sup>1</sup>. Elle se manifeste sous diverses formes, comme la participation à un événement, à un comité, à un regroupement ou à une association étudiante. Au-delà de ces effets individuels, l'engagement à travers des organisations étudiantes a le pouvoir d'être un réel vecteur de changements sociaux et institutionnels en défendant les droits et les causes qui tiennent à cœur aux communautés qu'elles représentent. Toutefois, pour que cette implication soit réellement accessible, elle doit s'inscrire dans une perspective d'inclusivité, c'est-à-dire en tenant compte des réalités diverses des personnes étudiantes dans les structures des organisations et dans l'élaboration des activités. D'ailleurs, l'Université de Montréal (UdeM) reconnaît le pluralisme comme une force de la vie universitaire dans sa [planification stratégique 2022-2032](#). Dans cette optique, elle a mis en place plusieurs plans d'action en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI), comme [Riche de notre diversité 2024-2029](#), auxquels la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) a contribué activement à l'élaboration et assure continuellement le suivi afin de porter les besoins de la communauté étudiante. En parallèle à ce rôle de représentation institutionnelle, la Fédération doit également adapter ses propres services, instances et événements, tout en accompagnant les associations étudiantes dans l'adoption de pratiques inclusives. Dans les dernières années, des efforts ont déjà été déployés en termes d'inclusivité, notamment en mettant en place des mesures découlant des avis [L'implication des femmes au sein des lieux décisionnels des associations étudiantes de l'Université de Montréal \(2017\)](#) et [Conciliation famille-travail-études : soutien institutionnel et associatif \(2019\)](#). S'inscrivant dans cette vision, cet avis recense les principaux obstacles à l'implication étudiante en les regroupant en six thématiques et propose des pistes de solutions concrètes afin de les surmonter. Il vise également à étoffer et mettre à jour le discours actuel de la Fédération en matière d'inclusivité en recensant, en modifiant et en abrogeant des positions pour mieux répondre au contexte actuel tel que prévu par le plan de développement 2024-2029 de la FAÉCUM. Ce document n'est évidemment pas exhaustif et pourra être réévalué en fonction des réalités changeantes et des mandats donnés par les associations étudiantes.

---

<sup>1</sup> Gouvernement du Québec, *Poser des gestes pour briser l'isolement d'une personne*. (Québec : Gouvernement du Québec, 2025), <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/collectivite/poser-des-gestes-briser-isolement>.

## MÉTHODOLOGIE

Pour élaborer cet avis sur l'inclusion en milieu associatif, la FAÉCUM s'est appuyée sur une démarche méthodologique combinant des références internes et externes ainsi qu'une consultation directe de la communauté étudiante. D'abord, l'équipe de rédaction s'est inspirée des mesures déjà mises en place à la suite des avis portant sur l'implication des femmes et des parents aux études, afin de s'inscrire dans une continuité d'actions visant à réduire les obstacles à la participation étudiante. Ensuite, des recommandations formulées par divers organismes externes spécialisés en équité, diversité et inclusion ont été analysées pour enrichir la réflexion. Finalement, la FAÉCUM a procédé à une consultation en invitant les personnes étudiantes à témoigner des obstacles rencontrés, des expériences vécues et des solutions souhaitées. Réalisées sous forme de groupes de discussion et de questionnaires écrits, ces consultations ont permis de recueillir des témoignages de personnes concernées par les enjeux d'inclusivité en milieu associatif. Elles étaient ouvertes à toute la communauté étudiante, qu'il s'agisse de personnes ayant rencontré des obstacles, de personnes porteuses de marqueurs de diversité, de personnes témoins de situations problématiques ou encore impliquées dans des comités, regroupements ou associations étudiantes.

Un total de six séances de consultation de groupe de deux heures ont été proposées entre le 8 et le 21 octobre, à raison de deux par semaine et incluant des options en avant-midi, en après-midi, en soirée, en présentiel et en ligne. Les consultations ont été publicisées par divers moyens tels que l'infolettre du 1<sup>er</sup> octobre, un affichage sur les babillards de la FAÉCUM, des publications sur les médias sociaux, ainsi que des mentions lors des instances de la FAÉCUM. Les membres de la communauté étudiante pouvaient s'inscrire aux séances et témoigner par écrit au moyen d'un formulaire Web sur la plateforme SurveyMonkey. Les regroupements étudiants et les comités d'associations étudiantes rassemblant des communautés de la diversité ou s'intéressant aux enjeux d'équité, de diversité et d'inclusion ont été invités à rencontrer individuellement la coordination aux affaires associatives pour partager leurs témoignages. Des rencontres de 45 minutes ont ainsi été proposées au moyen d'un Doodle et pouvaient se dérouler en personne ou à distance. Un total de 21 regroupements étudiants et 18 comités d'associations étudiantes ont pu être sollicités par courriel. La consultation a permis de rencontrer trois regroupements étudiants et cinq comités d'associations étudiantes. Un total de quatre témoignages écrits ont également été recueillis. La FAÉCUM tient à remercier toutes les personnes qui ont participé aux consultations et qui ont contribué à enrichir le contenu de cet avis.

## 1. OBSTACLES PHYSIQUES ET LIES A L'ENVIRONNEMENT

Pour plusieurs personnes étudiantes, la participation aux processus démocratiques et à la vie associative à l'Université de Montréal peut être freinée par des obstacles physiques ou liés à l'environnement. Qu'ils relèvent de la mobilité, d'un aménagement inadapté des espaces ou d'enjeux de sécurité, ces obstacles entravent leur accès ou leur pleine participation aux activités. La population étudiante confrontée à ces difficultés présente une grande diversité de réalités. On peut penser aux situations de handicap sensoriel ou moteur, comme celles d'une personne non voyante ou se déplaçant en fauteuil roulant, mais dans plusieurs cas, les barrières sont moins visibles. C'est notamment le cas de celles rencontrées par les personnes hypersensibles à la stimulation sensorielle. D'autres réalités, liées à l'identité de genre, à la grossesse ou aux responsabilités parentales, se heurtent quant à elles à des obstacles comme l'absence de toilettes ou de vestiaires inclusifs, d'espaces d'allaitement, ou de lieux adaptés aux enfants. À elles seules, les personnes étudiantes en situation de handicap s'étant déclarées au Soutien aux personnes étudiantes en situation de handicap (SPESH) représentaient 6,49 % de la population étudiante de l'Université de Montréal en 2023-2024<sup>2</sup>. Dans sa politique-cadre, l'Université définit une personne étudiante en situation de handicap comme « ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujet à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes » et reconnaît les déficiences sensorielles (auditives ou visuelles), les déficiences motrices ou organiques, les troubles cognitifs (troubles d'apprentissage ou troubles déficitaires de l'attention avec ou sans hyperactivité) ainsi que des troubles de santé mentale et troubles du spectre de l'autisme<sup>3</sup>.

Cette section vise à identifier des conditions facilitantes pour réduire les contraintes physiques et liées à l'environnement afin de rendre les activités et les lieux décisionnels des associations étudiantes plus inclusifs. Elle comporte plusieurs recommandations concernant les transports et l'accessibilité des emplacements des instances et des événements associatifs. Cela inclut l'accès physique aux bâtiments, mais également l'aménagement intérieur. Elle comporte aussi des recommandations sur l'accès à des toilettes et à des vestiaires neutres, ainsi que des mesures pour assurer la sécurité de toutes les personnes participantes. Enfin, elle traite de la diversification de la programmation d'activités, que ce soit dans leur nature ou le lieu où elles se déroulent.

---

<sup>2</sup> Association québécoise interuniversitaire des conseillers aux étudiants en situation de handicap, *Statistiques 2023-2024* (Montréal : AQICESH, 2024), 7, <https://www.agicesh.ca/wp-content/uploads/2025/04/Statistiques-2023-2024-sans-uni.pdf>.

<sup>3</sup> Université de Montréal, *Politique-cadre sur l'intégration des étudiantes et des étudiants en situation de handicap* (Montréal : UdeM, 2016), [https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc\\_officiels/reglements/administration/adm10\\_25-politique-cadre\\_integration\\_etudiants\\_situation\\_handicap.pdf](https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc_officiels/reglements/administration/adm10_25-politique-cadre_integration_etudiants_situation_handicap.pdf).

## 1.1. PLANIFICATIONS ET POLITIQUES INSTITUTIONNELLES

Si les associations étudiantes jouent un rôle clé pour rendre leurs activités plus accessibles physiquement, leur capacité d'action demeure largement influencée par les choix et les orientations institutionnelles de l'UdeM. L'aménagement des espaces, la planification des infrastructures, ainsi que les politiques d'accessibilité ou de soutien aux différentes populations étudiantes relèvent de l'Université et structurent le cadre dans lequel les associations évoluent. Dans ce contexte, il est essentiel de rappeler les engagements pris par l'UdeM dans son plan d'action *Riches de notre diversité 2024-2029*, qui consacre son sixième et dernier projet structurant à la création de campus accessibles et inclusifs pour les personnes en situation de handicap. L'action 6.4, intitulée « Renforcer les actions permettant d'améliorer l'accessibilité physique des bâtiments et des installations de l'Université en s'appuyant sur les pratiques exemplaires »<sup>4</sup>, porte plus spécifiquement sur les obstacles physiques. De plus, en février 2024, l'Université a adopté le [Plan directeur des espaces 2023-2043](#), un document auquel la FAÉCUM a contribué lors de son élaboration. S'appuyant sur la Planification stratégique 2022-2032, ce plan propose une vision globale du développement des campus, visant la création de milieux de vie conviviaux, durables et adaptés aux besoins évolutifs de la communauté universitaire. Il énonce également 11 principes destinés à guider les décisions de l'Université en matière de projets majeurs et d'investissements. Parmi ceux-ci, trois principes concernent l'inclusion en milieu associatif :

Placer l'expérience étudiante, incluant la formation, la recherche et l'engagement au centre de la démarche en créant des environnements physiques conviviaux qui favorisent la collaboration et une vie universitaire stimulante, tout en se souciant d'un accès équitable à des espaces de qualité.

Mettre en place des milieux de vie conviviaux, stimulants et inclusifs pour les membres de la communauté universitaire et externes.

Assurer l'accessibilité de nos campus à tous et à toutes.<sup>5</sup>

Il est attendu que l'Université honore son engagement à réaliser des aménagements qui améliorent réellement l'accessibilité de ses campus, au-delà des exigences minimales de mise en conformité. Bien que certaines avancées aient déjà été réalisées, la mise en œuvre de ces projets doit se poursuivre de façon cohérente et soutenue. Un exemple de projet prévu est le réaménagement d'une portion du 1<sup>er</sup> étage de la bibliothèque Samuel-Bronfman, qui vise à offrir des aménagements inclusifs, adaptables et sensibles aux besoins ergonomiques et sensoriels de personnes étudiantes en situation de handicap aux besoins variés. La FAÉCUM devra donc poursuivre son suivi attentif afin que les engagements de l'UdeM se traduisent concrètement dans l'expérience quotidienne des personnes étudiantes.

---

<sup>4</sup> Université de Montréal, *Riches de notre diversité : Plan d'action en équité, diversité, inclusion et accessibilité (EDIA) 2024-2029* (Montréal : UdeM, 2024), 22, [https://www.umontreal.ca/public/www/images/diversite/documents/UdeM\\_PlanDaction2024\\_EDIA.pdf](https://www.umontreal.ca/public/www/images/diversite/documents/UdeM_PlanDaction2024_EDIA.pdf).

<sup>5</sup> Université de Montréal, *Plan directeur des espaces 2023-2043* (Montréal : UdeM, 2024), 3, [https://www.umontreal.ca/fileadmin/espaces/documents/20240313\\_PDE.pdf](https://www.umontreal.ca/fileadmin/espaces/documents/20240313_PDE.pdf).

### Rappel de position (2132)

Que l'Université de Montréal permette en tout temps un accès facile et sécuritaire aux bâtiments aux personnes en situation de handicap.

Adoptée : [CC-576e-6.0-5]

### Modification de position (1007)

Que l'Université favorise la création de lieux dynamisant la vie étudiante sur ses campus ~~lors de l'aménagement des pavillons sur le site de la montagne, notamment pour les pavillons Roger Gaudry et Lionel Groulx.~~

Adoptée : [CCO-431e-8.1-1]

Au-delà des enjeux liés à l'aménagement général des campus, la disponibilité et la qualité des locaux mis à la disposition des associations étudiantes constituent un aspect central de l'accessibilité en milieu associatif. Plusieurs associations se heurtent à des espaces inadaptés, voire à l'absence de local, ce qui compromet leur capacité à remplir leur mission et à maintenir une vie associative dynamique. Cette situation a des répercussions directes sur la participation étudiante et sur le sentiment d'appartenance à la communauté universitaire. La question des locaux associatifs doit donc être considérée comme un élément incontournable de l'accessibilité et de la participation dans la vie étudiante. À ce titre, il revient à l'UdeM de fournir des locaux appropriés et accessibles aux associations, conformément à la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants*, à ses politiques et règlements institutionnels, ainsi qu'à ses engagements en matière d'inclusion.

### Modification de position (896)

Que l'Université assure, ~~au terme de l'exercice sur la reconfiguration des espaces,~~ un local permanent accessible étudiant pour chacune des associations accréditées ou reconnues selon la *Politique sur la représentativité des associations étudiantes*.

Adoptée : [CCO-424e-8.1]

### Modification de position (700)

Que ~~la FAÉCUM~~ l'Université voie à ce que les regroupements étudiants aient accès à des locaux au sein de l'Université de Montréal ~~tout en accordant une priorité à l'attribution de locaux aux associations étudiantes.~~

Ajoutée : [CGA-29e-6.2]

Par ailleurs, dans sa [Politique-cadre sur l'intégration des étudiants en situation de handicap à l'Université de Montréal](#)<sup>6</sup>, révisée pour la dernière fois en 2016, l'UdeM reconnaît certaines responsabilités face à

---

<sup>6</sup> Université de Montréal, *Politique-cadre sur l'intégration des étudiantes et des étudiants en situation de handicap* (Montréal : UdeM, 2016), [https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc\\_officiels/reglements/administration/adm10\\_25-politique-cadre\\_integration\\_etudiants\\_situation\\_handicap.pdf](https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc_officiels/reglements/administration/adm10_25-politique-cadre_integration_etudiants_situation_handicap.pdf).

l'intégration et au traitement juste et équitable des personnes étudiantes en situation de handicap, notamment la promotion de l'accessibilité universelle par la prise en compte de leurs besoins dans son offre de services et dans les plans d'amélioration et de conception de ses immeubles et locaux<sup>7</sup>. Malheureusement, les responsabilités énoncées dans cette politique se concentrent surtout sur la réussite académique, sans expliciter clairement d'autres dimensions essentielles à l'expérience universitaire ou qui l'enrichissent, comme l'accès à des activités culturelles, sociales ou sportives. De plus, en mars 2024, l'UdeM a adopté la [Politique pour le soutien aux parents aux études de l'Université de Montréal](#)<sup>8</sup>. Bien que celle-ci ait pour objectif de « développer un milieu d'études favorable au bien-être, à une expérience positive et à la réussite des Parents aux études »<sup>9</sup>, son champ d'application est limité aux activités académiques. Lors des prochaines révisions de ces politiques, il serait souhaitable d'en préciser la portée afin d'y clarifier l'inclusion des activités extracurriculaires. De telles clarifications permettraient d'assurer que des mesures d'accommodement appropriées puissent être offertes par l'Université pour soutenir la participation des personnes étudiantes en situation de handicap et des parents aux études. On peut notamment penser au service de transport adapté, dont il sera question dans la section suivante.

### **Recommandation 1**

Que l'Université de Montréal clarifie le champ d'application de ses politiques institutionnelles relatives à l'intégration et à la réussite des parents aux études et des personnes étudiantes en situation de handicap, en y incluant explicitement les activités extracurriculaires.

## **1.2. TRANSPORT**

Les activités des associations étudiantes se déroulent en grande partie sur les campus de l'Université de Montréal. Le campus de l'UdeM sur la montagne est desservi par trois stations de métro, mais aucune d'entre elle n'est munie d'un ascenseur. Des travaux sont en cours afin d'en installer à la station Édouard-Montpetit, qui se trouve à l'extrémité est du campus, à l'angle du boulevard Édouard-Montpetit et de l'avenue Vincent-d'Indy. En revanche, la station Édouard-Montpetit du Réseau express métropolitain (REM) inaugurée en novembre 2025 a été conçue, comme les autres stations du réseau, pour répondre aux principes d'accès universel. Elle est notamment équipée d'ascenseurs et d'aménagements extérieurs et intérieurs destinés à faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite ou ayant une déficience visuelle<sup>10</sup>. Toutefois, des enjeux d'accessibilité importants demeurent au sein du

---

<sup>7</sup> Ibid., 3.

<sup>8</sup> Université de Montréal, *Politique pour le soutien aux parents aux études* (Montréal : UdeM, 2024), [https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc\\_officiels/reglements/enseignement/re\\_gi20\\_21-politique\\_soutien\\_parents\\_etudes.pdf](https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc_officiels/reglements/enseignement/re_gi20_21-politique_soutien_parents_etudes.pdf).

<sup>9</sup> Ibid., 2.

<sup>10</sup> Réseau express métropolitain, *Le REM et l'accessibilité universelle : fiche technique* (Montréal : REM, 2018), [https://rem.info/sites/default/files/document/Fiche\\_technique\\_REMetAccesuniversel\\_2018\\_0.pdf](https://rem.info/sites/default/files/document/Fiche_technique_REMetAccesuniversel_2018_0.pdf).

REM. Plusieurs aménagements du réseau présentent encore des obstacles significatifs pour les personnes à mobilité réduite, en particulier dans le cas des parcours intermodaux<sup>11</sup>.

Les organismes de transport du Grand Montréal, dont la Société des transports de Montréal (STM), assurent toutefois un service de transport adapté porte à porte, sur réservation. Ce service est offert aux personnes résidant à Montréal ou sur les couronnes nord et sud de Montréal qui ont une déficience significative et persistante limitant la mobilité et justifiant l'utilisation du transport adapté. Les heures de services pour les déplacements avec la STM sont de 6 h à 00 h 30 du dimanche au jeudi et de 6 h à 1 h 30 les vendredis et samedis. Il est possible réserver à compter de sept jours avant la date du déplacement et toute demande est acceptée jusqu'à 21 h la veille du déplacement. Les demandes pour le jour même sont traitées selon la disponibilité des ressources<sup>12</sup>. Par ailleurs, plusieurs pavillons du campus principal de l'UdeM ont la particularité d'être situés sur le versant nord de la colline d'Outremont, une des trois collines du parc du Mont-Royal. Ce relief du terrain complique l'accessibilité aux bâtiments de l'UdeM. De nombreux escaliers et des sentiers et chemins en pentes relient les pavillons. C'est le cas du chemin de la Polytechnique, du chemin de la Tour, du chemin de la Rampe, de l'avenue Louis-Colin et de l'avenue Vincent-d'Indy. Une solution qui pourrait atténuer les effets négatifs du relief escarpé du campus de la montagne et l'éloignement des pavillons serait l'ajout d'une ligne d'autobus reliant les pavillons plus éloignés, comme Marie-Victorin et Marguerite d'Youville, en passant par les pavillons situés en haut du chemin de la rampe, comme le pavillon Jean-Coutu. Cette ligne d'autobus aurait l'avantage de relier les trois stations de métro du campus, le REM et les lignes d'autobus existantes avec les pavillons plus isolés. Lors d'un webinaire qui a eu lieu en janvier 2025 et auquel la FAÉCUM a assisté, la STM a présenté un projet de trajet passant par les chemins de la Rampe, de Polytechnique et de la Tour. Cependant, le chemin de la Rampe est une voie privée qui appartient à l'UdeM et dont la gestion et l'entretien relèvent de la Direction des immeubles, ce qui implique une négociation entre les parties prenantes afin que ce projet soit concrétisé.

## **Recommandation 2**

Que les autorités compétentes assurent l'accessibilité universelle des réseaux de transport en commun, afin de garantir des déplacements sécuritaires, fiables et autonomes pour toutes les personnes dans l'ensemble des campus et pavillons de l'Université de Montréal.

---

<sup>11</sup> Valérian Mazataud, « Le REM est difficilement accessible aux voyageurs à mobilité réduite », *Le Devoir*, 31 août, 2023,

<https://www.ledevoir.com/actualites/transports-urbanisme/797258/le-rem-est-difficilement-accessible-aux-voyageurs-a-mobilite-reduite>.

<sup>12</sup> Société de transport de Montréal, « Réserver un déplacement en transport adapté », s. d. Consulté le 7 avril 2026, <https://www.stm.info/fr/transport-adapte/utiliser-le-transport-adapte/reserver-modifier-et-annuler/reserver-un-deplacement>.

### **Recommandation 3**

Qu'une ligne d'autobus reliant les pavillons du campus de la montagne en passant par les chemins de la Rampe, de Polytechnique et de la Tour soit mise en place.

Par ailleurs, l'Université de Montréal met à la disposition des personnes étudiantes un service de transport adapté, accessible sur recommandation du SPESH. Le service est disponible du lundi au vendredi de 8 h à 16 h 30 sur les campus de l'UdeM situés sur l'Île de Montréal et est prioritairement destiné aux déplacements liés aux cours et aux activités académiques. Par conséquent, la participation à des instances ou à des activités socioculturelles sur le campus en soirée n'est pas nécessairement soutenue par ce service. Les membres de la communauté étudiante peuvent également se procurer un permis de stationnement pour les espaces gérés par l'UdeM. Pour l'année scolaire 2025-2026, le permis C est disponible au coût de 500 \$ par trimestre ou 906 \$ pour l'année. Habituellement, ce type de permis permet seulement d'accéder aux grands parcs de stationnement du campus de la montagne plus éloignés des pavillons. Les personnes étudiantes à mobilité réduite ont toutefois accès à des places réservées dans toutes les aires de stationnement de l'UdeM, près des entrées principales des pavillons. Finalement, des espaces de stationnement gérés par la Ville de Montréal à proximité des entrées principales des pavillons sont réservés aux personnes détenant une vignette de la Société de l'assurance automobile du Québec.

### **Recommandation 4**

Que l'Université de Montréal élargisse le mandat du service de transport adapté aux activités extracurriculaires et que ses horaires soient bonifiés de manière à faciliter l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Ce ne sont pas toutes les personnes qui peuvent se permettre l'achat d'une voiture personnelle et les frais de stationnements, ou encore les frais de taxi, ce qui ajoute un obstacle financier à l'obstacle physique. Ces personnes doivent recourir à des services de transport adapté, nécessitant une planification et une réservation préalable. Par conséquent, la participation à des activités sociales spontanées, avant ou après une activité officielle, peut s'avérer impossible pour certaines personnes étudiantes en situation de handicap. Il en va de même si une activité se prolonge au-delà de l'heure prévue. Afin de favoriser la participation des personnes dont la réalité personnelle nécessite une planification, il est important de respecter, dans la mesure du possible, le respect de l'horaire annoncé. Également, il est préférable de prévoir et de formaliser les activités sociales spontanées, comme les repas de groupe, afin que les personnes participantes puissent s'organiser en conséquence. Ces précautions seront aussi bénéfiques pour d'autres membres de la communauté étudiante, comme les personnes qui ont besoin d'être accompagnées et celles avec des responsabilités familiales et qui doivent prévoir le gardiennage de leurs enfants.

### **Recommandation 5**

Que la FAÉCUM communique la date et l'heure de l'ensemble de ses activités suffisamment à l'avance, qu'elle respecte l'horaire annoncé, qu'elle évite la tenue d'activités informelles non-annoncées à l'avance et qu'elle encourage ses associations étudiantes à faire de même.

Bien qu'une grande partie des activités des associations étudiantes se déroulent sur les campus de l'UdeM, comme les instances, les 5 à 7, les formations ou les conférences, une partie d'entre elles se déroulent à l'extérieur comme dans des bars, des salles privées, des cabanes à sucres ou des centres de villégiatures. Lorsque ces lieux sont situés à l'extérieur de Montréal, les associations étudiantes organisent généralement des transports de groupe en autobus ou par covoiturage. Il est important d'anticiper que certaines personnes ne sont pas en mesure de voyager en autobus et de prévoir une solution alternative pour leur permettre de participer à l'activité. Il peut s'agir, au minimum, de leur donner les informations précises sur les heures d'arrivée et de départ et sur les options de stationnement, afin qu'elles puissent s'y rendre par leurs propres moyens. Les associations étudiantes peuvent également mettre en place des mesures de transport alternatif, comme la location d'un autobus adapté ou le remboursement total ou partiel des frais de déplacement ou de stationnement.

### **Recommandation 6**

Que la FAÉCUM prévoit une mesure de compensation des frais de transport alternatif pour les personnes ne pouvant pas utiliser les transports organisés pour les sorties de groupe et qu'elle encourage ses associations étudiantes à faire de même.

## **1.3. ACCESSIBILITÉ PHYSIQUE DES BÂTIMENTS ET DES ESPACES**

L'Office québécois de la langue française (OQLF) définit l'accessibilité universelle comme un « concept d'aménagement qui préconise un environnement bâti sans obstacle, afin d'être utilisé de la même façon par le plus grand nombre de gens possible, incluant les personnes ayant des limitations fonctionnelles, physiques et psychiques »<sup>13</sup>. L'intégration de ce principe, lors du choix du lieu et de la planification de l'aménagement d'un événement associatif, favorise l'inclusion des personnes en situation de handicap ainsi que l'autonomie et le confort de celles qui vivent des limitations temporaires, par exemple en raison d'une blessure ou d'une grossesse. La recherche de lieux accessibles peut cependant représenter un défi important pour les associations étudiantes et comporter certains pièges. Par exemple, il arrive que certaines salles de cours de l'UdeM soient accessibles en fauteuil roulant, mais que l'estrade, elle, ne soit atteignable qu'en franchissant quelques marches. La même difficulté se présente pour l'accès à la scène lorsque des activités se déroulent dans des bars ou des salles de spectacles privées. Une telle configuration peut s'avérer problématique lors d'activités comme des karaokés, des colloques ou des remises de prix. Pour limiter les obstacles, il est

---

<sup>13</sup> Office québécois de la langue française, «Vitrine linguistique», s. d. Consulté le 7 avril 2026, <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca>.

également recommandé de réserver des places pour les personnes en fauteuil roulant ou ayant besoin de places assises près de la scène, notamment dans des événements où la majorité du public est debout et risque de bloquer la vue. Enfin, il est important de prévoir des places assises afin permettre une pleine participation de toutes les personnes présentes. Cela peut, par exemple, consister à installer des sièges près des espaces de danse lors des activités festives ou le long des murs lors des activités de réseautage.

### **Recommandation 7**

Que la FAÉCUM tienne ses activités et ses instances dans des lieux dont les aménagements répondent le mieux aux principes d'accessibilité universelle, et qu'elle encourage ses associations à faire de même.

Plusieurs pavillons de l'Université de Montréal sont aménagés de manière à être accessibles aux personnes à mobilité réduite. On peut penser aux entrées munies de rampes, aux ouvre-portes automatiques, aux ascenseurs ainsi qu'aux toilettes adaptées, dont certaines sont réservées exclusivement aux personnes en situation de handicap et nécessitent une clé. Comme une bonne partie des activités des associations étudiantes se déroulent sur les campus de l'UdeM, plusieurs obstacles physiques peuvent être évités, comparativement à d'autres lieux moins accessibles. Toutefois, il serait illusoire de croire que tous les pavillons et tous les terrains offrent une accessibilité universelle, notamment en raison de l'âge ou de la vétusté de certains bâtiments. Il est donc recommandé de vérifier les caractéristiques des lieux envisagés pour la tenue d'un événement, notamment à l'aide du plan interactif des campus disponible sur le site Web de l'UdeM, qui permet d'identifier les entrées et les toilettes accessibles.

### **Modification de position (2126)**

Que l'Université de Montréal, ~~à travers la Direction des immeubles,~~ rende accessibles les toilettes sur ses campus et qu'elle s'assure que la communauté étudiante en situation de handicap puisse suivre des cours, obtenir des services et participer aux activités de la vie étudiante dans des locaux à proximité de salles de toilettes adaptées.

Adoptée : [CC-576<sup>e</sup>-6.0-1]

### **Modification de position (2127)**

~~Que la Direction des immeubles installe des boutons d'ouverture automatique pour toutes les nouvelles portes et pour les portes existantes qui n'en ont pas.~~

Que toutes les portes sur les campus de l'Université de Montréal soient munies de systèmes d'ouverture automatique.

Adoptée : [CC-576<sup>e</sup>-6.0-1]

### **Rappel de position (2131)**

Que la Direction des immeubles s'assure que les installations soient entretenues rapidement et correctement, notamment en déneigeant adéquatement les voies d'accès sur les campus.

#### 1.4. TOILETTES ET VESTIAIRES NEUTRES

Au cours des quinze dernières années, l'accès à des toilettes et à des vestiaires neutres à l'UdeM s'est considérablement amélioré, notamment grâce aux revendications de regroupements étudiants engagés dans la défense des droits des personnes trans ainsi qu'aux actions de la FAÉCUM. Plusieurs toilettes individuelles auparavant genrées ont été converties en toilettes neutres par un simple changement de signalétique, permettant une adaptation rapide et peu coûteuse des infrastructures existantes. En 2024, un bloc sanitaire universellement accessible, conçu par la firme d'architecture Figurr, a été inauguré au pavillon J.-A.-DeSève. Cet espace, pensé selon les principes d'inclusion et d'accessibilité universelle, est organisé en trois zones : des cabines individuelles entièrement fermées, une zone commune avec lavabos, ainsi qu'une aire d'attente favorisant le confort et la socialisation. L'aménagement vise à offrir un environnement sécuritaire, confidentiel et accueillant pour toutes les personnes, peu importe leur identité de genre<sup>14</sup>. Par ailleurs, en 2021, un vestiaire neutre a été ouvert au Centre d'éducation physique et des sports de l'UdeM afin de procurer un espace sécuritaire aux personnes trans et non binaires, en réponse à une demande de la communauté étudiante et à une entente négociée avec la FAÉCUM. Doté de cabines individuelles, ce vestiaire est aussi utile aux familles et aux groupes mixtes. Enfin, une option a été ajoutée au [plan interactif des campus](#) disponible sur le site Web de l'UdeM, permettant d'identifier facilement les toilettes neutres et facilitant ainsi l'orientation des membres de la communauté universitaire. Bien que ces avancées représentent un pas important, l'aménagement demeure perfectible et plusieurs besoins exprimés par la communauté restent à combler.

#### Recommandation 8

Que la FAÉCUM tienne ses activités et ses instances dans des lieux à proximité de toilettes neutres et, lorsque pertinent, de vestiaires neutres, et qu'elle encourage ses associations étudiantes à faire de même.

#### Recommandation 9

Que l'Université de Montréal garantisse l'accès à des toilettes neutres partout sur ses campus, en s'assurant qu'elles soient clairement identifiées et conformes aux principes d'accessibilité universelle.

#### Abrogation de position (1949)

~~Que l'Université de Montréal adopte une politique officielle sur l'inclusion de toilettes non-genrées à chaque étage dans ses plans de rénovation ou de construction de nouveaux pavillons.~~

~~Adoptée : [CC-513<sup>e</sup>-5]. Modifiée : [CC-550<sup>e</sup>-8.0]~~

---

<sup>14</sup> Figurr Architectes, «Des toilettes standards aux toilettes non genrées», s. d. Consulté le 7 avril 2026, <https://figurr.ca/fr/projet/des-toilettes-standards-aux-toilettes-non-genrees>.

## Abrogation de position (1527)

~~Que l'Université de Montréal inclue au moins une toilette non genrée par étage dans les futurs plans de rénovation ou de construction de nouveaux pavillons.~~

Adoptée : [CC-513<sup>e</sup>-5]. Modifiée : [CC-550<sup>e</sup>-8.0]

### 1.5. ACCESSIBILITÉ NEUROLOGIQUE

L'OQLF définit la neurodivergence comme un fonctionnement neurologique atypique qui provient généralement d'un trouble neurodéveloppemental comme le trouble du spectre de l'autisme ou le trouble déficitaire de l'attention. Les personnes neurodivergentes sont susceptibles de faire face à des obstacles souvent invisibles pour les autres et qui, par conséquent, ont tendance à être négligés. Certaines de ces difficultés relèvent d'un décalage entre leurs besoins et leur environnement. Chez les personnes hypersensibles, la surcharge sensorielle provoquée par la lumière vive, le bruit, l'encombrement et l'achalandage des espaces, les odeurs, les textures, les couleurs ou les changements de température peut amener de l'anxiété ou de l'inconfort.

Les personnes hyposensibles s'épanouissent pour leur part dans un environnement comportant des stimuli sensoriels. Pour favoriser l'inclusion de l'ensemble de ces personnes dans les activités associatives, il est nécessaire d'adopter une approche de conception inclusive en prenant en compte les besoins sensoriels divers dans l'aménagement des espaces et des environnements, notamment en permettant le plus possible à chaque personne de choisir ou de moduler les stimuli sensoriels selon son propre niveau de confort<sup>15</sup> <sup>16</sup>. Les consultations menées auprès de la communauté étudiante ont mis en évidence le besoin de disposer d'un répertoire de locaux indiquant leurs caractéristiques sensorielles, telles que l'intensité de l'éclairage et la possibilité de la moduler, le niveau de bruit ambiant ou encore le type de mobilier. Un tel outil faciliterait l'accès à des espaces mieux adaptés aux besoins des personnes étudiantes. Il pourrait être pertinent que la FAÉCUM collabore avec l'Université pour mener à bien ce projet. Cette piste de solution s'ajouterait aux mesures mises en place par la FAÉCUM depuis plusieurs années comme la distribution de bouchons pour les oreilles et l'aménagement de zones de faibles stimulation sensorielle lors d'événements. D'autres mesures peuvent être mieux adaptées pour les personnes ayant besoin de davantage de stimulation sensorielle, comme permettre l'usage d'écouteurs, fournir des ballons d'exercice ou des chaises oscillantes ainsi que des jouets anti-stress, et prévoir des pauses actives. Cependant, étant donné la complexité et la diversité des réalités neurodivergentes, les mesures

---

<sup>15</sup> Stantec, « Neurodiversité : concevoir des espaces qui conviennent à tout le monde », 13 mars, 2023, <https://www.stantec.com/fr/ideas/designing-for-neurodiversity-creating-spaces-inclusive-of-all>.

<sup>16</sup> Tara Connolly et al., *Une perspective neurodivergente : pratiques recommandées pour l'inclusion de la neurodiversité* (Ottawa : Institut de l'accessibilité de l'Université Carleton, 2024), <https://carleton.ca/accessibility-institute/wp-content/uploads/sites/141/Une-perspective-neurodivergente.-Pratiques-recommandees-pour-linclusion-.pdf>.

proposées peuvent sembler simplistes. Elles visent à demeurer applicables dans le contexte des associations étudiantes et à ouvrir la porte à d'autres aménagements et accommodements possibles.

#### **Recommandation 10**

Que la FAÉCUM prévoit des zones et des moments de faible stimulation sensorielle lors de ses événements et qu'elle encourage ses associations étudiantes à faire de même.

#### **Recommandation 11**

Que l'Université de Montréal, en collaboration avec la FAÉCUM, facilite l'accès aux informations pertinentes concernant l'accessibilité de ses locaux, notamment en ce qui a trait aux caractéristiques sensorielles, et adapte davantage de locaux à cette fin.

#### **Recommandation 12**

Que la FAÉCUM prévoit des mesures pour la sensibilité sensorielle, comme la distribution de bouchons d'oreilles, lors de ses événements et qu'elle encourage ses associations étudiantes à faire de même.

### **1.6. ENVIRONNEMENT SÉCURITAIRE ET CHALEUREUX**

Le lieu où se déroule l'activité, ainsi que l'heure tardive à laquelle elle se termine, peuvent également soulever des enjeux de sécurité ou générer un sentiment d'insécurité, que ce soit par rapport à l'activité elle-même ou au retour. Si ces aspects ne sont pas pris en compte lors de la planification de l'activité, ils peuvent constituer des obstacles à la participation au sein de la population étudiante. L'aspect chaleureux des espaces contribue également à la vitalité des campus et à l'envie de rester après les heures de cours pour participer à des activités extracurriculaires. Cet embellissement de campus peut passer par l'ajout d'espaces verts, qui sont reconnus pour avoir des effets bénéfiques sur le stress<sup>17</sup> qui incombe souvent les personnes étudiantes, ou bien par la rénovation des souterrains afin qu'ils ne soient pas lugubres. Un aménagement inadéquat des espaces d'une activité peut ainsi entraîner des enjeux de sécurité, et par conséquent des obstacles à l'inclusion. Les recoins isolés et non surveillés peuvent représenter des zones à risque favorisant des comportements inappropriés ou dangereux, notamment en contexte festif. Une attention particulière portée à l'éclairage, à la signalétique, à l'achalandage et à la présence de caméras de surveillance contribue à réduire les risques et à renforcer le sentiment de sécurité. Les toilettes et les espaces extérieurs près des sorties figurent parmi les lieux où les personnes participantes peuvent se retrouver en situation de vulnérabilité. Une vigilance accrue de l'équipe organisatrice, des bénévoles et du personnel de sécurité, combinée à des mesures comme la distribution de coupons taxi, joue également un rôle essentiel en ce sens.

---

<sup>17</sup> Institut national de santé publique du Québec, *Verdir les villes pour la santé de la population* (Québec : INSPQ, 2017), 18-19, [https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2265\\_verdir\\_villes\\_sante\\_population.pdf](https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2265_verdir_villes_sante_population.pdf).

### Rappel de position (2063)

Que l'Université de Montréal favorise la création de nouveaux espaces verts lors de la réfection d'espaces existants ou de la création de nouveaux espaces.

Adoptée : [CC-566<sup>e</sup>-3.0-1]

### Rappel de position (1174)

Que l'Université de Montréal veille à ce que les systèmes d'éclairage et de caméras sur les campus soient adéquats et assurent un campus sécuritaire.

Adoptée : [CCO-475e-7]. Modifiée : [CC-601e-14]

## 1.7. ADAPTATION À LA PRÉSENCE D'ENFANTS

Durant le mandat 2019-2020, la FAÉCUM a adopté l'avis *Conciliation famille-travail-études : soutien institutionnel et associatif*<sup>18</sup>. En ce qui concerne les obstacles à l'implication liés à l'environnement, une des recommandations de l'avis concernait l'adaptation des activités de la FAÉCUM afin de favoriser la participation des parents aux études, notamment en mettant à disposition une trousse de jouets pour mieux encadrer la présence d'enfants. Une autre recommandation visait la mise en place de tables à langer et d'espaces d'allaitement et de tirage de lait sur les campus de l'UdeM. Ces améliorations à l'environnement des campus de l'UdeM pourraient favoriser l'inclusion des parents aux études dans les activités des associations étudiantes.

### Modification de position (1936)

Que l'Université de Montréal ~~mette en place~~ s'assure de la disponibilité et de l'accessibilité de tables à langer ainsi que des d'espaces confortables et privés d' pour l'allaitement ou de le tirage de lait, privés et accessibles dans l'ensemble de ses pavillons. Que les informations concernant ces aménagements soient diffusées au moyen d'une carte en ligne ainsi que d'une signalétique adéquate.

Adoptée : [CC-550<sup>e</sup>-6.0]

### Abrogation de position (1937)

~~Que l'Université de Montréal rende disponible en ligne la carte des emplacements des salles d'allaitement ou de tirage de lait et qu'elle assure une signalétique adéquate dans ses pavillons pour informer la communauté étudiante des emplacements de ces salles.~~

Adoptée : [CC-550<sup>e</sup>-6.0]

### Abrogation de position (1938)

~~Que l'Université de Montréal installe davantage de tables à langer dans ses pavillons, notamment dans les toilettes des hommes et les toilettes non genrées.~~

---

<sup>18</sup> Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal, *Conciliation famille-travail-études : soutien institutionnel et associatif* (Montréal : FAÉCUM, 2019), <https://www.faecum.qc.ca/ressources/documentation/avis-memoires-recherches-et-positions-1/conciliation-famille-travail-etudes>.

Adoptée : [CC-550<sup>e</sup>-6.0]

#### **Abrogation de position (1939)**

~~Que l'Université de Montréal recense les tables à langer dans ses pavillons, qu'elle rende disponible en ligne la carte des emplacements des tables à langer et qu'elle assure une signalétique adéquate dans ses pavillons pour informer la communauté étudiante des emplacements de ces tables.~~

Adoptée : [CC-550<sup>e</sup>-6.0]

#### **Modification de position (1945)**

Que l'Université de Montréal adapte davantage ses activités et ses événements pour augmenter la participation des ~~parents-étudiants~~ parents aux études, notamment en permettant et en encadrant mieux la présence d'enfants.

Adoptée : [CC-550<sup>e</sup>-6.0]

#### **Modification de position (1943)**

Que la FAÉCUM ~~réfléchisse à adapter~~ adapte davantage ses activités et ses événements pour augmenter la participation des ~~parents-étudiants~~ parents aux études, notamment en permettant et en encadrant mieux la présence d'enfants. Qu'elle encourage ses associations étudiantes à faire de même.

Adoptée : [CC-550<sup>e</sup>-6.0]

#### **Modification de position (1948)**

~~Que la FAÉCUM travaille à ce que, dans la mesure du possible, Que les ses événements de la FAÉCUM réservés aux parents-étudiants~~ parents aux études assurent, notamment par la nature de l'activité dans la mesure du possible, la une prise en charge totale ou partielle des enfants.

Adoptée : [CC-550<sup>e</sup>-6.0]

#### **~~Abrogation de position (1515)~~**

~~Que la FAÉCUM évalue la possibilité d'offrir un service de garde lors des instances et activités qu'elle organise.~~

Adoptée : [CC-511<sup>e</sup>-11]

### **1.8. PROGRAMMATION DIVERSIFIÉE**

Il serait irréaliste de s'attendre à ce que chaque activité, prise isolément, puisse être entièrement inclusive et exempte de toute barrière pour l'ensemble d'une communauté étudiante. C'est donc aussi par une programmation riche et diversifiée que les associations étudiantes peuvent parvenir à accroître concrètement l'inclusion de leurs membres. La variation des horaires, l'alternance des formats et la diversification des environnements permettent d'élargir les possibilités de participation des personnes rencontrant des contraintes de mobilité ou liées à l'environnement. La tenue de réunions de comités en bimodal, lorsque le contexte s'y prête, constitue également un levier important, puisqu'elle offre une solution flexible lorsque le déplacement ou l'environnement physique représente un obstacle. Par ailleurs, une programmation variée permet de rejoindre une diversité d'intérêts et ainsi de multiplier les occasions de participation pour les personnes qui ne se reconnaissent pas dans un seul type d'activité. Ainsi, même si une activité particulière ne peut pas tout accommoder, l'éventail des

options offertes par une programmation variée permet, globalement, de réduire les barrières et de rendre la vie associative plus accessible.

### **Recommandation 13**

Que la FAÉCUM offre une programmation diversifiée en termes de lieux, d'horaires et de types d'activités et qu'elle encourage ses associations étudiantes à faire de même.

## **1.9. CONCLUSION**

Ce chapitre met en lumière plusieurs obstacles physiques et liés à l'environnement qui limitent l'accès et la participation de diverses personnes étudiantes aux activités associatives. Les solutions proposées, notamment en matière de transport, d'aménagements des espaces, de sécurité et d'environnements sensoriels, visent à réduire ces barrières et à favoriser une participation plus inclusive. Leur mise en œuvre repose sur la mobilisation de l'Université de Montréal, de la FAÉCUM et des associations étudiantes, chacune ayant un rôle essentiel dans l'adaptation des infrastructures, la planification des activités et le soutien aux membres.

## 2. CONSIDÉRATIONS CULTURELLES

La diversité culturelle constitue l'une des richesses des universités québécoises et canadiennes. Dans le contexte universitaire, la diversité culturelle renvoie à la présence de personnes étudiantes ayant des origines culturelles, linguistiques et migratoires diverses, incluant les personnes étudiantes internationales, les personnes issues de l'immigration établies au Québec ou au Canada, ainsi que les personnes étudiantes autochtones. La diversité culturelle élargit les horizons académiques et sociaux, tout en créant un environnement d'apprentissage enrichi par des perspectives variées. Pourtant, malgré leur présence croissante sur les campus, les personnes étudiantes issues de la diversité culturelle font face à des défis lorsqu'il s'agit de participer aux activités universitaires. Qu'il s'agisse d'événements sociaux organisés par les institutions ou par les associations étudiantes, ou encore d'instances décisionnelles, ces activités sont essentielles pour favoriser l'intégration, renforcer le sentiment d'appartenance et soutenir le développement personnel des personnes étudiantes. Plusieurs obstacles limitent leur participation active : le manque de diversité dans les initiatives proposées, la méconnaissance des enjeux interculturels ou l'absence de soutien institutionnel adapté. S'ajoutent à cela une compréhension parfois limitée du rôle des associations étudiantes du Québec, de leur cadre réglementaire, de leurs procédures internes ainsi que de la culture syndicale et associative qui les caractérise. Ces barrières, bien qu'invisibles pour certaines personnes, ont un impact direct sur l'expérience universitaire, le sentiment d'inclusion et la capacité des personnes étudiantes issues de la diversité à s'impliquer dans la vie du campus.

La culture n'est pas un frein, elle est un élément à prendre en considération pour créer des environnements accueillants. Dans le cadre d'une réflexion sur les obstacles à la participation des personnes issues de la diversité, il faut reconnaître que les pratiques associatives sont souvent structurées autour de normes implicites telles que les habitudes alimentaires, les types de lieux choisis pour les activités et les manières de socialiser, qui ne correspondent pas toujours à l'expérience ou aux préférences de tous leurs membres. Dans une perspective associative, la diversité culturelle ne peut se limiter qu'à la coexistence de ces différents groupes sur le campus. Elle implique que les associations étudiantes tiennent compte des expériences variées des personnes étudiantes afin de permettre à chacune de se sentir en mesure de participer pleinement à la vie universitaire.

Ce chapitre vise à examiner les principaux défis auxquels sont confrontés ces personnes étudiantes à l'Université de Montréal, en mettant en lumière les enjeux propres à différents groupes, notamment les personnes étudiantes issues de l'immigration et les personnes étudiantes autochtones. Il vise aussi à proposer des pistes de solutions concrètes et adaptables concernant la programmation d'activités, la composition des exécutifs et l'offre alimentaire.

## 2.1. PERSONNES ÉTUDIANTES INTERNATIONALES

Selon le rapport *Effectifs et diplômés postsecondaires au Canada 2022-2023* publié par Statistique Canada, « Le nombre d'étudiants internationaux a augmenté de façon constante au Canada au cours des 10 dernières années et représentait 21,2 % du total des inscriptions dans les collèges et les universités en 2022-2023. Dans l'ensemble, le nombre d'étudiants internationaux a plus que doublé de 2013-2014 (199 116) à 2022-2023 (468 087) »<sup>19</sup>. À l'Université de Montréal, l'effectif comptait à l'automne 2023, près de 6 480 personnes étudiantes internationales (PEI)<sup>20</sup> et 2 829 personnes résidentes permanentes<sup>21</sup>. Ces chiffres indiquent l'importance de cette population dans la vie universitaire et de la nécessité d'adapter les pratiques d'accueil et d'intégration.

Les personnes étudiantes internationales font face à plusieurs défis : « le choc culturel, la langue, l'adaptation au système pédagogique québécois, le racisme et les préjugés ainsi que le réseau social à construire sont des défis qui viennent s'ajouter au défi académique pour ces personnes. »<sup>22</sup> Ignorer la réalité des PEI rendrait l'analyse des freins à l'implication étudiante incomplète. Bien que plusieurs mesures soient déjà en place à l'Université de Montréal pour favoriser leur intégration, certains défis demeurent notamment : la complexité des démarches administratives et d'immigration<sup>23</sup>. Ces démarches incluent notamment l'obtention et le renouvellement de visas ou de permis d'études, ainsi que l'observation des règles relatives à l'admission, aux assurances et à l'admissibilité aux bourses. L'aspect chronophage et le stress associé à ces démarches peuvent avoir un impact sur le niveau d'implication possible.

### Modification à la position (506)

Que l'Université de Montréal revoie l'ensemble des procédures administratives reliées à l'admission et au recrutement des ~~étudiants internationaux~~ personnes étudiantes internationales, notamment celles reliées à la reconnaissance des titres et diplômes et à l'accueil, le tout dans une perspective d'amélioration et de simplification des procédures.

Adoptée : [CCO-387<sup>e</sup>-7.0-1]

---

<sup>19</sup> Statistique Canada, « Effectifs et diplômés postsecondaires au Canada, 2022-2023 », *Le Quotidien*, n° 11-001-X (2024), <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/daily-quotidien/241120/dq241120b-fra.pdf?st=Uy3ATZE4>.

<sup>20</sup> Personne étudiante internationale : personne citoyenne d'un autre pays que le Canada et qui ne détient pas le statut de résidence permanente.

<sup>21</sup> Personne résidente permanente : personne citoyenne d'un autre pays que le Canada mais qui en immigrant a obtenu le statut de résidence permanente.

<sup>22</sup> Marie-Josée Goulet et al., « Camie, développement d'une formation sur l'inclusion des personnes étudiantes de l'international par une équipe multidisciplinaire : quelles étapes et quels leviers pour y parvenir ? », *Relais*, n°10 (2024), <https://oresquebec.ca/relais/actes-de-colloque/>.

<sup>23</sup> Bureau du registraire de l'Université de Montréal, « Personnes étudiantes de l'international : exigences documentaires liées à votre statut d'immigration », s.d. Consulté le 9 avril 2026, <https://registraire.umontreal.ca/etudes-et-services/etudiants-internationaux-exigences-documentaires/>.

Ces obstacles s'ajoutent à un possible sentiment d'isolement social ainsi que d'autres défis qui sont traités dans d'autres chapitres de ce document. En effet, ces personnes étudiantes internationales arrivent avec des codes de communication, des rapports à l'autorité ou à la collectivité différents de ceux valorisés dans le milieu universitaire québécois. Cette réalité est souvent accentuée chez les communautés issues de l'immigration qui n'ont pas été exposés à ce type de structure, ce qui peut réduire l'importance accordée à la participation associative. Sans constituer des barrières en soi, ces différences peuvent influencer leur aisance à prendre la parole, à solliciter de l'aide, à s'intégrer ou à participer aux instances étudiantes. Le rôle des associations devient alors central, puisqu'elles représentent le premier espace de compréhension des normes implicites du milieu universitaire et de développement du sentiment d'appartenance. Des actions ciblées peuvent être mises en place, telles que l'organisation de séances d'informations sur le fonctionnement de la vie associative et des instances, le développement de programmes de parrainage entre personnes étudiantes locales et internationales et la diversification des activités sociales.

#### **Recommandation 14**

Que la FAÉCUM favorise l'implication des personnes étudiantes internationales et issues de l'immigration et qu'elle encourage ses associations étudiantes à faire de même.

Ces dynamiques ont aussi un impact sur leur bien-être. En effet, seulement 28,5 % des personnes étudiantes internationales estiment avoir une « bonne » santé mentale comparativement à 35,4 % chez celles ayant un statut d'immigration permanent<sup>24</sup>. L'éloignement des réseaux familiaux et amicaux, les barrières linguistiques ainsi que la pression académique et financière peuvent expliquer cet écart et rappellent l'importance d'un accompagnement global, à la fois académique, social et culturel. Cette différence observée en matière de santé mentale souligne l'importance de renforcer l'intégration et d'élargir son cercle social. Ainsi, informer les personnes étudiantes internationales des opportunités d'implication dès l'inscription ou lors des activités d'accueil est une réponse concrète à cet enjeu en facilitant l'accès aux réseaux étudiants.

#### **Modification de position (768)**

Que l'Université de Montréal favorise l'intégration des étudiants internationaux personnes étudiantes internationales à la vie universitaire, notamment par le biais d'une meilleure sensibilisation des différents intervenants auprès du personnel et des unités aux besoins particuliers de cette population (départements, Services aux étudiants, etc.).

Adoptée : [CCO-412<sup>e</sup>-7.2-2]

---

<sup>24</sup> Observatoire sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur, *Enquête nationale québécoise sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur et ses déterminants- Rapport Synthèse: Université de Montréal* (Montréal : OSMÉES, 2025).

## Recommandation 15

Que l'Université de Montréal informe les personnes étudiantes internationales des opportunités d'implication.

## 2.2. PERSONNES ÉTUDIANTES AUTOCHTONES

Les personnes étudiantes issues des communautés autochtones font également face à des défis spécifiques dans le système universitaire canadien, souvent liés à leur expérience historique. Le passé colonial et les séquelles des pensionnats continuent d'influencer leur expérience au sein des établissements de l'enseignement supérieur. La première étape consiste à reconnaître cette histoire.

### Rappel de position (1989)

Que la FAÉCUM et l'Université de Montréal reconnaissent que leurs instances se déroulent sur des territoires autochtones non cédés. Qu'elles énoncent une reconnaissance territoriale au début de leurs instances. Que cet énoncé de reconnaissance territoriale soit centré sur les besoins des communautés étudiantes autochtones. Que la FAÉCUM encourage ses associations étudiantes à faire de même.

Adoptée : [CC-559<sup>e</sup>-8.0-1]

### Rappel de position (2215)

Que la FAÉCUM reconnaisse le génocide des populations autochtones au Canada et les discriminations dont elles sont toujours victimes.

Adoptée : [CC-597<sup>e</sup>-6.10]

### Rappel de position (2245)

Que l'Université de Montréal rende obligatoire, pour l'ensemble de la communauté universitaire, une formation portant sur les réalités de ses communautés historiquement mal représentées.

Adoptée : [CC-600<sup>e</sup>-7.0-1]

À l'Université de Montréal, plusieurs initiatives non négligeables, comme le plan d'action [Place aux Premiers Peuples](#), le Rassemblement Mitig, le Centre étudiant des premiers peuples des Services à la vie étudiante et l'Assemblée autochtone, ont pour objectif la création d'un environnement plus sécuritaire et respectueux de la culture des personnes étudiantes autochtones. Le Rassemblement Mitig est un événement qui se déroule sur deux semaines chaque année au mois de mars et qui vise à faire rayonner les cultures, les savoirs et les perspectives autochtones. Les associations, comités et regroupements étudiants ont la possibilité d'inscrire des activités à la programmation. La FAÉCUM y a d'ailleurs proposé diverses activités telles que des conférences et des spectacles avec des artistes autochtones. Les associations étudiantes qui souhaitent intégrer dans leurs activités des éléments qui mettent en valeur les cultures autochtones sont encouragées à adopter une approche respectueuse et sensible, attentive aux risques d'appropriation culturelle. Elles peuvent également obtenir des conseils du Vice-rectorat au communautaire, à l'international et aux Premiers Peuples et du Centre étudiant des premiers peuples, afin de s'assurer d'adopter une approche respectueuse et d'éviter toute forme d'appropriation culturelle. Cette

démarche doit s'accompagner d'une formation des membres des associations sur l'histoire et les enjeux autochtones.

### **Modification de position (1668)**

Que l'Université de Montréal encourage et soutienne la tenue d'activités culturelles autochtones, notamment afin de sensibiliser la communauté universitaire et de favoriser l'intégration des ~~étudiants et des étudiantes~~ personnes étudiantes autochtones.

Adoptée : [CC-526<sup>e</sup>-6.1]. Modifiée : [CC-601<sup>e</sup>-10.0-8]

### **Recommandation 16**

Que la FAÉCUM favorise l'implication des personnes étudiantes autochtones et qu'elle encourage ses associations étudiantes à faire de même.

## **2.3. PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS**

Bien que l'Université de Montréal mette de l'avant des valeurs d'équité, de diversité et d'inclusion<sup>25</sup>, plusieurs barrières limitent encore la participation des personnes étudiantes issues de la diversité culturelle. L'un des domaines où ces enjeux se manifestent le plus est celui de la programmation des événements associatifs. Les associations étudiantes jouent un rôle clé dans l'intégration des personnes étudiantes sur les campus. Par leurs initiatives, elles créent des espaces de rencontre entre des personnes issues de milieux variés. Cependant, lorsque la diversité des contenus et des approches n'est pas totalement prise en compte, certaines personnes étudiantes peuvent se sentir moins interpellées par les activités proposées. En élargissant la portée culturelle de leurs programmations, les associations étudiantes ont donc le pouvoir de devenir des vecteurs d'inclusion reflétant la pluralité de la communauté universitaire. Lorsque la diversité culturelle est absente de la programmation, cela peut donner l'impression que seules certaines cultures sont valorisées, ce qui va inévitablement réduire le sentiment d'appartenance et la participation des personnes étudiantes de la diversité culturelle. En intégrant des personnes conférencières et artistes de diverses cultures, l'activité valorise la pluralité des expériences et offre ainsi à chaque personne étudiante l'opportunité de se reconnaître dans les modèles qui lui sont ainsi présentés. Les regroupements culturels à l'Université de Montréal représentent certaines communautés spécifiques. Collaborer avec ces regroupements peut permettre aux associations étudiantes de diversifier leur programmation en intégrant des événements qui célèbrent différentes traditions et histoires. Par exemple, une collaboration avec le regroupement de personnes étudiantes africaines pourrait se matérialiser en une exposition d'art.

---

<sup>25</sup> Université de Montréal, *Riches de notre diversité : Plan d'action en équité, diversité, inclusion et accessibilité (EDIA) 2024-2029* (Montréal : UdeM, 2024), [https://www.umontreal.ca/public/www/images/diversite/documents/UdeM\\_PlanDaction2024\\_EDIA.pdf](https://www.umontreal.ca/public/www/images/diversite/documents/UdeM_PlanDaction2024_EDIA.pdf).

Le choix des lieux où se déroulent les activités organisées par les associations étudiantes constitue également un facteur important d'inclusion. Certaines personnes étudiantes peuvent, pour des raisons culturelles, personnelles ou de confort, être moins à l'aise dans des environnements tels que les bars et les clubs, souvent choisis par les associations. Diversifier les lieux en privilégiant par exemple des espaces communautaires, culturels, sportifs ou en plein air permet d'élargir la participation, comme il a été recommandé au chapitre précédent. De plus, idéalement, les associations étudiantes pourraient tenir compte des dates importantes pour les communautés culturelles et adapter leurs agendas pour ne pas tenir d'évènements majeurs à ces dates pour ainsi faciliter la participation des personnes issues de ces communautés culturelles.

#### **Recommandation 17**

Que les associations étudiantes collaborent avec les regroupements étudiants et les unités de l'UdeM pour organiser des événements, notamment dans une perspective de collaboration avec les personnes issues des diversités culturelles.

### **2.4. SENSIBILISATION INTERCULTURELLE**

Le manque de diversité dans les événements s'inscrit dans un enjeu plus large, soit l'insuffisance de programmes ou de projets de sensibilisation interculturelle, qui jouent un rôle important pour le respect et la compréhension mutuelle. Si la majorité des associations disposent de ressources limitées pour organiser ce type d'activités, certaines ont mis en place des pratiques inspirantes qui méritent d'être mises en valeur et peuvent servir d'exemples. Parmi celles-ci figure la mise sur pied de comités EDI dédiés notamment aux personnes racisées et aux femmes, intégrés aux structures associatives et bénéficiant d'une présence régulière au sein des locaux associatifs. Cette présence facilite la mixité et l'accès à des groupes généralement sous-représentés à des lieux d'influence et de mobilisation. La participation des membres de ces comités aux réunions des conseils exécutifs contribue ainsi à une prise en compte des enjeux de diversité dans les orientations et les décisions associatives. Ce type de comité existe également au sein de certains départements et a pour mission de traiter des enjeux d'inclusion dans la vie universitaire, tant au niveau académique qu'extracurriculaire. Évidemment, la portée et la réussite de ces comités dépendent directement des ressources qu'ils possèdent. Ainsi, il est important de faciliter leur implémentation et leur déploiement en offrant des sources de financement et en demandant à l'Université de porter l'inclusivité des campus au sein de ses priorités.

#### **Recommandation 18**

Que la FAÉCUM encourage et soutienne la mise en place comités EDI par les associations étudiantes, notamment pour les membres des communautés culturelles.

#### **Modification de position (2233)**

Que toutes les unités académiques se dotent de comités se penchant sur les enjeux d'équité, de diversité

et d'inclusion, et que des sièges étudiants soient prévus à leur composition et qu'un financement adéquat leur soit octroyé.

Adoptée : [CC-600<sup>e</sup>-7.0-1]

### **Recommandation 19**

Que la FAÉCUM réévalue ses programmes de subvention pour inclure la mise en place de mesures pour l'inclusivité en milieu associatif.

Certaines associations adaptent leur programmation en l'arrimant à des périodes ou à des mois thématiques liés à la diversité culturelle, tout en intégrant des membres de ces comités aux équipes d'organisation des activités, sur le campus comme en dehors, favorisant ainsi leur visibilité et leur participation. Enfin, des initiatives d'accueil renforcées, notamment par le recours à des programmes de parrainage, soutiennent l'intégration des personnes étudiantes issues de divers horizons. Ces pratiques illustrent le potentiel du milieu associatif et universitaire comme catalyseur d'inclusion culturelle et contribuent à créer un environnement accueillant pour les personnes étudiantes issues de la diversité culturelle ou raciale. De plus, pour lutter contre les préjugés et favoriser une meilleure compréhension des enjeux interculturels, il est nécessaire d'organiser des activités de sensibilisation. Ces initiatives peuvent prendre la forme d'ateliers sur des thèmes comme le racisme, la discrimination, les microagressions et de formations animées par des personnes expertes issues des communautés concernées. Elles peuvent aussi prendre la forme de projections de films ou de documentaires suivis de discussions animées par des personnes issues des communautés concernées, de cercles de lecture autour de texte traitant de diversité culturelle ou encore d'invitations de personnes conférencières provenant de divers horizons culturels et professionnels.

### **Recommandation 20**

Que la FAÉCUM intègre à sa programmation des activités de sensibilisation et de dialogue interculturel avec des personnes issues de groupes sous-représentés. Qu'elle encourage ses associations étudiantes à faire de même.

Des campagnes de sensibilisation sur les campus de l'Université de Montréal sont aussi un moyen de toucher la communauté étudiante. Ces campagnes peuvent présenter des histoires de vie, des faits historiques et des initiatives locales mettant en valeur la diversité culturelle. L'Université peut aussi intégrer des modules sur la diversité et l'inclusion culturelle dans les documents d'accueil des personnes étudiantes afin de favoriser une ouverture dès le début de leurs parcours universitaires. Ces actions combinées créent un environnement où chaque personne étudiante, se sent vue et prise en compte.

### **Rappel de position (1985)**

Que la FAÉCUM et l'Université de Montréal reconnaissent et dénoncent le racisme systémique toujours présent au sein du milieu universitaire. Que la FAÉCUM encourage ses associations étudiantes à faire de même.

Adoptée : [CC-558<sup>e</sup>-6.0-2]

### **Rappel de position (1986)**

Que l'Université de Montréal développe des initiatives de formation et de sensibilisation au racisme systémique et à ses manifestations au sein du milieu universitaire pour l'ensemble des membres de la communauté universitaire. Que le processus d'élaboration de ces initiatives se fasse de concert avec les populations concernées.

Adoptée : [CC-558<sup>e</sup>-6.0-2]. Modifiée : [CC-597<sup>e</sup>-6.9]

## **2.5. COMPOSITION DES EXÉCUTIFS DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES**

La sensibilisation interculturelle est importante mais ne suffit pas pour garantir une inclusion réelle. Sur le plan de la représentativité, les exécutifs d'associations étudiantes ne reflètent pas toujours la diversité présente sur les campus. Comme l'ont exprimé plusieurs personnes étudiantes : « Les étudiantes et étudiants perçoivent également ces frontières entre « personnes blanches » et groupes racisés sur le plan institutionnel : dans le choix du personnel embauché, dans les documents promotionnels, et dans la vie étudiante. [...] Elles disent avoir de la difficulté à développer un sentiment d'appartenance à l'université, en l'absence de modèle leur ressemblant et mentionnent aussi ne pas se sentir représentés ni inclus dans la vie étudiante. <sup>26</sup>»

La présence de modèles issus de différentes communautés au sein des associations étudiantes permet de mieux refléter la réalité de la population étudiante et encourage une plus grande implication des personnes issues de la diversité culturelle. Même si les sources et les informations précises sur la représentativité de la diversité culturelle dans les structures des associations étudiantes de l'UdeM sont limitées, il existe une reconnaissance de l'importance de la diversité. La sous-représentation des personnes issues des communautés culturelles au sein des comités exécutifs des associations étudiantes peut entraîner une vision homogène des décisions et des activités organisées, limitant ainsi la capacité à répondre aux besoins de l'ensemble de la communauté étudiante. Souvent, les activités ne sont pas pensées en tenant compte des besoins particuliers de certains groupes, ce qui perpétue un sentiment d'exclusion.

---

<sup>26</sup> Marie-Odile Magnan, « La voix des étudiantes et étudiants noirs au sujet des rapports sociaux de race à l'université au Québec ». *Relais*, n°1 (2023), <https://oresquebec.ca/relais/la-voix-des-etudiantes-et-etudiants-noirs-au-sujet-des-rapports-sociaux-de-race-a-luniversite-au-quebec/>.

Pour rendre les structures associatives plus inclusives, les associations étudiantes doivent promouvoir la diversité au sein de leurs exécutifs. Cela peut commencer par une sensibilisation des membres actuels à l'importance de la représentativité et à l'impact des biais inconscients dans les processus de recrutement. Il est également important de valoriser la diversité culturelle dans les offres de poste des exécutifs en y adoptant un langage inclusif et en les diffusant dans les espaces fréquentés par les personnes issues de la diversité culturelle. Des formations sur la gestion et la planification d'évènements inclusifs des différences culturelles peuvent être dispensées aux membres des exécutifs des associations étudiantes.

### **Recommandation 21**

Que la FAÉCUM forme les membres des exécutifs d'associations étudiantes à la gestion inclusive, au repérage des biais inconscients lors du recrutement et à la promotion de la diversité des candidatures.

## **2.6. OFFRE ALIMENTAIRE ET DE L'ALCOOL**

Le respect des préférences et des restrictions alimentaires est important dans les environnements multiculturels. Une offre alimentaire variée permet aux personnes participantes aux activités de se sentir incluses et respectées dans leurs choix de vie, leurs pratiques culturelles et leurs convictions religieuses. Un accès équitable aux repas proposés lors des activités renforce le sentiment d'inclusion. Offrir une variété dans les choix alimentaires et tenir compte des principales règles de préparations permet de mieux répondre aux préférences et restrictions alimentaires des personnes étudiantes. Sans prétendre couvrir l'ensemble des cultures représentées sur le campus, cette démarche montre une volonté d'inclusion et une sensibilité aux divers besoins alimentaires. Par exemple, l'utilisation des services des traiteurs locaux - parfois eux-mêmes issus de communautés culturelles - peut aussi refléter cette diversité. Un autre exemple serait les personnes musulmanes qui jeunent du lever au coucher du soleil durant le Ramadan. Adapter les horaires des repas lors des évènements ou offrir des repas à emporter en fin de journée montre une attention pour les personnes étudiantes pratiquantes.

Certaines cultures valorisent la sobriété ou découragent la consommation d'alcool. Dans ce contexte, les évènements centrés sur la consommation d'alcool peuvent créer un inconfort pour les personnes qui choisissent de ne pas en consommer ou pour qui la consommation d'alcool pose des enjeux religieux, personnels ou de santé. L'absence d'alternatives intéressantes et non alcoolisées peut limiter leur participation.

### **Recommandation 22**

Que la FAÉCUM offre lors de ses activités des options alimentaires variées ainsi que des boissons non alcoolisées et qu'elle encourage ses associations étudiantes à faire de même.

### **Recommandation 23**

Que la FAÉCUM collabore avec des traités issus de la diversité culturelle et qu'elle encourage ses associations étudiantes à faire de même.

## **2.7. CONCLUSION**

Ces considérations démontrent l'importance des pratiques inclusives au sein des associations étudiantes de l'Université de Montréal pour favoriser un climat de respect et de diversité, essentiel à l'intégration et à la réussite étudiante. Les pistes de solutions identifiées dans ce document mettent de l'avant des actions concrètes, telles que l'adaptation des pratiques associatives, la diversification de la programmation et des lieux d'activités, le soutien à l'implication dans les instances décisionnelles, le renforcement de l'accueil et l'accompagnement des personnes étudiantes internationales, ainsi que la mise en place d'initiatives de sensibilisation interculturelles. Ces recommandations sont des leviers pour encourager une plus large participation des personnes issues des communautés culturelles. L'implication de ces personnes dans les activités universitaires ne bénéficie pas qu'à elles, elle enrichit également l'ensemble de la communauté universitaire.

### 3. OBSTACLES LIÉS À LA COMMUNICATION ET À L'INFORMATION

À l'Université de Montréal, le développement d'un environnement accueillant à la diversité dans les associations étudiantes requiert que les messages qu'elles transmettent pour inviter leurs membres à leurs instances décisionnelles et leurs événements rejoignent et représentent efficacement l'ensemble des personnes qu'elles regroupent. Or, comme certains formats de communication demeurent peu accessibles pour de nombreuses personnes et que la culture associative est inégalement partagée au sein de la communauté étudiante, les associations doivent prendre des précautions particulières pour améliorer la portée de leurs communications.

D'emblée, les obstacles communicationnels qui affectent l'inclusivité des associations peuvent être regroupés en trois grandes catégories. La première concerne les obstacles à la réception des messages, qui résultent de l'utilisation de formats inaccessibles à certaines personnes. La deuxième renvoie au manque de représentativité des messages transmis, qui peut être causé par l'emploi d'un langage qui exclut les femmes, les membres de la communauté 2ELGBTQIA+ ou qui ne tient pas compte de la diversité culturelle présente au sein de la communauté étudiante. Enfin, la troisième catégorie touche à l'absence, dans les communications, d'informations essentielles à une participation pleine et entière aux activités proposées, comme le niveau d'accessibilité physique d'un lieu ou la fonction d'une instance décisionnelle. Ces trois catégories composeront les trois parties principales qui structureront ce chapitre. Au terme de celui-ci, les associations étudiantes de l'UdeM disposeront d'un ensemble de recommandations qui agrandiront la portée de leurs communications, améliorant ainsi leur inclusivité.

### 3.1. RÉCEPTION DES MESSAGES

La première catégorie d'obstacles regroupe les freins qui empêchent certaines personnes de recevoir et comprendre les communications des associations étudiantes. Ces difficultés peuvent être séparées en trois catégories distinctes : celles résultant de l'utilisation d'un langage qui ne tient pas compte de la variabilité des niveaux de compréhension de la langue, celles causées par l'emploi de plateformes numériques inaccessibles aux personnes en situation de handicap, et, enfin, celles attribuables à l'adoption de formats impossibles à percevoir pour les personnes vivant différentes situations d'handicap sensoriel. Pour éliminer ces obstacles, les associations doivent prendre des mesures pour adapter leurs communications.

#### 3.1.1. Langage simplifié

Les personnes ayant du mal à lire ou communiquer en français peuvent avoir du mal à comprendre les communications des associations étudiantes lorsque celles-ci sont rédigées dans un langage inadapté. Parmi les gens touchés, on compte, évidemment, les personnes dont le français n'est pas la langue première, mais, aussi, les francophones qui éprouvent néanmoins des difficultés à la lecture. Ces difficultés peuvent s'expliquer à la fois par la diversité des parcours scolaires que par la présence de troubles d'apprentissage, comme la dyslexie.

Pour que leurs communications soient plus inclusives, les associations étudiantes doivent alors prendre des mesures pour adapter leurs communications aux besoins spécifiques de ces différents groupes. À cette fin, les normes d'accessibilité définies dans le [Guide de rédaction pour une information accessible](#)<sup>27</sup>, conçu par l'Équipe de recherche en littératie et inclusion de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), peuvent être une ressource pertinente pour améliorer la diffusion des messages des associations étudiantes auprès de ces personnes. Pour accroître l'accessibilité des textes écrits, le *Guide* mise sur l'utilisation du « langage simplifié <sup>28</sup> », un format d'écriture servant à produire du matériel « compréhensible pour les personnes ayant des limitations cognitives ou intellectuelles ou encore qui ont des compétences très réduites en littératie.<sup>29</sup> » Le langage simplifié s'incarne aussi bien sur le plan de la construction des phrases, par la syntaxe utilisée et le choix des mots, que sur celui de la structure générale du texte, qui doit présenter une organisation claire et cohérente des idées. L'adoption du langage simplifiée par les associations étudiantes pourrait fortement améliorer l'accessibilité de leurs communications.

Le guide rassemble plusieurs critères permettant d'améliorer l'accessibilité et la clarté d'un texte. Parmi eux, le choix des mots, la syntaxe, le registre, les nombres, ainsi que la sélection et l'organisation de

---

<sup>27</sup> Julie Ruel et al., *Guide de rédaction pour une information accessible* (Gatineau : UQO, 2011), <https://ciiss-outaouais.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2017/03/Guide-de-r%C3%A9daction-pour-une-information-accessible.pdf>.

<sup>28</sup> Ibid.

<sup>29</sup> Ibid., 6.

l'information, sont présentés dans les paragraphes qui suivent. Des exemples appliqués au contexte associatif figurent à l'annexe I.

### Le choix des mots

Le *Guide* insiste tout d'abord sur l'importance du choix des mots pour améliorer l'accessibilité d'un texte. Lorsque possible, un texte au format simplifié privilégie des mots courts et appartenant au registre courant. Suivant cette règle, une utilisation mesurée des acronymes devrait aussi être privilégiée. De plus, afin de réduire le nombre des interprétations possibles d'une même phrase, un texte simplifié devrait éviter d'utiliser des mots qui possèdent plusieurs sens différents. Finalement, l'utilisation de synonymes pour décrire une même réalité devrait elle aussi être restreinte. L'utilisation de synonymes multiplie le nombre de mots différents utilisés pour désigner un même objet, ce qui peut donc nuire à la compréhension des personnes dont le vocabulaire est plus limité.

### La syntaxe

Le guide de l'UQO propose également des balises pour la syntaxe des phrases. Il recommande de favoriser les phrases courtes, d'un maximum de 25 mots, et dont la structure est simple. La syntaxe d'une phrase simple respecte généralement l'ordre suivant : sujet, verbe, complément. Elle se distingue de ce que la grammaire identifie comme une « phrase complexe ». Une phrase complexe est composée de plusieurs propositions imbriquées l'une dans l'autre, contenant chacune un verbe conjugué.

Le *Guide* recommande aussi de privilégier les phrases actives. Une phrase active est une phrase dont le sujet accomplit l'action représentée par le verbe. À l'inverse, dans les phrases passives, c'est l'objet de l'action qui est le sujet de la phrase. Une phrase passive se reconnaît généralement par l'utilisation de pronoms à la troisième personne. Celui qui accomplit l'action dans la phrase est alors défini par le complément.

Un texte au format simplifié devrait finalement favoriser l'utilisation de phrases affirmatives. Une phrase affirmative est une phrase qui présente une idée, un fait ou une information de manière positive, sans employer de négation. Les formulations négatives alourdissent inutilement la structure d'une phrase, elles nuisent à l'accessibilité des communications écrites pour les personnes qui éprouvent des difficultés à lire.

### Le registre

Pour écrire des textes accessibles, le *Guide* recommande d'interpeller directement la personne lectrice. L'utilisation des pronoms « tu », « nous », « vous », ainsi que les temps de verbes de l'impératif, facilite la compréhension des textes. Inversement, il déconseille l'utilisation de forme impersonnelle.

### Les nombres

Une utilisation abondante de nombres dans un texte nuit à la compréhension chez les personnes dyslexiques. Pour cette raison, le groupe de recherche de l'UQO recommande, lorsque possible, de remplacer les chiffres par des mots représentant des repères quantitatifs, tels que « beaucoup », « la plupart », « la moitié », « la majorité », etc. Lorsqu'un haut degré de précision est requis, le *Guide* recommande l'utilisation des chiffres arabes.

### La sélection de l'information

La sélection de l'information communiquée peut également avoir un impact sur le niveau d'accessibilité d'un texte. Un texte dont une grande partie est constituée d'informations superflues peut perdre en lisibilité, car la personne lectrice doit redoubler d'attention pour repérer les éléments appartenant au cœur du message. Pour améliorer l'accessibilité des communications écrites, le *Guide* recommande donc de limiter l'information communiquée à celle qui est nécessaire pour comprendre le message transmis. Cette sélection ne doit toutefois pas conduire à omettre des informations essentielles, comme celles concernant l'accessibilité physique d'un lieu ou celles qui facilitent la compréhension des personnes ayant des référents culturels variés.

### L'organisation de l'information

Finalement, pour améliorer l'accessibilité des communications écrites, le *Guide* recommande que les idées qu'elles rassemblent soient organisées d'une manière claire et cohérente. Ce dernier critère s'applique tout particulièrement aux textes longs. Une organisation claire et cohérente des idées requiert que le texte suive une structure explicitement détaillée à l'introduction du texte et au début de chaque sous-section. Au début de chaque section, un court paragraphe devrait donc expliquer la fonction de l'information présentée et son lien avec le sujet principal du texte, de sorte qu'aucune information ne soit hors contexte. Les idées doivent ensuite être agencées de sorte que l'information la plus importante soit celle que la structure met en évidence. De manière générale, ce genre d'organisation correspond à la méthode « de l'entonnoir » : une structure qui ordonne les idées des plus générales aux plus spécifiques.

Enfin, afin de faciliter le repérage des informations pertinentes, le *Guide* recommande d'accompagner les textes longs d'une table des matières. Les titres et les sous-titres qu'elle contient devraient représenter précisément les idées qu'ils regroupent. Le sujet ainsi que les idées générales d'un texte dont la structure est claire et cohérente devraient pouvoir être compris par la seule lecture de la table des matières.

### Recommandation 24

Que la FAÉCUM adopte le langage simplifié pour ses communications écrites et qu'elle encourage ses associations étudiantes à faire de même.

### 3.1.2. Formats de communication inaccessibles aux personnes vivant avec un handicap sensoriel

Les personnes vivant avec un handicap visuel ou auditif peuvent être exclues de la vie associative si les communications des associations étudiantes sont diffusées dans des formats qui leur sont inaccessibles. Pour améliorer l'inclusivité de la vie étudiante, les associations doivent donc s'assurer que leurs communications soient offertes dans des formats perceptibles pour l'ensemble de leurs membres.

D'emblée, une première difficulté auxquelles les associations étudiantes font face est qu'il n'existe pas, à ce jour, de format de message unique qui serait parfaitement accessible à l'ensemble des profils de personnes étudiante. Par exemple, un texte qui présente un niveau de contraste et une taille de caractère respectant les normes d'accessibilité visuelle demeurera néanmoins inaccessible pour une personne non-voyante. De même, l'ajout de sous-titres à une vidéo ne parviendra jamais à restituer complètement l'expérience de l'écoute d'un contenu audiovisuel pour une personne vivant avec une déficience auditive. Ainsi, bien que certains dispositifs puissent améliorer l'accessibilité de plusieurs médias, ils éliminent rarement complètement les contraintes communicationnelles avec lesquels vivent plusieurs personnes étudiantes. Dans ce contexte, une première bonne pratique consiste à diversifier les formats utilisés pour transmettre un même message. Une personne qui n'a pas été en mesure de lire le texte d'un tract distribué à l'entrée d'un pavillon pourra, par exemple, obtenir la même information lors d'une tournée de classe organisée par son association étudiante plus tard la même journée.

#### **Recommandation 25**

Que la FAÉCUM diversifie les formats utilisés pour ses communications et qu'elle encourage ses associations étudiantes à faire de même.

Le fait d'utiliser une plus grande diversité de format ne résout cependant pas entièrement le problème. Pris isolément, chaque moyen de communication peut aussi présenter des obstacles qui entravent la transmission des messages. En empêchant certains groupes d'être adéquatement informés des informations relatives à la vie associative, ces problèmes de communication peuvent nuire à la représentation dans les associations étudiantes de la diversité des communautés qu'elles regroupent. Pour être plus inclusives, les associations étudiantes doivent donc prendre des mesures pour diminuer ces entraves.

#### Formats imprimés

Tout dépendant de la capacité visuelle, les communications imprimées peuvent se révéler complètement inaccessibles aux personnes vivant avec un handicap visuel. Des précautions doivent donc être prises à cet égard pour s'assurer qu'elles puissent participer pleinement à la vie associative. À cette fin, le guide

de bonnes pratiques pour la conception et l'élaboration de documents accessibles<sup>30</sup>, développé par l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), se révèle particulièrement utile. La documentation produite par l'OPHQ fournit plusieurs critères qui peuvent guider la production de documents imprimés accessibles universellement. Pour chaque critère, l'OPHQ fournit des références vers des outils en ligne permettant de vérifier la conformité aux normes d'accessibilité décrites.

Le premier de ces critères est le contraste. Une couleur de police insuffisamment contrastée par rapport à la couleur de fond peut nuire à la compréhension d'un texte ou d'une image pour les personnes ayant une déficience visuelle, comme le daltonisme. L'OPHQ recommande l'utilisation de couleurs ayant un niveau de contraste supérieur à 7:1 pour le corps du texte et à 3:1 pour les titres et en-têtes pour favoriser l'accessibilité du document. Un deuxième critère est la taille des caractères. Une taille de caractère trop petite peut effectivement nuire à l'accessibilité d'un texte. Pour les textes, l'organisme recommande une taille de caractère située entre 12 et 14 points.

### **Recommandation 26**

Que la FAÉCUM emploie des couleurs et des tailles de polices accessibles aux personnes vivant avec un handicap visuel et qu'elle encourage ses associations étudiantes à faire de même.

### **Communications orales**

Les associations étudiantes s'appuient également sur les communications orales, par exemple dans le cadre de tournées de classe, pour transmettre à leurs membres les informations pertinentes à leurs activités. Le sens de l'audition est également indispensable à la pleine participation aux instances décisionnelles, qui prennent presque exclusivement la forme d'assemblées délibérantes. Si aucun accommodement n'est prévu, le fait de vivre avec une déficience auditive peut donc nuire grandement à la participation à la vie étudiante. Selon les situations, deux types d'accommodements devraient être fournis par les associations étudiantes. Tout d'abord, des places assises situées à proximité des personnes oratrices devraient être réservées aux personnes dont la déficience auditive est seulement partielle ou à celles pour qui la lecture sur les lèvres est indispensable à la compréhension. Pour d'autres, l'accès aux informations transmises de manière orale nécessite l'accès à un service d'interprétation en langue des signes québécoise (LSQ).

À l'Université de Montréal, en vertu de la *Politique-cadre sur l'intégration des étudiantes et des étudiants en situation de handicap à l'Université de Montréal*<sup>31</sup>, c'est le Service de soutien aux personnes étudiantes

---

<sup>30</sup> Office des personnes handicapées du Québec, « Élaborer et produire des documents accessibles : un guide de bonnes pratiques », 7 mai, 2024, <https://www.ophq.gouv.qc.ca/publications/guides-de-loffice/guides-pour-le-grand-public/elaborer-et-produire-des-documents-accessibles-un-guide-de-bonnes-pratiques.html>.

<sup>31</sup> Université de Montréal, *Politique-cadre sur le l'Intégration des étudiants en situation de handicap à l'Université de Montréal* (Montréal : UdeM, 2016),

en situation de handicap qui est responsable d'offrir ce genre d'accommodements aux personnes ayant une déficience auditive afin qu'elles mènent à bien leurs projets d'études. Malheureusement, la définition de « projet d'étude » actuellement utilisé par ce service se limite aux activités d'enseignement. En 2025, une personne ayant une déficience auditive ne peut donc pas bénéficier d'un service d'interprétation LSQ pour participer à une assemblée générale, une rencontre d'un conseil exécutif sur lequel elle a été élue, un vins et fromages tenu en marge d'un colloque étudiant ou à tout autre activité planifiée par une association étudiante ou un regroupement. Puisque le fait de participer à la vie étudiante fait partie intégrante de l'expérience universitaire, il est impératif que le SPESH offre des services d'interprétation LSQ pour l'ensemble des composantes de la vie universitaire.

### **Recommandation 27**

Que l'Université de Montréal offre des accommodements permettant la participation pleine et entière à la vie étudiante et qu'elle étende son offre de services d'interprétation LSQ pour inclure les activités associatives.

### **Utilisation des outils numériques**

Les nombreux médias sociaux, les listes de diffusion par courriel et les sites web sont largement utilisés par les associations étudiantes pour partager à leurs membres les informations pertinentes à la vie associative. Malheureusement, si les précautions appropriées ne sont pas prises, les informations partagées par ces moyens pourraient être inaccessibles aux personnes vivant avec des handicaps qui impactent leur capacité à utiliser ces outils. Des mesures doivent donc être prises pour que les informations diffusées par ces moyens puissent être reçues et comprises par les personnes appartenant à ces communautés.

Les freins à la diffusion d'une communication transmise sous format numérique ont été l'objet d'une recension approfondie par le *World wide web consortium* (W3C), une organisation internationale dont la mission est de définir et de promouvoir les normes qui encadrent le fonctionnement de l'internet. Cette organisation supervise le développement de la *Web content accessibility guideline* (WCAG)<sup>32</sup>, qui certifie l'accessibilité universelle des contenus numériques. Cette norme englobe un grand nombre de spécifications techniques servant à garantir l'accessibilité universelle d'une communication numérique. Elle s'appuie sur quatre principes généraux. Suivant ces principes, un site web accessible universellement présente une interface perceptible, utilisable, compréhensible et robuste.

---

[https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc\\_officiels/reglements/administration/adm10\\_25-politique-cadre\\_integration\\_etudiants\\_situation\\_handicap.pdf](https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc_officiels/reglements/administration/adm10_25-politique-cadre_integration_etudiants_situation_handicap.pdf).

<sup>32</sup> World wide web consortium, « Web Content Accessibility Guidelines (WCAG 2.1) », 6 mai, 2025, <https://www.w3.org/TR/WCAG21/>.

La liste des spécifications techniques à respecter prévues par cette norme est exhaustive. La norme balise, par exemple, la taille et le niveau de contraste d'un texte. Elle définit aussi les spécifications qui assurent la compatibilité d'un site web avec les technologies d'assistances, comme les logiciels de lecture d'écran. Elle encadre également le fonctionnement des interfaces numériques, afin qu'elles puissent être utilisées entièrement par une personne dont le handicap moteur empêche l'utilisation d'une souris, notamment.

Il s'agit d'un document très technique, son format est davantage adapté aux spécialistes de la conception des contenus numériques qu'au grand public. Dans ce contexte, il pourrait donc être complexe pour une association étudiante de rendre leurs communications numériques parfaitement conformes à l'ensemble des exigences prévues par ce standard. Néanmoins, une connaissance générale des principes généraux sur lesquels il s'appuie, sans rendre les communications numériques des associations étudiantes parfaitement accessibles, pourrait réduire sensiblement le nombre d'obstacles sur lesquels se butent aujourd'hui des personnes en situation de handicap lorsqu'elles consultent les plateformes de communications numériques des associations étudiantes.

La Fédération doit mettre à jour ses plateformes de communication numérique afin qu'elles soient conformes aux principes d'accessibilité définis par la norme WCAG et elle recommande aux associations étudiantes de suivre cette pratique. Étant donnée la complexité que peut représenter un tel projet, elle recommande l'utilisation de l'un des nombreux outils automatiques d'évaluation de l'accessibilité de sites web disponibles en ligne.<sup>33</sup> Ceux-ci permettent d'identifier rapidement les freins à l'accessibilité de toutes les communications numériques et les modifications à mettre en place pour les rendre conformes à la norme WCAG.

Des firmes spécialisées en conception web accessible peuvent également offrir un support aux associations qui désirent rendre parfaitement accessible l'ensemble de leurs communications numériques. Les subventions des Frais relatifs à l'amélioration des services technologiques et informatiques, et des collections des bibliothèques constituent un bon levier pour assumer les coûts généralement élevés de ce type de projet.

### **Recommandation 28**

Que la FAÉCUM accompagne les associations étudiantes dans leurs demandes de subvention visant des projets d'amélioration de l'accessibilité de leurs communications numériques.

---

<sup>33</sup> Le W3C tient un répertoire regroupant plus d'une centaine de ces outils, adapté à une grande diversité de format. World wide web consortium, « Web accessibility evaluation tools list », 19 décembre, 2025, <https://www.w3.org/WAI/test-evaluate/tools/list/>.

## Recommandation 29

Que la FAÉCUM respecte la norme WCAG 2.0 dans ses communications numériques et qu'elle encourage ses associations étudiantes à faire de même.

### 3.2. COMMUNICATIONS INCLUSIVES

La seconde catégorie d'obstacles traitera pour sa part des problèmes de communication engendrés par l'utilisation d'un langage qui représente peu la diversité des profils existant parmi la communauté étudiante. Les freins à la communication appartenant à cette seconde catégorie concernent plus spécialement, mais sans s'y limiter, les femmes, la communauté 2ELGBTQIA+ ainsi que les communautés culturelles. Un manque d'attention portée aux besoins spécifiques de ces communautés peut avoir des conséquences importantes sur leur sentiment d'appartenance envers leurs associations étudiantes, ce qui impacte évidemment leur motivation à présenter une candidature pour un poste décisionnel ou participer aux activités qu'elles organisent. Cette section s'attardera à proposer aux associations étudiantes une série de mesures qui permettront à leurs communications de rejoindre efficacement la diversité des communautés représentées à l'UdeM.

#### 3.2.1. Masculin générique

En français, l'utilisation du masculin générique a des effets sur la portée d'un message. En effet, au moins cinq recherches ont établi que l'utilisation du masculin comme genre neutre a pour conséquence de favoriser « l'activation de représentations masculine »<sup>34</sup> chez l'auditoire pour comprendre des situations décrites dans une communication. En d'autres termes, l'utilisation d'un lexique entièrement masculin dans une communication pousse spontanément l'auditoire à s'imaginer que les personnes mentionnées dans un message sont exclusivement des hommes. L'utilisation du masculin comme genre neutre « diminue [donc] la probabilité que les gens nomment une femme quand on leur demande [,par exemple,] quel(s) candidat(s) ils verraient volontiers au poste de premier ministre [...] et d'énumérer leurs héros et leurs artistes préférés [...]»<sup>35</sup> Les enjeux soulevés par l'utilisation du masculin générique ne sont donc pas uniquement stylistiques, la représentation accordée à chacune des identités de genres dans une communication affecte les rapports de pouvoirs qui structurent leurs relations. L'inclusion dans les associations étudiantes de l'ensemble des genres auxquels s'identifient les membres de la communauté étudiante exige alors d'adopter des communications inclusives.

L'Office québécois de la langue française définit la rédaction inclusive comme « une pratique visant à éviter toutes formes de discrimination, y compris celles qui ne sont pas liées au genre (celles fondées sur

---

<sup>34</sup> Markus Brauer, « Un ministre peut-il tomber enceinte ? L'impact du générique masculin sur les représentations mentales », *L'année psychologique* 108, n°2 (2008) : 246.

<sup>35</sup> Ibid., 268.

l'orientation sexuelle ou l'origine ethnique, par exemple). »<sup>36</sup> La rédaction inclusive s'incarne par l'utilisation de « désignations neutres »<sup>37</sup>, qui n'excluent d'emblée aucune des identités de genre. L'OQLF met à disposition du public de la documentation sur les méthodes à utiliser pour écrire de manière épïcène. Pour améliorer la place offerte à l'ensemble des identités de genre à leurs instances et lors des activités qu'elles organisent, la FAÉCUM encourage ses associations à se servir de ces ressources pour améliorer l'inclusivité de leurs communications. Depuis 2015, la Fédération est tenue de rédiger ses communications de manière épïcène en vertu de sa *Politique concernant la rédaction paritaire*<sup>38</sup>. En pratique, elle a dépassé les exigences de sa propre politique en privilégiant des désignations neutres (i.e. personnes étudiantes) qui incluent tous les genres dans l'ensemble de ses communications, plutôt que d'utiliser les formes dédoublées (i.e. étudiants et étudiantes) prévues par l'écriture épïcène. Cette forme d'écriture devrait s'étendre à l'ensemble de l'Université de Montréal et cette dernière devrait mettre à jour son guide d'écriture afin que le personnel et les personnes étudiantes puissent s'y référer. La Fédération demeure également disponible pour offrir un support aux associations qui désireraient se doter d'une politique d'écriture inclusive.

#### **Rappel de position (1520)**

Que la FAÉCUM utilise un langage incluant tous les genres dans ses communications et qu'elle encourage ses associations à faire de même.

Adoptée : [CC-513e-5]. Modifiée : [CC-599e-7.1.7]

#### **Rappel de position (2231)**

Que l'Université de Montréal révise son Guide d'écriture pour toutes et tous, afin que ce dernier soit en phase avec les stratégies de rédaction inclusive utilisées dans la communauté universitaire.

Adoptée : [CC-602<sup>e</sup>-8.0]

#### **Rappel de position (2232)**

Que le Comité permanent de la politique linguistique se penche sur la question de la rédaction inclusive à l'Université de Montréal, en se fondant sur les recherches dans le domaine et sur la pratique de la communauté universitaire.

Adoptée : [CC-602<sup>e</sup>-8.0]

### **3.2.2. Communautés culturelles**

L'utilisation d'un langage qui ne tient pas compte de la diversité des origines des membres de la communauté étudiante peut également nuire à la diffusion des communications d'une association étudiante. En effet, en 2024-2025, des personnes issues de plus d'une soixantaine de pays étaient

---

<sup>36</sup> Office québécois de la langue française, « Les termes *rédaction épïcène* et *écriture inclusive* », s.d. Consulté le 8 avril 2026, <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/25421/banque-de-depannage-linguistique/la-redaction-et-la-communication/feminisation-et-redaction-epicene/redaction-epicene/les-termes-redaction-epicene-et-ecriture-inclusive>

<sup>37</sup> Ibid.

<sup>38</sup> Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal, *Politique concernant la rédaction paritaire* (Montréal : FAÉCUM, 2015).

inscrites à un programme d'étude à l'Université de Montréal<sup>39</sup>. Pour beaucoup de ces personnes, l'utilisation excessive de québécoismes et autres références culturelles strictement québécoises dans les communications peut représenter un frein à la compréhension de message. Pour rejoindre efficacement l'ensemble des publics, il est recommandé que les associations étudiantes ajoutent à leurs communications de brèves explications lorsque des référents culturels locaux sont utilisés. Une invitation à une sortie à la cabane à sucre pourrait ainsi inclure un encadré expliquant qu'il s'agit d'une tradition québécoise du printemps consistant à partager dans une érablière des mets copieux et traditionnel mettant en valeur les produits de l'érable.

### **Recommandation 30**

Que la FAÉCUM explique les expressions et références culturelles québécoises qu'elle utilise dans ses communications et qu'elle encourage ses associations étudiantes à faire de même.

### **3.3. SÉLECTION DES INFORMATIONS ADAPTÉES À LA DIVERSITÉ DES PUBLICS**

La sélection des informations diffusées dans un message est un dernier facteur qui influence l'accessibilité des communications d'une association étudiante, selon deux cas de figure distincts.

Premièrement, la sélection de l'information diffusée dans le cadre de l'organisation d'une activité ou d'un événement peut exclure des personnes de la vie étudiante. En effet, la participation de plusieurs personnes à la vie associative requiert qu'elles puissent connaître préalablement certaines informations sur l'activité proposée. Une personne qui se déplace en fauteuil roulant, par exemple, doit connaître le niveau d'accessibilité du lieu où se tiendra l'activité pour décider si elle participe ou non. De même, une personne neurodivergente pourrait vouloir connaître l'horaire détaillé d'un événement pour identifier les moments de forts et de faibles stimulations. À cet effet, une légende, sous forme de cadran d'intensité sensoriel, pourrait être ajoutée sur les publications afin de catégoriser les événements ou les moments lors d'un événement. Les autres chapitres de l'avis fournissent bon nombre d'exemples de besoins spécifiques qui, à défaut d'être clairement communiqués, risquent d'exclure de facto certaines personnes de la vie étudiante. Pour être inclusive, il est important que les associations étudiantes s'assurent d'intégrer à leurs communications ce genre d'information. Suivant les principes énoncés précédemment, afin d'éviter qu'un surplus d'information ne nuise à la lisibilité, il est recommandé d'adopter une mise en forme qui met en valeur le message principal destiné à l'ensemble du public. Cette attention portée à la clarté et à l'accessibilité de l'information doit aussi se refléter à l'échelle de l'Université de Montréal, par la centralisation des informations sur les caractéristiques inclusives de ses espaces, notamment en matière de toilettes et vestiaires neutres, d'offre alimentaire et d'espaces calmes.

---

<sup>39</sup> Université de Montréal, « Provenance des étudiants réguliers internationaux et permanents | Hiver 2025 », s.d. Consulté le 8 avril 2026, <https://app.powerbi.com/view?r=eyJrIjoieYjQ2MDg0MTEtY2Y4Yy00ZDE4LTJhNjQtZGEwMDZmOTcwMjE1liwidCI6ImQyN2VIZmVjLTJhNDctNGJINy05ODFILTBmODk3N2ZhMzFkOCJ9.>

### **Recommandation 31**

Que la FAÉCUM intègre à ses communications les informations facilitant la participation de l'ensemble de ses membres et qu'elle encourage ses associations étudiantes à faire de même.

### **Recommandation 32**

Que l'Université de Montréal inclue dans sa carte des campus des informations sur les caractéristiques inclusives de ses espaces, notamment sur les toilettes et vestiaires neutres, sur les options alimentaires véganes et sur les espaces calmes.

### **Abrogation de position (1528)**

~~Que l'Université de Montréal rende disponible en ligne la liste ou la carte des emplacements sur le campus des toilettes neutres.~~

Adoptée : [CC-513<sup>e</sup>-5]

### **Modification de position (1944)**

~~Que la FAÉCUM, dans la communication et la diffusion de ses activités, informe les parents étudiants qu'ils sont les bienvenus avec leurs enfants, lorsque l'activité est tenue dans un lieu pour toute activité adaptée à la présence d'enfants, et cela, même si l'activité n'est pas organisée uniquement pour les parents étudiants communique clairement leur bienvenue.~~

Adoptée : [CC-550<sup>e</sup>-6.0]

Deuxièmement, améliorer l'inclusivité des associations étudiantes demande aussi que leurs communications tiennent compte du fait que la culture associative n'est pas également partagée parmi la communauté étudiante. En effet, la diversité des parcours explique que plusieurs personnes étudiantes puissent mal connaître le fonctionnement des associations, leur rôle à l'Université ainsi les moyens à leurs dispositions pour s'y impliquer. La formation *Démystifier les associations étudiantes*, offerte par la FAÉCUM aux nouvelles personnes étudiantes, ainsi que la *Soirée d'information sur la période électorale* visent ainsi à outiller les personnes qui désirent s'impliquer dans leur association étudiante locale ou à la FAÉCUM. En plus du partage de ces formations, lors de l'organisation d'une instance décisionnelle, il est recommandé d'intégrer aux messages d'invitation des informations expliquant le rôle de ces instances au sein de l'association. Pour ne pas alourdir un message, il est possible d'intégrer cette information sous la forme d'un lien redirigeant vers une page web où l'ensemble de la documentation vulgarisant le fonctionnement d'une association étudiante sera centralisé. La Fédération encourage les associations à partager de cette façon à leurs membres les guides produits et les formations produites par la FAÉCUM sur ce sujet.

**Recommandation 33**

Que la FAÉCUM intègre à ses communications les informations facilitant la compréhension de son fonctionnement et qu'elle encourage ses associations étudiantes à faire de même.

**Recommandation 34**

Que la FAÉCUM centralise l'ensemble des guides et formations portant sur le fonctionnement des associations étudiantes sur une page web accessible à l'ensemble de la communauté étudiante.

**3.4. CONCLUSION**

En somme, l'accessibilité des communications constitue un enjeu central pour assurer une participation équitable de l'ensemble de la communauté étudiante à la vie associative. Les obstacles recensés montrent que des pratiques mieux adaptées peuvent significativement réduire les barrières rencontrées par plusieurs groupes. En adoptant des méthodes de communication inclusives, structurées et attentives à la diversité des besoins, les associations étudiantes renforcent leur capacité à représenter adéquatement toutes les personnes qu'elles regroupent. La mise en œuvre des recommandations formulées dans ce chapitre permettra ainsi de bâtir des espaces plus ouverts, plus accessibles et véritablement représentatifs de la pluralité qui caractérise l'Université de Montréal.

## 4. OBSTACLES FINANCIERS

S'engager en milieu associatif demande de jongler simultanément avec les études et les activités d'implication. Pour les personnes assumant, en plus, des responsabilités financières ou familiales, la participation bénévole peut s'avérer plus difficile à envisager. Selon Statistique Canada, pour les années 2024-2025, ce sont 49 % des personnes étudiantes de 20 à 24 ans et 61 % de personnes étudiantes de 25 à 29 ans qui concilient travail et études à l'université<sup>40</sup>. Au Québec, ces chiffres s'élèvent à 58 % pour les 20 à 24 ans et 69 % pour les 25 à 29 ans<sup>41</sup>. Bien sûr, le temps alloué à l'implication peut grandement varier selon le type d'implication, le poste choisi, les possibilités dans le milieu universitaire, les passions et convictions de la personne. Cependant, selon une enquête phare effectuée en 2022 par UTILE, 62 % des personnes étudiantes avaient un revenu inférieur à 20 000 \$<sup>42</sup>. Lorsqu'on compare ces données au revenu viable au Québec qui, selon l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS), est de 38 479 \$ pour une personne seule, le tout hormis les frais de scolarité<sup>43</sup>, il est peu concevable comment une personne étudiante peut se consacrer pleinement à ces études et à l'implication étudiante tout en détenant un emploi. À travers les années, la FAÉCUM a mis en place certaines mesures ayant pour but de favoriser l'implication de ses membres au sein de ses événements, activités et instances et ce, peu importe leur situation financière. Il y a notamment, les bourses, prix et subventions et les événements gratuits ou à faible coût.

Dans ce chapitre, des recommandations seront mises de l'avant pour outiller les associations étudiantes à favoriser l'implication étudiante de leurs membres, indépendamment de leur situation financière. Deux enjeux distincts liés aux obstacles financiers seront explorés : les freins liés aux dépenses que demande l'implication et les freins liés au temps que demande l'implication.

---

<sup>40</sup> Statistique Canada, Tableau 37-10-0106-01 – Proportion des étudiants âgés de 15 à 29 ans qui allient travail et études, selon le groupe d'âge et le type d'institution fréquentée (Ottawa : Statistique Canada, 2025), <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3710010601>.

<sup>42</sup> UTILE, « Enquête PHARE 2021. Augmentations de loyer de 18 % en quatre ans : la population étudiante frappée de plein fouet par la crise du logement », 28 septembre, 2025, <https://www.utile.org/publications-et-rapports/enquete-phare-2021>.

<sup>43</sup> Eve-Lyne Couturier, « Le revenu viable en 2025. Le logement encore au cœur de la sortie de pauvreté. », Institut de recherche et d'informations socioéconomiques, 2025, <https://iris-recherche.qc.ca/publications/revenu-viable-2025/>.

## 4.1. DÉPENSES LIÉES À L'IMPLICATION

L'implication étudiante en milieu associatif peut parfois entraîner des dépenses, que ce soit en siégeant sur un exécutif, en faisant du bénévolat ou simplement en participant activement aux événements. Les personnes en situation de précarité financière, malgré leur intérêt à s'impliquer, ne peuvent parfois pas le faire dû à ces dépenses associées à l'implication.

### 4.1.1. Les frais pour la participation à un événement

À l'Université de Montréal, pour le trimestre d'hiver 2026, les cotisations étudiantes des associations étudiantes varient de 8 \$ à 46,25 \$<sup>44</sup>. Cette somme, déboursée chaque trimestre par les personnes étudiantes, permet aux associations étudiantes de détenir un financement stable et d'élaborer un budget détaillé pour l'année en cours. Avec ce budget, l'association étudiante peut acheter du matériel, organiser des événements, offrir des services et plus encore. Cependant, plusieurs événements ou activités associatives demandent aux personnes participantes de déboursier des frais supplémentaires au moment de l'inscription. En effet, il se peut que l'association étudiante ne possède pas les fonds suffisants pour assumer l'entièreté des coûts associés à l'événement, notamment les associations avec une faible quantité de membres ou encore une cotisation peu élevée. D'un autre côté, il se peut que certaines associations imposent systématiquement un prix à la billetterie pour éviter un gros taux d'attrition ou encore priorisent des événements de grande envergure pour rendre ceux-ci davantage attrayants pour leurs membres. Ainsi, plusieurs événements, notamment les sorties de ski, les vins et fromage ou encore les retraites en chalet pour les membres peuvent être des opportunités de socialisation et d'engagement, mais nécessitent parfois un coût plus important pour les personnes participantes. Pour les personnes étudiantes en situation de précarité financière, il peut donc être difficile de profiter de ces événements. La Fédération ne croit pas que la solution est d'éviter entièrement les activités à billet payant ni d'éviter les événements d'envergure, mais plutôt de veiller à offrir une programmation événementielle diversifiée en termes de frais afin d'assurer une accessibilité à l'implication en milieu associatif.

En outre, la participation à plusieurs événements ou activités associatives nécessite parfois des achats supplémentaires, par exemple, des costumes ou du matériel. En effet, on peut notamment penser aux activités d'accueil, qui nécessitent parfois des costumes thématiques et l'élaboration de bricolages. Pour les personnes en situation de précarité financière, il peut être difficile de bien s'intégrer dans ce type d'événement si elles ne possèdent pas les moyens financiers pour participer pleinement à l'activité. Rendre ces achats facultatifs, financer le matériel ou même limiter les activités nécessitant des achats permettraient d'inclure ces personnes.

---

<sup>44</sup> Bureau du registraire de l'Université de Montréal, « Frais d'associations », s.d., Consulté le 8 avril 2026, <https://registraire.umontreal.ca/droits-de-scolarite/couts/frais-dassociations/#c17676>.

### **Recommandation 35**

Que la FAÉCUM offre des activités gratuites, à faible coût et nécessitant peu de dépenses personnelles et qu'elle encourage ses associations étudiantes membres à faire de même.

Hormis les frais de participation, le déplacement vers une activité peut engendrer des coûts substantiels pour les personnes participantes. En effet, que ce soit dans un restaurant, dans une salle privée ou même sur le campus, ce déplacement peut engendrer des dépenses non-négligeables pour les personnes en situation de précarité financière. On peut penser notamment aux personnes n'habitant pas sur l'île de Montréal devant déboursier des fonds supplémentaires pour leurs titres de transport de l'Autorité régionale de transport métropolitain. De plus, les personnes à mobilité réduite doivent parfois déboursier pour des frais de taxi. Afin de remédier à cet enjeu, les associations étudiantes se doivent de varier les lieux de leurs événements et d'adapter ceux-ci aux besoins et réalités de leur communauté membre. De plus, comme mentionné dans la section *Obstacles physiques et liés à l'environnement*, instaurer des mesures de compensation de ses frais viendrait définitivement assurer une meilleure accessibilité et inclusivité aux activités associatives.

### **Rappel de position (1039)**

Que la Ville de Montréal procède à un gel des tarifs de transport en commun dans le but de les réduire.

Adoptée : [CCO-446e-6.1]

À ces frais s'ajoute le fardeau de l'insécurité alimentaire qui est vécue par une part importante de la population étudiante, soit près d'une personne sur deux<sup>45</sup>. Afin de favoriser la vie associative sur ses campus, l'Université de Montréal doit assurer une offre alimentaire abordable pour réduire les freins financiers. Actuellement, les choix alimentaires, principalement fournis par Local Local, présentent certaines limites en matière de prix. Les repas se vendent généralement entre 10 \$ et 20 \$, alors que le budget alimentaire moyen d'un ménage composé d'une seule personne en 2024 se situe autour de 5,94 \$ par repas<sup>46</sup>. En plus, ce ne sont pas toutes les personnes étudiantes qui disposent des conditions pour apporter leurs propres repas. Le manque de temps lié aux réalités personnelles ou encore l'accès limité à une cuisine fonctionnelle peuvent constituer des contraintes supplémentaires. Les services de l'UdeM doivent donc s'arrimer avec cette réalité afin de voir fleurir l'engagement au sein de leur campus.

---

<sup>45</sup> [Martin Lasalle, « Près d'un jeune sur deux est touché par l'insécurité alimentaire », UdeMnouvelles, 2025, https://nouvelles.umontreal.ca/article/2025/10/27/pres-d-un-jeune-sur-deux-est-touche-par-l-insecurite-alimentaire-au-quebec.](https://nouvelles.umontreal.ca/article/2025/10/27/pres-d-un-jeune-sur-deux-est-touche-par-l-insecurite-alimentaire-au-quebec)

<sup>46</sup> Eve-Lyne Couturier et Guillaume Tremblay-Boily, « Le revenu viable en 2024: sortir de la pauvreté en contexte de crise du logement », Institut de recherche et d'informations socioéconomiques, 2024, <https://iris-recherche.qc.ca/publications/revenu-viable>.

## Rappel de position (1635)

Que l'Université de Montréal s'assure que l'ensemble des services qu'elle offre aux personnes étudiantes soient abordables.

Adoptée : [CC-524<sup>e</sup>-6.0]. Modifiée : [CC-601<sup>e</sup>-10.0-10]

### 4.1.1. Les frais supplémentaires liés à une réalité personnelle

Certaines personnes étudiantes peuvent être amenées à faire des dépenses supplémentaires en fonction de leur réalité. Par exemple, les responsabilités parentales peuvent entraîner des défis particuliers en matière de charge organisationnelle et de responsabilités financières. En plus de leurs études et, souvent, de leur emploi, les parents aux études doivent composer avec les horaires du service de garde, de l'école et des activités de leurs enfants, ainsi qu'avec les soins de base à leur prodiguer au quotidien. De plus, si on reprend le revenu viable estimé par l'IRIS, la différence de celui-ci entre une personne seule et une famille monoparentale avec un enfant en Centre de la petite enfance est de 12 744 \$<sup>47</sup>. Cette coordination complexe ajoute une pression supplémentaire sur leur emploi du temps et réduit leur disponibilité pour participer aux activités associatives. Il est donc crucial que les associations étudiantes favorisent leur implication et réduisent les freins liés à la situation financière des parents aux études.

En 2020-2021, afin de mieux prendre en compte ces réalités, la FAÉCUM a bonifié son programme de compensation des frais de garde. L'obtention d'une compensation financière n'est dorénavant plus liée à une dépense en frais de garde, mais vise simplement à reconnaître les défis particuliers parents aux études. Ainsi, un parent pourrait couvrir les frais de déplacement et de stationnement ainsi que les frais de participation à un événement. La *Bourse de soutien à l'implication des parents-étudiants* permet ainsi aux parents aux études de recevoir une compensation financière pour leur participation à une activité ou une instance, jusqu'à concurrence de 5 activités financées par session par la FAÉCUM. Pour l'année 2025-2026, le montant financé par la FAÉCUM était de 30 \$ par activité ou instance. Cependant, l'utilisation de cette bourse est assez faible du côté de la communauté étudiante, ce qui peut s'expliquer par plusieurs facteurs. Tout d'abord, il est possible qu'un manque de communication ou de connaissance de l'existence de cet appui financier contribue au faible taux d'utilisation. En effet, la majeure partie des communications par rapport aux bourses, subventions et prix de la Fédération sont effectuées à travers l'agenda, les infolettres, les descriptions des événements et les réseaux sociaux de celle-ci. Parallèlement, il est possible que la bourse ne réponde plus nécessairement aux besoins des parents aux études. En effet, si la programmation des événements et instances n'est pas adaptée pour encourager l'implication des parents aux études, leur participation, qu'elle soit financée par la FAÉCUM ou non, peut être impactée. Finalement, il est possible que la bourse ne soit simplement insuffisante pour

---

<sup>47</sup> Eve-Lyne Couturier, « Le revenu viable en 2025. Le logement encore au cœur de la sortie de pauvreté. », Institut de recherche et d'informations socioéconomiques, 2025, <https://iris-recherche.qc.ca/publications/revenu-viable-2025/>.

comblent les frais et incitent les parents aux études à s'impliquer. Toutefois, des freins persistent dans son application au sein des activités des associations étudiantes, et la FAÉCUM devra travailler à de nouvelles améliorations.

La FAÉCUM offre aussi une subvention aux associations étudiantes pour des programmes de soutien à l'implication des parents aux études. Celle-ci vise à encourager les associations étudiantes membres de la FAÉCUM à mettre en place un programme de compensation financière pour leurs membres parents dans le but d'encourager en soutenant financièrement leur participation aux instances et aux activités de l'association étudiante. Cette mesure peut donc inciter quelqu'un à participer, aux rencontres du conseil exécutif, aux assemblées générales ou même aux événements de l'association étudiante. Tout comme la bourse illustrée ci-dessus, ce programme de subvention est très peu utilisé par les associations étudiantes, soit par manque d'intérêt, par manque d'applicabilité ou par manque de connaissance du programme. Il est donc important que la FAÉCUM mette à jour également ce programme de financement afin qu'il réponde mieux aux besoins des parents aux études.

#### **Recommandation 36**

Que la FAÉCUM réévalue et améliore l'accès à ses programmes de soutien financier à l'implication des parents aux études.

#### **Abrogation de position (1947)**

~~Que la FAÉCUM évalue la possibilité d'étendre le programme de compensation financière des frais de garde aux activités organisées par ses associations membres.~~

Adoptée : [CC-550e-6.0]

#### **Modification de position (1946)**

~~Que la FAÉCUM promue sa bourse de soutien à l'implication des parents aux études mette davantage de l'avant son programme de compensation financière des frais de garde et qu'elle s'assure que celle-ci réponde à leurs besoins. , notamment lors d'activités qui ne sont pas organisées uniquement pour les parents aux études parents-étudiants.~~

Adoptée : [CC-550e-6.0]

Par ailleurs, certaines personnes en situation de handicap peuvent avoir besoin de l'aide d'une personne accompagnatrice lors de leurs activités quotidiennes ou encore dans certains contextes. Cette personne peut leur apporter l'aide requise notamment pour se déplacer, s'orienter ou communiquer avec les autres. Lors de l'organisation d'une activité, il est donc important de considérer l'éventualité qu'une personne membre en situation de handicap ait besoin d'être accompagnée pour y participer. Toutefois, comme les activités organisées par la FAÉCUM et ses associations membres sont souvent réservées à leurs membres, il est important d'autoriser cette exception. De plus, la présence indispensable d'une personne accompagnatrice peut entraîner des dépenses

supplémentaires pour la personne étudiante en situation de handicap. Une bonne mesure serait de permettre la participation gratuite de la personne accompagnatrice. Afin de rendre les activités de loisirs plus accessibles aux personnes en situation de handicap, l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées a mis en place la Carte accompagnement loisir (CAL). Cette carte leur permet d'être accompagnées d'une personne accompagnatrice sans avoir à payer l'entrée les frais d'entrée de cette dernière lors d'activités des organisations partenaires. Elles doivent ainsi seulement payer leur propre entrée. La FAÉCUM pourrait envisager la possibilité d'adhérer au programme de la CAL en tant qu'organisation partenaire afin faciliter l'encadrement de la participation gratuite d'une personne accompagnatrice pour ses membres en situation de handicap lors de ses activités.

De plus, l'offre événementielle de certaines associations étudiantes comporte des activités ouvertes aux enfants, à leur famille et leurs proches. Permettre cette option est une excellente stratégie pour favoriser l'implication et la participation des parents aux études. En revanche, devoir payer plus cher pour les frais de participation de ses enfants peut être difficile, surtout si la personne étudiante est en situation de précarité financière. En cas d'événement de la Fédération où la présence d'enfants est acceptée, le tarif associé à l'enfant devrait être nul ou moindre que le tarif du parent. Les Services à la vie étudiante de l'UdeM adoptent généralement la même approche pour leurs activités ouvertes aux enfants. Ainsi, les associations étudiantes peuvent favoriser l'inclusion des parents aux études et des personnes à mobilité réduite au sein de leurs événements associatifs en variant les tarifs associés à la participation à un événement.

### **Recommandation 37**

Que la FAÉCUM offre un tarif réduit pour les enfants et les personnes accompagnatrices de ses membres lors de ses activités et qu'elle encourage ses associations étudiantes à faire de même.

## **4.2. TEMPS LIÉ À L'IMPLICATION**

S'impliquer au sein d'un exécutif d'association étudiante bénévolement requiert parfois plusieurs heures par semaine. Ainsi, les personnes ayant un emploi ne peuvent pas toujours se permettre de s'impliquer en milieu associatif au même niveau qu'une personne n'ayant pas d'emploi. De plus, les personnes habitant plus loin de leur campus ou étudiant à un campus délocalisé qui veulent assister à une activité sur le campus de la Montagne doivent prendre significativement plus de temps à se déplacer, ce qui peut décourager la participation. En plus, certaines personnes étudiantes, comme la communauté de cycles supérieurs et celle qui suit des cours en ligne, sont moins présentes physiquement sur le campus, ce qui peut diminuer, d'une part, leur connaissance des opportunités d'implication et, d'autre part, leur envie de se déplacer sur le campus. Ces considérations renforcent l'importance de diversifier les programmations afin de toucher ces communautés, comme il a été recommandé dans le chapitre

*Obstacles physiques et liés à l'environnement.* Puisque l'implication est un aspect positif et attractif du parcours universitaire, il est important que les associations étudiantes travaillent à limiter ce frein, notamment par la mise en place d'une variété d'opportunités d'implication.

### **Recommandation 38**

Que la FAÉCUM favorise l'implication de la communauté étudiante de cycles supérieurs et qu'elle encourage ses associations étudiantes à faire de même.

### **Recommandation 39**

Que la FAÉCUM favorise l'implication des personnes étudiant à des campus délocalisés et pavillons décentralisés et qu'elle encourage ses associations étudiantes à faire de même.

### **Rappel de position (2107)**

Que l'Université de Montréal fasse la promotion aux personnes étudiant à distance des opportunités de socialisation, d'échanges et de rencontres sur ses campus.

Adoptée : [CC-573<sup>e</sup>-9.0]

En milieu associatif, le niveau d'implication peut grandement varier en fonction du poste qu'une personne occupe au sein d'un exécutif d'association étudiante. Typiquement, on y retrouve des postes plus chargés, comme la présidence, les coordinations à la vie étudiante ou même les gestionnaires des cafés étudiants. Cependant, on peut aussi y retrouver des sièges au sein de comités, des options de bénévoles au café étudiant ou même des postes d'assistance ou des postes nommés « juniors » qui permettent d'en apprendre davantage sur l'exécutif et les tâches du poste, avant de l'entreprendre en entièreté. Pour une personne devant avoir un emploi pendant ces études, ces derniers peuvent permettre de vivre une expérience d'implication intéressante sans y avoir une grande quantité de tâches associées. En effet, avoir un poste junior ou siéger sur un comité de l'association étudiante permet de vivre un engagement avec moins de redevabilité et plus de liberté en termes de taux d'implication tout en ayant un poids décisionnel. Ainsi, afin de permettre aux personnes étudiantes de pleinement participer à la vie associative peu importe leur situation financière, il est important que les associations étudiantes possèdent ce type de postes et les mettent de l'avant lors des périodes électorales, avant leurs assemblées générales.

### **Modification de position (1561)**

Que la FAÉCUM encourage ses associations à faire connaître les différentes formes d'implication possibles comme les comités, la mise sur pied de projet, le bénévolat ponctuel et les postes qui sont moins chronophages.

Adoptée : [CC-515e-7]

### **Modification de position (1568)**

Que la FAÉCUM encourage ses associations à créer des postes juniors et des comités participatifs au sein de leur association étudiante afin de permettre aux personnes étudiantes ~~permettant~~ d'acquérir de l'expérience dans le mouvement étudiant.

Adoptée : [CC-515e-7]

Parallèlement, la tenue d'un emploi pendant les études universitaires peut aussi avoir un impact sur les moments qu'une personne est disponible pour s'impliquer. On rappelle qu'au Québec, 58 % des personnes étudiantes universitaires de 20 à 24 ans et 69 % de 25 à 29 ans concilient travail-études<sup>48</sup>. Ainsi, possédant des emplois en restauration ou en tant qu'auxiliaire d'enseignement par exemple, l'horaire varié de ces personnes peut directement impacter le temps qu'elles peuvent consacrer à l'implication étudiante. Il est donc important de varier les horaires des événements, tout en sondant les membres pour connaître leurs disponibilités. Évidemment, une plage horaire réservée à la vie étudiante durant la semaine faciliterait l'organisation d'événements. Autrement, les moments à privilégier sont ceux où les personnes étudiantes sont sur place, soit directement après les heures ou lors de l'heure du dîner. À cet effet, les périodes de diner étaient autrefois de 1 h 30, ce qui facilitait l'organisation d'événement, comme la tenue d'assemblée générale. Un retour vers cette pratique serait bénéfique pour la vie associative. Du côté de la FAÉCUM, elle s'assure de consulter la communauté étudiante pour l'élaboration de sa programmation événementielle à travers notamment les conseils de la vie étudiante et de consulter les personnes exécutantes pour déterminer les meilleurs moments pour ses instances et sous-instances. Pour les membres impliqués dans l'exécutif, il est important d'aussi varier les moments de réunions d'équipe. En effet, si les réunions d'un conseil exécutif ont toujours lieu les mercredis soir, de 18 h 30 à 22 h, il peut être difficile pour une personne devant toujours travailler ce soir-là, de s'impliquer à fond dans son association étudiante.

### **Modification de position (1909)**

Que les unités académiques de l'Université de Montréal se dotent d'une période par semaine qui soit exempte de cours et réservée à la vie étudiante et la publicise. ~~et~~ Que cette période soit placée à un moment favorisant un maximum de participation de la communauté étudiante.

Adoptée : [CC-547<sup>e</sup>-9.0]

### **Recommandation 40**

Que le FAÉCUM consulte régulièrement ses membres afin de déterminer les moments optimaux pour l'organisation d'activités et qu'elle encourage ses associations étudiantes à faire de même.

---

<sup>48</sup> Statistique Canada, Tableau 37-10-0106-01 – Proportion des étudiants âgés de 15 à 29 ans qui allient travail et études, selon le groupe d'âge et le type d'institution fréquentée (Ottawa : Statistique Canada, 2025), <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3710010601>.

**Recommandation 41**

Que les associations étudiantes s'assurent de prendre en compte les disponibilités des personnes exécutantes et de varier les moments de rencontres d'équipes tout en offrant la possibilité d'y assister en ligne.

**4.3. CONCLUSION**

Pour conclure, ce chapitre met de l'avant plusieurs obstacles financiers qui peuvent participer à limiter l'inclusivité en milieu associatif. Les solutions proposées à travers les différentes recommandations, notamment en ce qui a trait aux tarifs des événements et à la mise en place de postes exécutifs variés, visent à réduire ces barrières. Il est crucial que la FAÉCUM et les différentes associations étudiantes du campus de l'UdeM travaillent ensemble à la mise en application de ces pistes de solutions afin d'assurer que toute personne, peu importe leur situation financière, puisse participer pleinement à la vie associative.

## 5. OBSTACLES ATTITUDINAUX ET COMPORTEMENTAUX

Les freins à la participation à la vie associative résident aussi dans la manière dont une personne est perçue, accueillie ou traitée. Certaines attitudes et certains comportements des autres peuvent ainsi créer un climat inconfortable qui l'empêche de se sentir à sa place ou en sécurité. Souvent subtiles ou normalisées, ces dynamiques se manifestent notamment par des biais inconscients ou par la minimisation des enjeux vécus par certains groupes. Elles prennent également la forme d'actions concrètes, comme les microagressions et la discrimination, qui freinent ou découragent l'implication étudiante. Les femmes, les personnes issues de groupes ethnoculturels minoritaires, de la diversité sexuelle et de genre, ou en situation de handicap, de même que celles assumant des responsabilités parentales sont particulièrement susceptibles d'être affectées par ces obstacles.

Cette section vise à mettre en lumière ces obstacles attitudinaux et comportementaux afin de mieux comprendre leurs effets sur l'engagement étudiant en milieu associatif. Elle propose également des conditions facilitantes et des pistes d'action destinées à renforcer l'inclusivité, notamment par la sensibilisation, la formation, la visibilité et la valorisation de la diversité, ainsi que par la mise en place de politiques de respect et de mécanismes de signalement. Il sera également question de mesures de prévention des violences à caractère sexuel. L'objectif est de favoriser des environnements associatifs plus sécuritaires, accueillants et représentatifs, où chaque personne peut s'impliquer sans crainte.

## 5.1. ÉDUCATION ET SENSIBILISATION

Pour se transformer en espaces plus accueillants et plus sécuritaires pour l'ensemble des personnes qu'elles représentent, les associations étudiantes doivent d'abord être en mesure de reconnaître la diversité de leurs membres et de leurs besoins. Cette reconnaissance passe par l'éducation et la sensibilisation des exécutifs ainsi que de la communauté étudiante, notamment au moyen de formations, de conférences, de journées et semaines thématiques, de kiosques et de campagnes de sensibilisation.

Pour renforcer leurs compétences en matière d'inclusion et de pratiques respectueuses, les exécutifs des associations étudiantes doivent avoir accès à des formations portant sur les réalités diversifiées de la population étudiante, ainsi que sur les microagressions et les biais inconscients. Pour favoriser l'accès des personnes exécutantes et de l'ensemble de la communauté étudiante à ce type de formations, la FAÉCUM peut en développer certaines et promouvoir celles qui sont disponibles ailleurs, tout en s'assurant qu'elles répondent aux besoins de ses membres. Par exemple, des formations gratuites<sup>49</sup>, qu'il est possible de suivre de façon autonome et à son propre rythme, sont disponibles sur les plateformes StudiUM et EDUlib de l'UdeM. La formation *Trans-diversité : comprendre et respecter la transdiversité grâce à l'éducation*, d'une durée de trois heures, porte sur l'identité de genre, la transidentité et les meilleures pratiques de soutien auprès des personnes trans. La formation *Place aux premiers Peuples*, d'une durée de quatre heures, vise quant à elle à mieux comprendre la réalité des Premières Nations, les Inuit et les Métis, et comment contribuer positivement au processus de réconciliation et de décolonisation. Un guide d'accompagnement s'adressant à la communauté universitaire, intitulé [Mettre fin aux microagressions](#)<sup>50</sup>, a également été produit par l'UdeM et vise à mieux comprendre, reconnaître et contrer efficacement les microagressions. Participer à ce type de formations permet de se sensibiliser aux enjeux EDI et d'acquérir des connaissances favorisant l'ajustement de ses attitudes et de ses comportements pour rendre son milieu plus inclusif.

Pour assurer un accès équitable aux fonctions de représentation dans les associations étudiantes, il est également souhaitable que les membres de la communauté étudiante aient accès à des formations visant le développement de connaissances sur les structures et les procédures, de même que sur le leadership et les habiletés politiques. Plusieurs formations offertes par la FAÉCUM visent aussi à développer des compétences liées au leadership. Certaines d'entre elles sont proposées aux exécutifs d'associations étudiantes durant un camp de formation, ou encore de manière ponctuelle durant les instances et sous-instances de la FAÉCUM. Certaines formations sont de nature générale, comme celle sur les procédures

---

<sup>49</sup> Université de Montréal, *Sensibilisation et formation en équité, diversité, inclusion et accessibilité* (Montréal : UdeM, 2024), <https://www.umontreal.ca/diversite/sensibilisation-et-formation/>.

<sup>50</sup> Université de Montréal, *Mettre fin aux microagressions : guide d'accompagnement pour la communauté universitaire* (Montréal : UdeM, 2025), [https://www.umontreal.ca/public/www/images/diversite/documents/UdeM\\_Microagression\\_Guide\\_accompagnement.pdf](https://www.umontreal.ca/public/www/images/diversite/documents/UdeM_Microagression_Guide_accompagnement.pdf).

d'assemblée, tandis que d'autres sont liées à une fonction dans une association étudiante, comme celles sur les aspects légaux et financiers et sur la gestion d'équipe. De plus, depuis 2015, la FAÉCUM offre des activités non-mixtes, réservées aux femmes et aux personnes non-binaires, visant à développer le leadership et les compétences politiques. De leur côté, les Services à la vie étudiante ont mis en place un programme de formations variées couvrant différentes compétences associées au leadership et s'adressant à toute la communauté étudiante. Parmi les ateliers offerts à l'hiver 2026, il y était notamment question de l'organisation d'événements, des habiletés politiques et de la prise de parole en public. Les formations sur le leadership sont une bonne occasion d'aborder des sujets tels que le respect et le leadership inclusif, reposant la coordination, l'animation bienveillante des rencontres, la recherche de consensus par le partage des perspectives et la transparence.

#### **Recommandation 42**

Que la FAÉCUM améliore l'accès de ses membres à des formations permettant de développer le leadership et les compétences politiques, dont certaines s'adressant aux femmes, aux personnes non binaires et aux personnes bispirituelles. Qu'elle encourage ses associations étudiantes à faire de même.

#### **Modification de position (1577)**

Que la FAÉCUM et ses associations offrent des formations permettant aux personnes étudiantes et aux personnes exécutantes de développer leurs compétences, par exemple en termes d'habiletés politiques, communicationnelles et de leadership. Que la FAÉCUM et ses associations offrent également des formations aux personnes étudiantes ~~et aux étudiants~~ sur le féminisme, l'histoire de la lutte des femmes, la parité, le partage des fonctions et du pouvoir, les privilèges, le harcèlement, les agressions sexuelles, le consentement et sujets reliés. Que ces formations soulignent systématiquement l'intersection des luttes féministes et des luttes antiracistes, queer et de classe, ainsi que de toutes autres luttes contre les systèmes d'oppression multiples.

Adoptée : [CC-515e-7.1]

#### **Abrogation de position (1705)**

~~Que la FAÉCUM fasse la promotion des formations accessibles aux étudiantes et aux exécutantes de l'Université de Montréal, qu'elle établisse des partenariats avec les organismes responsables de ces formations afin d'obtenir un tarif avantageux pour les étudiantes et les exécutantes de l'Université de Montréal et qu'elle encourage ses associations à faire de même.~~

Adoptée : [CC-530e-10]

#### **Recommandation 43**

Que la FAÉCUM améliore l'accès de ses membres à des formations sur l'équité, la diversité et l'inclusion en milieu associatif, en incluant des contenus sur les dynamiques de pouvoir et la prévention des violences. Qu'elle encourage ses associations étudiantes à faire de même.

### **Modification de position (1715)**

Que la FAÉCUM offre aux personnes exécutantes de ses associations étudiantes une formation visant à prévenir les comportements ~~sexistes~~ discriminatoires, dans leur processus électoral et leurs instances décisionnelles.

Adoptée : [CC-530e-10]. Modifiée : [CC-599e-7.1.5]

Par ailleurs, les campagnes de sensibilisation constituent un bon moyen pour rejoindre un public plus large, notamment les personnes qui ne seraient pas interpellées par l'offre de formations ou qui n'ont pas le temps d'y participer. En rendant l'information accessible, visible et présente dans divers espaces, ces campagnes peuvent susciter une prise de conscience. De plus, de nombreuses journées, semaines et mois liés à l'EDI sont soulignés chaque année. Certains événements sont également spécifiques à l'Université de Montréal, tandis que d'autres sont soulignés au niveau national ou international. Par exemple, en février 2023, l'UdeM a déployé une campagne pour contrer le racisme et la discrimination, menée parallèlement avec la première édition de la Semaine de prévention du racisme et de la discrimination, en collaboration avec les associations étudiantes. Des kiosques de sensibilisation au racisme et à la discrimination étaient notamment organisés sur les différents campus de l'UdeM. Également, depuis plus de 10 ans, le Rassemblement MITIG vise à faire rayonner les perspectives, les cultures et les savoirs autochtones en proposant des activités diverses durant deux semaines au mois de mars. Au cours des dernières années, la FAÉCUM y a collaboré en organisant les spectacles et des conférences. Ces différents événements peuvent constituer des occasions de mettre en lumière des réalités vécues par des groupes marginalisés et de mobiliser des personnes et des organisations autour de revendications visant défendre leurs droits et à améliorer leurs conditions de vie. Lors des consultations des regroupements étudiants, il a d'ailleurs été proposé d'organiser davantage d'événements de sensibilisation et d'intégrer ces dates dans les outils calendaires mis à la disposition de la communauté étudiante (annexe II).

### **Recommandation 44**

Que l'Université de Montréal sensibilise l'ensemble de la communauté universitaire sur les questions de racisme, de discrimination et de microagressions.

### **Recommandation 45**

Que la FAÉCUM collabore à des campagnes et à des événements visant à sensibiliser la communauté étudiante aux réalités des groupes marginalisés et qu'elle encourage ses associations à faire de même.

## **5.2. VISIBILITÉ ET VALORISATION**

Lorsqu'une personne ne se reconnaît pas ou ne se sent pas représentée au sein d'une communauté, il devient plus difficile pour elle de se sentir à sa place dans les activités proposées. Elle peut alors avoir l'impression d'être tenue à l'écart. À l'inverse, lorsqu'une diversité d'expériences, de

trajectoires et de profils est mise de l'avant, chaque personne peut plus aisément s'y reconnaître et se projeter dans un rôle d'engagement. Cette visibilité permet de valoriser des formes d'implication parfois méconnues ou sous-estimées, tout en réduisant l'impression que certains espaces sont réservés à un groupe restreint. Lors des consultations, certaines personnes étudiantes ont d'ailleurs partagé qu'elles pouvaient ressentir, dans certains contextes, une impression de « clique » au sein du milieu associatif. Comme il a été décrit dans le chapitre sur les considérations culturelles, la composition des exécutifs joue un rôle clé dans cette dynamique. En effet, une représentation diversifiée au sein des équipes dirigeantes contribue à renforcer le sentiment d'appartenance et à montrer que différents profils ont leur place dans le milieu associatif. La visibilité et la valorisation de profils et de parcours variés peut se faire de multiples façons, notamment à travers des portraits écrits ou des témoignages vidéo de personnes étudiantes engagées, des panels, des expositions, du mentorat et des collaborations avec des regroupements et des comités. Dans cette perspective, il importe également de reconnaître et de valoriser l'ensemble des formes d'implication au sein d'une association étudiante, qu'elles soient ponctuelles, occasionnelles ou variables. Les postes juniors sur les exécutifs des associations étudiantes, mentionnés au chapitre sur les obstacles financiers, offrent une option intéressante à cet égard, puisqu'ils permettent à davantage de personnes de se projeter dans des rôles d'implication.

Par ailleurs, certaines personnes étudiantes ne connaissent pas toujours l'ensemble des bénéfices liés à l'implication, que ce soit en termes de développement personnel, professionnel ou de sentiment d'appartenance à leur milieu. Pour d'autres, c'est le regard ou la compréhension limitée de leur entourage qui contribue à minimiser ou à méconnaître la valeur de leur engagement. Cette double méconnaissance peut constituer un frein à l'implication. Pour y remédier, il est important de mieux faire connaître et de promouvoir les bénéfices de l'implication étudiante, tant individuels que collectifs. La valorisation de l'implication étudiante passe également par la mise en place de mesures de reconnaissance et de soutien. La Fédération déploie plusieurs programmes de bourses, subventions et prix permettant de récompenser et soutenir l'implication de ses membres, comme les Bourses d'implication étudiante, les Bourses de soutien à l'implication des parents-étudiants et le Prix des initiatives favorisant l'implication des femmes. Parallèlement, l'Université de Montréal offre plusieurs mesures de reconnaissance de l'engagement étudiant, notamment dans le cadre de sa [Politique de reconnaissance de l'engagement étudiant](#)<sup>51</sup>, telles que des attestations, des badges, des bourses ou encore l'attribution de crédits universitaires. En effet, en échange de 135 heures d'implication bénévole au cours des 12 derniers mois, une personne étudiante peut se voir attribuer trois crédits universitaires. Cependant, cette mesure semble peu connue au sein des associations étudiantes, où une très grande quantité de personnes exécutantes atteignent le nombre d'heures d'implication requises. Une

---

<sup>51</sup> Université de Montréal, *Politique de reconnaissance de l'engagement étudiant* (Montréal : UdeM, 2012), [https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc\\_officiels/reglements/enseignement/reql20\\_12-politique-reconnaissance-engagement-etudiant.pdf](https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc_officiels/reglements/enseignement/reql20_12-politique-reconnaissance-engagement-etudiant.pdf).

publicisation accrue de cette mesure permettrait de récompenser l'engagement étudiant et d'inciter la communauté étudiante à s'impliquer au sein de leurs associations étudiantes.

Depuis 2017, la FAÉCUM organise annuellement une Soirée de reconnaissance de l'implication afin de mettre en valeur 33 récipiendaires de ses programmes de bourses, subventions et prix. Dans le même ordre d'idées, depuis 2022, l'UdeM tient un gala institutionnel de l'engagement étudiant. L'événement vise à reconnaître les membres de la communauté étudiante qui s'investissent dans des projets qui enrichissent la vie universitaire<sup>52</sup>. À l'automne 2024, l'UdeM a également lancé la campagne *Vivre son université*<sup>53</sup>, qui poursuivait des objectifs similaires de valorisation de l'implication et de ses bénéfices. Depuis 2020, la FAÉCUM organise aussi chaque année la Semaine de l'implication étudiante. Celle-ci permet de faire découvrir les multiples possibilités d'implication à l'UdeM, les associations étudiantes, les regroupements étudiants, les ressources de soutien à l'engagement à l'UdeM, ainsi que les modalités de reconnaissance de l'engagement étudiant et les autres bénéfices à en retirer. Lors des précédentes éditions, une collaboration avec le Centre de l'engagement étudiant a permis de bonifier la programmation grâce à des ateliers et des foires aux kiosques. Cette semaine pourrait toutefois être davantage mise à profit, notamment en envisageant une co-organisation avec les Services à la vie étudiante ou en la faisant évoluer vers une semaine institutionnelle, afin d'amplifier sa portée et son arrimage avec l'ensemble des initiatives existantes. De cette façon, les associations et les regroupements étudiants pourraient bénéficier d'un meilleur rayonnement.

#### **Modification de position (1555)**

Que la FAÉCUM valorise l'implication étudiante des femmes et des personnes issues de groupes sous-représentés et aux parcours diversifiés, notamment à travers des portraits et des témoignages au sein de ses communications, et qu'elle encourage ses associations à faire de même.

Adoptée : [CC-515e-7]. Modifiée : [CC-530e-10] / [CC-599e-7.1.5]

#### **Modification de position (1567)**

Que la FAÉCUM fasse la promotion auprès de ses membres ~~des femmes~~ des bénéfices à retirer de l'implication étudiante en termes d'expérience professionnelle et personnelle transférable, notamment en matière d'organisation, d'éthique de travail ou de gestion de projets, et de développement de réseaux et qu'elle encourage ses associations à faire de même.

Adoptée : [CC-515e-7]. Modifiée : [CC-530e-10]

---

<sup>52</sup> Université de Montréal, « Gala de l'engagement étudiant de l'UdeM », s.d. Consulté le 7 avril 2026, <https://vieetudiante.umontreal.ca/aide-financiere-emploi/reconnaissance-engagement-etudiant/gala-engagement-etudiant-udem>.

<sup>53</sup> Université de Montréal, « Vivre son université », *Expérience étudiante* (blogue), s.d. Consulté le 7 avril 2026, <https://vieetudiante.umontreal.ca/experience-etudiante/blogue/vivre-son-universite>.

### Rappel de position (1563)

Que la FAÉCUM fasse la promotion des gains concrets qu'elle obtient, qu'elle mette l'accent sur leurs effets positifs dans la vie quotidienne de la communauté étudiante et qu'elle encourage ses associations à faire de même.

Adoptée : [CC-515e-7]. Modifiée : [CC-530e-10] / [CC-599e-7.1.5]

### Modification de position (1558)

Que la FAÉCUM maintienne et publicise ses modalités de reconnaissance de ~~bourses d'implication,~~ notamment celles pour les femmes, ~~ses subventions et ses prix,~~ tout en mettant de l'avant celles ~~les~~ modalités de reconnaissance de l'UdeM et de l'extérieur, et qu'elle encourage ses associations à faire de même.

Adoptée : [CC-515e-7]. Modifiée : [CC-530e-10] / [CC-599e-7.1.5]

## 5.3. BIEN-ÊTRE ET SÉCURITÉ PSYCHOLOGIQUE

Dans un contexte universitaire marqué par une culture de performance, les personnes étudiantes sont exposées à des pressions multiples qui peuvent dans certains cas entraver leur capacité à s'engager dans leur milieu de manière sereine. Lorsque la santé et la sécurité psychologique d'une personne sont fragilisées, l'implication étudiante peut ainsi devenir difficile à envisager ou à maintenir. Qu'il s'agisse d'une anxiété de performance liée au parcours académique et professionnel ou encore de pressions rattachées à leurs responsabilités d'implication, ces dynamiques peuvent générer un désengagement, un épuisement ou même une détresse. Reconnaître et comprendre ces enjeux est essentiel pour mettre en place des environnements associatifs où les personnes étudiantes se sentent en sécurité, respectées dans leurs limites et soutenues dans leur engagement.

Certaines personnes qui doivent jongler avec des enjeux de conciliation études-travail-vie personnelle, peuvent ressentir une pression quant au niveau d'implication attendu de leur exécutif d'association étudiante. Lors des consultations, par exemple, une personne a rapporté avoir subi de la pression pour participer à toutes les activités socioculturelles de son association. Elle s'est par la suite sentie jugée lorsqu'elle n'est pas en mesure de répondre à ces attentes. Ce type de pressions et de jugements peut décourager certaines personnes de s'impliquer ou de poursuivre leur engagement. Il est donc essentiel que les exécutifs veillent à instaurer une culture où les limites individuelles sont reconnues et où l'engagement peut se faire de manière modulable, afin de permettre à chacun et chacune de contribuer selon ses possibilités. La flexibilité horaire, la réorganisation des tâches, la téléparticipation aux réunions d'équipe ainsi que d'autres formes d'adaptation des modalités de participation comptent parmi les solutions pouvant être aménagées afin de permettre une meilleure conciliation entre l'implication et les autres sphères de la vie personnelle. En plus de ces mesures, il est important de remettre de l'avant les ressources disponibles pour la santé mentale étudiante, comme le

Programme Mieux-être qui permet à l'ensemble de la communauté étudiante de l'Université de Montréal de bénéficier de quatre consultations gratuites en ligne sur la plateforme Dialogue.

#### **Recommandation 46**

Que la FAÉCUM évalue les mesures d'accommodement possibles visant à soutenir la conciliation entre les responsabilités et les réalités personnelles des personnes élues, de manière à assurer des conditions d'implication équitables et accessibles. Qu'elle encourage ses associations étudiantes à faire de même.

#### **Rappel de position (1637)**

Que l'Université de Montréal fasse la promotion de l'importance du soutien entre collègues d'un même programme auprès de l'ensemble de la communauté universitaire, notamment en ce qui concerne les volets suivants : reconnaissance, relations de confiance, collaboration et travail d'équipe.

Adoptée : [CC-524e -6.0]

#### **Rappel de position (1773)**

Que le Centre de santé et de consultation psychologique (CSCP) de l'Université de Montréal et la FAÉCUM poursuivent les efforts de publicisation des services de santé psychologique offerts sur le campus auprès de l'ensemble de la communauté étudiante.

Adoptée : [CC-534e -7.1]

### **5.4. PRÉVENTION, INTERVENTION ET SOUTIEN**

Pour garantir des milieux associatifs sécuritaires, il est essentiel de mettre en œuvre diverses mesures de prévention du harcèlement, de la discrimination, du racisme et des violences à caractère sexuel, tout en prévoyant des mécanismes d'intervention ainsi que des dispositifs de soutien. Cette section présente un ensemble de moyens à la disposition des associations étudiantes pour y parvenir, qu'il s'agisse de s'appuyer sur des cadres réglementaires, de planifier adéquatement leurs activités, de préparer leurs équipes ou d'assurer un accompagnement et un soutien approprié des personnes concernées.

Les politiques, règlements et codes d'éthique constituent des outils auxquels les associations étudiantes peuvent se référer afin de disposer d'un cadre d'intervention clair et adéquat en matière de harcèlement, de discrimination, de racisme ou de violences à caractère sexuel. À l'UdeM, deux politiques encadrent ces comportements : la [Politique visant à prévenir et à combattre les inconduites et les violences à caractère sexuel](#)<sup>54</sup> et la [Politique visant à favoriser un milieu de travail, d'études et de vie empreint de respect et exempt de toute forme d'incivilité, de harcèlement, de discrimination et de](#)

---

<sup>54</sup> Université de Montréal, Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel (Montréal : UdeM, 2017), [https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc\\_officiels/reglements/administration/adm10\\_57\\_politique\\_VACS.pdf](https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc_officiels/reglements/administration/adm10_57_politique_VACS.pdf).

racisme<sup>55</sup>. Ces politiques s'appliquent à tous les membres de la communauté universitaire, ainsi qu'aux tiers, et vise toutes les activités en contexte universitaire, incluant celles des associations étudiantes. Elles prévoient notamment que toute personne victime ou témoin d'une situation problématique peut s'adresser au Bureau du respect de la personne (BRP) pour obtenir du soutien ou faire un signalement anonyme. Pour un besoin immédiat, il est cependant nécessaire de contacter le Centre opérationnel de la Sûreté de l'UdeM. Lorsqu'une personne étudiante de l'UdeM est insatisfaite du traitement de sa situation, plusieurs recours supplémentaires sont à sa disposition. Elle peut notamment remplir un formulaire de plainte interne, s'adresser à l'Ombudsman de l'Université de Montréal, porter plainte auprès des services policiers si elle considère qu'une infraction criminelle a été commise, ou encore obtenir un accompagnement juridique en utilisant les services offerts par l'assurance collective. De son côté, la FAÉCUM dispose d'un code d'éthique qui prévoit des mécanismes de contrôle lorsqu'un manquement est constaté de la part d'une personne élue au sein du bureau exécutif ou du conseil d'administration, ou d'une personne employée, notamment en matière de respect de la personne. Elle dispose également de la Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et traitement des plaintes<sup>56</sup>, laquelle s'applique à l'ensemble du personnel de la Fédération, tout en encadrant également les comportements liés à du harcèlement de toute personne qui lui est associée. Cette politique prévoit différentes mesures d'intervention, telles que la résolution de conflits, le signalement, le dépôt d'une plainte, l'enquête ainsi que les mesures disciplinaires.

#### **Rappel de position (1846)**

Que le processus de traitement des plaintes et des signalements de l'Université de Montréal soit le plus rapide et efficace possible, et que chacune des étapes soit réfléchi de manière à ne pas affecter négativement les personnes survivantes.

Adoptée : [CCE-539e-2.1]

#### **Rappel de position (1886)**

Que le processus de traitement des plaintes de l'Université de Montréal soit impartial, équitable, juste et qu'il soit perçu comme tel par les membres de la communauté universitaire. Que le processus de traitement des plaintes facilite les dénonciations en étant le plus efficace et accessible possible pour toutes les personnes.

Adoptée : [CCE-539e-2.10]

---

<sup>55</sup> Université de Montréal, Politique visant à favoriser un milieu de travail, d'études et de vie empreint de respect et exempt de toute forme d'incivilité, de harcèlement, de discrimination et de racisme (Montréal : UdeM, 2015), [https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc\\_officiels/reglements/administration/adm10\\_16-Politique\\_incivilite\\_harcelement\\_discrimination\\_racisme.pdf](https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc_officiels/reglements/administration/adm10_16-Politique_incivilite_harcelement_discrimination_racisme.pdf).

<sup>56</sup> Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal, *Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et traitement des plaintes* (Montréal : FAÉCUM, 2025).

## Rappel de position (1576)

Que la FAÉCUM encourage ses associations à adopter un code d'éthique ou de conduite afin de s'assurer de pratiques respectueuses et inclusives.

Adoptée : [CC-515e-7]

Depuis plusieurs années, la FAÉCUM a mis en place différentes mesures afin de rendre ses événements festifs, ainsi que ceux des associations étudiantes, plus sécuritaires, notamment en matière de harcèlement et de violences à caractère sexuel. Cela repose d'abord sur une planification rigoureuse des événements, permettant de faire des choix d'organisation réfléchis afin d'assurer la sécurité des personnes participantes. L'un des moyens consiste à effectuer une démarche d'accréditation « Commande un Angelot » avec le Collectif social pour tous les événements festifs où l'association gère le service d'alcool et à privilégier les établissements accrédités dans le cas contraire. Grâce à ce programme, une personne peut demander de l'aide discrètement, sans avoir à se justifier. En commandant un « Angelot », un faux cocktail servant de signal, la personne est guidée vers un espace sécuritaire, où elle peut recevoir de l'aide selon les besoins exprimés, ainsi qu'une carte présentant des ressources additionnelles. La formation donnée aux bénévoles et au personnel des événements et des établissements accrédités vise également à reconnaître les signes de harcèlement et de violence sexuelle et à intervenir rapidement, avant même qu'une personne n'ait besoin de commander un Angelot<sup>57</sup>. Afin de renforcer la sécurité dans leurs événements festifs, les associations étudiantes peuvent également prévoir la présence de personnes éclaireuses du Programme contre le harcèlement et pour des actions responsables et éclairées. Lancé en 2018, ce service, offert gratuitement aux associations étudiantes, forme des personnes à repérer les situations de harcèlement dans les événements festifs et à les désamorcer<sup>58</sup>. Il est également recommandé de prévoir l'affichage des campagnes de prévention des violences à caractères sexuel, telles que *Sans oui, c'est non !* et *On s'écoute : le consentement ça s'apprend*, ainsi que la distribution d'outils promotionnels des ressources disponibles comme le BRP et Info-aide violence sexuelle.

En dehors des mesures visant spécifiquement la prévention du harcèlement et de violences à caractère sexuel, de nombreuses autres mesures sont également prises par la FAÉCUM et les associations étudiantes pour rendre leurs événements plus sécuritaires. On peut penser aux mesures de réduction des méfaits liés à la consommation d'alcool et de substances dans les événements festifs comme la présence d'équipes d'intervention de proximité du Groupe de recherche et d'intervention psychosociale et secouristes, la distribution gratuite de boissons sans alcool et la vente de nourriture à tarifs abordables. La

---

<sup>57</sup> Le Collectif social, « Commande un Angelot : un outil de prévention des violences sexuelles en milieu festif », s. d. Consulté le 7 avril 2026,

<https://lecollectifsocial.ca/boite-a-projets/lutte-contre-les-violences-sexuelles/commande-un-angelot/>.

<sup>58</sup> Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal, « Services aux associations », s. d. Consulté le 7 avril 2026,

<https://www.faecum.qc.ca/services/services-aux-associations>.

FAÉCUM soutient également ses associations membres dans l'organisation de leur événements en offrant plusieurs formations, dont la formation obligatoire sur les rôles et responsabilités en organisation d'événements, organisée en collaboration avec la Direction de la prévention et de la sécurité et le Bureau du respect de la personne, qui inclut un volet témoins actifs et actives. De plus, la FAÉCUM met régulièrement à jour le [Guide organisation d'événements](#) et le [Guide d'organisation des activités d'accueil](#), afin que les associations étudiantes aient accès à toutes les informations nécessaires. En dehors des événements festifs, des mesures peuvent également être mises en place dans des instances, comme les assemblées générales, pour assurer un climat sain, inclusif et respectueux. Parmi ces mesures, il y a la nomination d'une personne garde du senti, qui est désignée pour être disponible pendant une assemblée à recevoir de manière anonyme les malaises ressentis des personnes présentes et pour les partager au reste de l'assemblée.

En somme, les initiatives de prévention du harcèlement et des violences à caractère sexuel doivent veiller à ne pas faire porter le poids de la prévention sur les personnes susceptibles d'en être victimes. Les violences à caractère sexuel et le harcèlement relèvent des gestes posés par les personnes qui les commettent, et non du comportement des personnes qui en sont victimes. Il est préférable de favoriser une approche de responsabilisation collective, où l'ensemble des personnes présentes, incluant les équipes organisatrices, les bénévoles et les personnes participantes, contribuent à créer un environnement sécuritaire et respectueux.

#### **Recommandation 47**

Que la FAÉCUM mette en place des mesures pour assurer la sécurité et pour prévenir les violences à caractère sexuel dans ses événements et qu'elle encourage ses associations étudiantes à faire de même.

#### **Modification de position (1862)**

Que les responsables de l'organisation ~~d'événements d'activités d'accueil~~ assistent obligatoirement à une formation visant l'organisation d'activités d'accueil respectueuses, inclusives et sécuritaires. Que ces formations soient développées et données en collaboration par la FAÉCUM, le Bureau du respect de la personne (BRP) ~~bureau d'intervention en matière de harcèlement (BIMH)~~ et la Direction de la prévention et de la sécurité (DPS). ~~Que la FAÉCUM et l'Université de Montréal collaborent afin de former le plus de personnes bénévoles impliquées dans les activités d'accueil possible.~~

Adoptée : [CCE-539<sup>e</sup>-2.1]

#### **Modification de position (1863)**

Que la FAÉCUM et l'Université de Montréal collaborent ~~lors de la période des activités d'accueil~~ afin de mettre en place des mesures visant à offrir un environnement sécuritaire et dépourvu de violences à caractère sexuel à la population étudiante, en particulier lors de la période des activités d'accueil.

Adoptée : [CCE-539<sup>e</sup>-2.1]

## 5.5. CONCLUSION

En influençant à la fois le sentiment d'appartenance et la sécurité, les attitudes et les comportements peuvent freiner significativement l'implication étudiante. Comprendre ces dynamiques met en évidence l'importance d'agir simultanément sur la sensibilisation, sur la visibilité et la valorisation des parcours et des réalités étudiantes, ainsi que sur les mesures de prévention, d'intervention et de soutien. Il importe également de reconnaître que ces obstacles sont souvent ancrés dans des normes implicites, des biais inconscients ou des pratiques organisationnelles qui peuvent, sans intention malveillante, créer des environnements moins accueillants pour certaines personnes ou certains groupes. En consolidant des environnements inclusifs, respectueux et sécuritaires, les associations étudiantes sont en mesure de réduire ces obstacles, et ainsi de soutenir une participation réellement accessible, diversifiée et durable, où chaque personne peut s'engager pleinement et sereinement.

## 6. AMELIORATION CONTINUE

Une culture qui met de l'avant l'acquisition de compétences transversales à travers l'implication étudiante plutôt que de miser uniquement sur l'excellence académique, qui peut mener à l'anxiété de performance, est une première piste de solution pour favoriser l'engagement. L'Université de Montréal et la FAÉCUM doivent donc continuer de valoriser l'engagement afin d'inciter les personnes étudiantes à enrichir leur parcours universitaire. De plus, il est essentiel de rester à l'écoute des besoins de la communauté étudiante pour continuer de s'adapter aux réalités changeantes. Des actions peuvent être mises en place systématiquement avant, pendant et après les activités d'une association pour assurer l'adéquation de ses mesures inclusives.

### 6.1. CONSULTATIONS ET COLLABORATIONS

Tout d'abord, la sensibilisation sur les enjeux d'inclusivité peut débiter avec l'élaboration de collaborations et de consultations avec des regroupements étudiants et des comités EDI. En effet, à l'Université de Montréal, il existe une panoplie de regroupements étudiants<sup>59</sup>. En 2025-2026, l'UdeM compte notamment un regroupement ayant pour mandat de sensibiliser aux enjeux des personnes issues la diversité sexuelle et de genre, un regroupement visant à promouvoir l'épanouissement des personnes étudiantes neurodivergentes, ainsi que plusieurs regroupements qui soutiennent et font rayonner les membres de plusieurs communautés culturelles. Plusieurs associations étudiantes ont pour leur part des comités féministes ou des comités EDI. Certaines ont également des comités rattachés à une communauté plus spécifique. Une recommandation sur la création de ce type de comité a d'ailleurs été incluse au chapitre sur les considérations culturelles. En plus de créer des espaces où les réalités de groupes sous-représentés peuvent être exprimées, ces organisations aident à cerner les enjeux, à formuler des recommandations et à soutenir l'adoption de pratiques plus inclusives. Leur expertise, fondée sur l'expérience vécue de leurs membres, constitue un levier important pour favoriser des milieux associatifs plus accueillants et attentifs à la diversité étudiante. Ainsi, les associations étudiantes devraient consulter régulièrement ces organisations lors de l'organisation d'événements ou encore lors de la mise en place de services et d'actions. Des collaborations peuvent également être établies avec ces organisations, comme il a été recommandé dans le chapitre sur les considérations culturelles.

Du côté de la Fédération, il est important qu'elle fasse la promotion des regroupements étudiants, en collaboration avec le Centre de l'engagement étudiant, notamment à travers les différentes foires de l'engagement. De plus, la Fédération peut leur offrir des opportunités de rayonnement en faisant du bénévolat dans les événements et en représentant les intérêts des communautés qu'ils représentent dans les instances. D'un autre côté, il existe aussi plusieurs groupes d'intérêt externes à l'Université de

---

<sup>59</sup> Services à la vie étudiante de l'Université de Montréal, « Regroupements étudiants », s.d. Consulté le 9 avril 2026, <https://vieetudiante.umontreal.ca/experience-etudiante/implication-benevole/regroupements-etudiants>.

Montréal ayant comme objectifs de promouvoir l'implication étudiante et de défendre les droits étudiants, notamment les autres associations étudiantes de campus, l'Union étudiante du Québec et Force Jeunesse. Une collaboration plus active avec ces organismes en plus des regroupements étudiants permettrait de faire évoluer les connaissances sur comment favoriser l'inclusivité en milieu associatif.

#### **Recommandation 48**

Que la FAÉCUM collabore davantage avec des regroupements étudiants et des groupes d'intérêts en lien avec la défense des droits étudiants dans le déploiement de ses mesures inclusives.

#### **Modification de position (1516)**

Que la FAÉCUM travaille en étroite collaboration avec les ~~acteurs et les actrices~~ personnes et les groupes impliqués dans la défense des droits des personnes 2ELGBTQIA+ ~~concernant les dossiers portant spécifiquement sur les enjeux touchant ces communautés.~~

Adoptée : [CC-513e -5]. Modifiée : [CC-550e -8.0]

## **6.2. PERSONNE-RESSOURCE**

Afin d'assurer que l'implication soit accessible à toutes les personnes étudiantes, il est important faciliter l'expression de leurs besoins et de d'établir une méthode d'accueil et de traitement des demandes d'accommodement liées aux différents aspects de la vie associative abordés dans les chapitres précédents. En effet, qu'il s'agisse d'enjeux de mobilité, d'alimentation ou de conciliation études-travail-vie personnelle, entre autres, toute personne étudiante peut nécessiter un accommodement. Par exemple, une mention dans un formulaire d'inscription invitant à signaler un besoin spécifique contribue à ce que chaque personne se sentent incluse et écoutée par son association étudiante. Cette pratique peut passer par la désignation d'une personne-ressource au sein d'une association étudiante ou pendant une activité spécifique. Cette personne sera ainsi chargée de répondre aux questions, de traiter les demandes d'accommodements et de recommander les pistes d'amélioration si nécessaire.

#### **Recommandation 49**

Que les associations étudiantes désignent une personne-ressource dédiée au vivre-ensemble et à l'inclusivité au sein de leur conseil exécutif et qu'elles encouragent les membres à la contacter en cas de questions ou de besoins particuliers.

## **6.3. RÉTROACTIONS ET STATISTIQUES**

Finalement, la mise en place de mécanismes de déclaration volontaire et anonyme permettant aux membres de déclarer leurs marqueurs de diversité, que ce soit au niveau du genre, de l'origine ethnoculturelle ou d'un handicap, constituerait un outil pour évaluer la représentativité au sein des associations étudiantes. Un suivi sur trois ans permettrait de mesurer les progrès réalisés ainsi que les

défis persistants afin de déterminer si les mesures d'inclusivité doivent être améliorées ou ajoutées. Pour encourager la participation, cette démarche pourrait s'accompagner d'une communication transparente sur ses objectifs, soit principalement la promotion d'un milieu universitaire équitable et inclusif.

**Recommandation 50**

Que la FAÉCUM mette en place un formulaire de déclaration volontaire et anonyme sur la diversité au sein des exécutifs et qu'elle partage cet outil à ses associations étudiantes.

Une autre méthode pour assurer une amélioration continue de l'inclusivité en milieu associatif est de mettre en place des sondages d'appréciation. Cette mesure permet aux personnes étudiantes d'émettre des commentaires sur les services et événements offerts par les associations étudiantes pour que celles-ci puissent cibler des stratégies d'amélioration afin de favoriser un engagement continu de la part de leurs membres.

**Recommandation 51**

Que la FAÉCUM établisse des sondages d'appréciation afin d'améliorer son offre de services et d'événements et qu'elle encourage ses associations étudiantes à faire de même.

## CONCLUSION

En conclusion, cet avis a brossé un portrait des divers freins à l'implication liés à des considérations physiques, neuropsychologiques, culturelles, identitaires, communicationnelles, financières, comportementales et attitudinales. Des recommandations concrètes ont été établies pour répondre à ces obstacles et pour aider la création d'espaces inclusifs pour la communauté étudiante dans son ensemble. Afin de soutenir cette démarche, un guide pratique devra être élaboré pour faciliter la mise en place de mesures inclusives par les associations étudiantes. Les guides déjà produits par la FAÉCUM, comme le *Guide d'organisation d'événements* et le guide [Favoriser l'implication, notamment celle des femmes](#) de seront actualisés et diffusés. D'autres ressources comme l'[Outil d'accompagnement pour favoriser l'équité, la diversité et l'inclusion \(ÉDI\) dans les activités étudiantes](#) des Services à la vie étudiante pourront également être mises de l'avant pour accompagner davantage les associations étudiantes dans leur démarche. En créant un environnement où chaque personne étudiante se sent reconnue, les associations étudiantes contribuent à bâtir des campus plus inclusifs, dynamiques et représentatifs de la société. Cette transformation dépasse l'enjeu de la participation, elle renforce la cohésion au sein de la communauté étudiante pour contribuer à une expérience universitaire positive.

## RAPPEL DES RECOMMANDATIONS

### Recommandation 1

Que l'Université de Montréal clarifie le champ d'application de ses politiques institutionnelles relatives à l'intégration et à la réussite des parents aux études et des personnes étudiantes en situation de handicap, en y incluant explicitement les activités extracurriculaires.

### Recommandation 2

Que les autorités compétentes assurent l'accessibilité universelle des réseaux de transport en commun, afin de garantir des déplacements sécuritaires, fiables et autonomes pour toutes les personnes dans l'ensemble des campus et pavillons de l'Université de Montréal.

### Recommandation 3

Qu'une ligne d'autobus reliant les pavillons du campus de la montagne en passant par les chemins de la Rampe, de Polytechnique et de la Tour soit mise en place.

### Recommandation 4

Que l'Université de Montréal élargisse le mandat du service de transport adapté aux activités extracurriculaires et que ses horaires soient bonifiés de manière à faciliter l'inclusion des personnes en situation de handicap.

### Recommandation 5

Que la FAÉCUM communique la date et l'heure de l'ensemble de ses activités suffisamment à l'avance, qu'elle respecte l'horaire annoncé, qu'elle évite la tenue d'activités informelles non-annoncées et qu'elle encourage ses associations étudiantes à faire de même.

### Recommandation 6

Que la FAÉCUM prévoit une mesure de compensation des frais de transport alternatifs pour les personnes ne pouvant pas utiliser les transports organisés pour les sorties de groupe et qu'elle encourage ses associations étudiantes à faire de même.

### Recommandation 7

Que la FAÉCUM tienne ses activités et ses instances dans des lieux dont les aménagements répondent le mieux aux principes d'accessibilité universelle, et qu'elle encourage ses associations étudiantes à faire de même.

### Recommandation 8

Que la FAÉCUM tienne ses activités et ses instances dans des lieux à proximité de toilettes neutres et, lorsque pertinent, de vestiaires neutres, et qu'elle encourage ses associations étudiantes à faire de même.

**Recommandation 9**

Que l'Université de Montréal garantisse l'accès à des toilettes neutres partout sur ses campus, en s'assurant qu'elles soient clairement identifiées et conformes aux principes d'accessibilité universelle.

**Recommandation 10**

Que la FAÉCUM prévoit des zones et des moments de faible stimulation sensorielle lors de ses événements et qu'elle encourage ses associations étudiantes à faire de même.

**Recommandation 11**

Que l'Université de Montréal, en collaboration avec la FAÉCUM, facilite l'accès aux informations pertinentes concernant l'accessibilité de ses locaux, notamment en ce qui a trait aux caractéristiques sensorielles, et adapte davantage de locaux à cette fin.

**Recommandation 12**

Que la FAÉCUM prévoit des mesures pour la sensibilité sensorielle, comme la distribution de bouchons d'oreilles, lors de ses événements et qu'elle encourage ses associations étudiantes à faire de même.

**Recommandation 13**

Que la FAÉCUM offre une programmation diversifiée en termes de lieux, d'horaires et de types d'activités et qu'elle encourage ses associations étudiantes à faire de même.

**Recommandation 14**

Que la FAÉCUM favorise l'implication des personnes étudiantes internationales et issues de l'immigration et qu'elle encourage ses associations étudiantes à faire de même.

**Recommandation 15**

Que l'Université de Montréal informe les personnes étudiantes internationales des opportunités d'implication.

**Recommandation 16**

Que la FAÉCUM favorise l'implication des personnes étudiantes autochtones et qu'elle encourage ses associations étudiantes à faire de même.

**Recommandation 17**

Que les associations étudiantes collaborent avec les regroupements étudiants et les unités de l'UdeM pour organiser des événements, notamment dans une perspective de collaboration avec les personnes issues des diversités culturelles.

**Recommandation 18**

Que la FAÉCUM encourage et soutienne la mise en place comités EDI par les associations étudiantes, notamment pour les membres des communautés culturelles.

**Recommandation 19**

Que la FAÉCUM réévalue ses programmes de subvention pour inclure la mise en place de mesures pour l'inclusivité en milieu associatif.

**Recommandation 20**

Que la FAÉCUM intègre à sa programmation des activités de sensibilisation et de dialogue interculturel avec des personnes issues de groupes sous-représentés. Qu'elle encourage ses associations étudiantes à faire de même.

**Recommandation 21**

Que la FAÉCUM forme les membres des exécutifs d'associations étudiantes à la gestion inclusive, au repérage des biais inconscients lors du recrutement et à la promotion de la diversité des candidatures.

**Recommandation 22**

Que la FAÉCUM offre lors de ses activités des options alimentaires variées ainsi que des boissons non alcoolisées et qu'elle encourage ses associations étudiantes à faire de même.

**Recommandation 23**

Que la FAÉCUM collabore avec des traiteurs issus de la diversité culturelle et qu'elle encourage ses associations étudiantes à faire de même.

**Recommandation 24**

Que la FAÉCUM adopte le langage simplifié pour ses communications écrites et qu'elle encourage ses associations étudiantes à faire de même.

**Recommandation 25**

Que la FAÉCUM diversifie les formats utilisés pour ses communications et qu'elle encourage ses associations étudiantes à faire de même.

**Recommandation 26**

Que la FAÉCUM emploie des couleurs et des tailles de polices accessibles aux personnes vivant avec un handicap visuel et qu'elle encourage ses associations étudiantes à faire de même.

**Recommandation 27**

Que l'Université de Montréal offre des accommodements permettant la participation pleine et entière à la vie étudiante et qu'elle étende son offre de services d'interprétation LSQ pour inclure les activités associatives.

**Recommandation 28**

Que la FAÉCUM accompagne les associations étudiantes dans leurs demandes de subvention visant des projets d'amélioration de l'accessibilité de leurs communications numériques.

**Recommandation 29**

Que la FAÉCUM respecte la norme WCAG 2.0 dans ses communications numériques et qu'elle encourage ses associations étudiantes à faire de même.

**Recommandation 30**

Que la FAÉCUM explique les expressions et références culturelles québécoises qu'elle utilise dans ses communications et qu'elle encourage ses associations étudiantes à faire de même.

**Recommandation 31**

Que la FAÉCUM intègre à ses communications les informations facilitant la participation de l'ensemble de ses membres et qu'elle encourage ses associations étudiantes à faire de même.

**Recommandation 32**

Que l'Université de Montréal inclue dans sa carte des campus des informations sur les caractéristiques inclusives de ses espaces, notamment sur les toilettes et vestiaires neutres, sur les options alimentaires véganes et sur les espaces calmes.

**Recommandation 33**

Que la FAÉCUM intègre à ses communications les informations facilitant la compréhension de son fonctionnement et qu'elle encourage ses associations étudiantes à faire de même.

**Recommandation 34**

Que la FAÉCUM centralise l'ensemble des guides et formations portant sur le fonctionnement des associations étudiantes sur une page web accessible à l'ensemble de la communauté étudiante.

**Recommandation 35**

Que la FAÉCUM offre des activités gratuites, à faible coût et nécessitant peu de dépenses personnelles et qu'elle encourage ses associations étudiantes membres à faire de même.

**Recommandation 36**

Que la FAÉCUM réévalue et améliore l'accès à ses programmes de soutien financier à l'implication des parents aux études.

**Recommandation 37**

Que la FAÉCUM offre un tarif réduit pour les enfants et les personnes accompagnatrices de ses membres lors de ses activités et qu'elle encourage ses associations étudiantes à faire de même.

**Recommandation 38**

Que la FAÉCUM favorise l'implication de la communauté étudiante de cycles supérieurs et qu'elle encourage ses associations étudiantes à faire de même.

**Recommandation 39**

Que la FAÉCUM favorise l'implication des personnes étudiant à des campus délocalisés et pavillons décentralisés et qu'elle encourage ses associations étudiantes à faire de même.

**Recommandation 40**

Que le FAÉCUM consulte régulièrement ses membres afin de déterminer les moments optimaux pour l'organisation d'activités et qu'elle encourage ses associations étudiantes à faire de même.

**Recommandation 41**

Que les associations étudiantes s'assurent de prendre en compte les disponibilités des personnes exécutantes et de varier les moments de rencontres d'équipes tout en offrant la possibilité d'y assister en ligne.

**Recommandation 42**

Que la FAÉCUM améliore l'accès de ses membres à des formations permettant de développer le leadership et les compétences politiques, dont certaines s'adressant aux femmes, aux personnes non binaires et aux personnes bispirituelles. Qu'elle encourage ses associations étudiantes à faire de même.

**Recommandation 43**

Que la FAÉCUM améliore l'accès de ses membres à des formations sur l'équité, la diversité et l'inclusion en milieu associatif, en incluant des contenus sur les dynamiques de pouvoir et la prévention des violences. Qu'elle encourage ses associations étudiantes à faire de même.

**Recommandation 44**

Que l'Université de Montréal sensibilise l'ensemble de la communauté universitaire sur les questions de racisme, de discrimination et de microagressions.

**Recommandation 45**

Que la FAÉCUM collabore à des campagnes et à des événements visant à sensibiliser la communauté étudiante aux réalités des groupes marginalisés et qu'elle encourage ses associations à faire de même.

**Recommandation 46**

Que la FAÉCUM évalue les mesures d'accommodement possibles visant à soutenir la conciliation entre les responsabilités et réalités personnelles des personnes élues, de manière à assurer des conditions d'implication équitables et accessibles. Qu'elle encourage ses associations étudiantes à faire de même.

**Recommandation 47**

Que la FAÉCUM mette en place des mesures pour assurer la sécurité et pour prévenir les violences à caractère sexuel dans ses événements et qu'elle encourage ses associations étudiantes à faire de même.

**Recommandation 48**

Que la FAÉCUM collabore davantage avec des regroupements étudiants et des groupes d'intérêts en lien avec la défense des droits étudiants dans le déploiement de ses mesures inclusives.

**Recommandation 49**

Que les associations étudiantes désignent une personne-ressource dédiée au vivre-ensemble et à l'Inclusivité au sein de leur conseil exécutif et qu'elles encouragent les membres à la contacter en cas de questions ou de besoins particuliers.

**Recommandation 50**

Que la FAÉCUM mette en place un formulaire de déclaration volontaire et anonyme sur la diversité au sein des exécutifs et qu'elle partage cet outil à ses associations étudiantes.

**Recommandation 51**

Que la FAÉCUM établisse des sondages d'appréciation afin d'améliorer son offre de services et d'événements et qu'elle encourage ses associations étudiantes à faire de même.

## RAPPEL DES MODIFICATIONS DE POSITIONS

### Modification de position (1007)

Que l'Université favorise la création de lieux dynamisant la vie étudiante sur ses campus ~~lors de l'aménagement des pavillons sur le site de la montagne, notamment pour les pavillons Roger Gaudry et Lionel Groulx.~~

Adoptée : [CCO-431e-8.1-1]

### Modification de position (896)

Que l'Université assure, ~~au terme de l'exercice sur la reconfiguration des espaces,~~ un local permanent accessible étudiant pour chacune des associations accréditées ou reconnues selon la *Politique sur la représentativité des associations étudiantes*.

Adoptée : [CCO-424e-8.1]

### Modification de position (700)

Que ~~la FAÉCUM~~ l'Université voie à ce que les regroupements étudiants aient accès à des locaux au sein de l'Université de Montréal ~~tout en accordant une priorité à l'attribution de locaux aux associations étudiantes.~~

Ajoutée : [CGA-29e-6.2]

### Modification de position (2126)

Que l'Université de Montréal, ~~à travers la Direction des immeubles,~~ rende accessibles les toilettes sur ses campus et qu'elle s'assure que la communauté étudiante en situation de handicap puisse suivre des cours, obtenir des services et participer aux activités de la vie étudiante dans des locaux à proximité de salles de toilettes adaptées.

Adoptée : [CC-576e-6.0-1]

### Modification de position (2127)

~~Que la Direction des immeubles installe des boutons d'ouverture automatique pour toutes les nouvelles portes et pour les portes existantes qui n'en ont pas.~~

Que toutes les portes sur les campus de l'Université de Montréal soient munies de systèmes d'ouverture automatique.

Adoptée : [CC-576e-6.0-1]

### Modification de position (1936)

Que l'Université de Montréal ~~mette en place~~ s'assure de la disponibilité et de l'accessibilité de tables à langer ainsi que des d'espaces confortables et privés d' pour l'allaitement ou de le tirage de lait, privés et accessibles dans l'ensemble de ses pavillons. Que les informations concernant ces aménagements soient diffusées au moyen d'une carte en ligne ainsi que d'une signalétique adéquate.

Adoptée : [CC-550e-6.0]

**Modification de position (1945)**

Que l'Université de Montréal adapte davantage ses activités et ses événements pour augmenter la participation des ~~parents-étudiants~~ parents aux études, notamment en permettant et en encadrant mieux la présence d'enfants.

Adoptée : [CC-550<sup>e</sup>-6.0]

**Modification de position (1943)**

Que la FAÉCUM ~~réfléchisse à adapter~~ adapte davantage ses activités et ses événements pour augmenter la participation des ~~parents-étudiants~~ parents aux études, notamment en permettant et en encadrant mieux la présence d'enfants. Qu'elle encourage ses associations étudiantes à faire de même.

Adoptée : [CC-550<sup>e</sup>-6.0]

**Modification de position (1948)**

~~Que la FAÉCUM travaille à ce que, dans la mesure du possible, Que les~~ ses événements de la FAÉCUM réservés aux ~~parents-étudiants~~ parents aux études assurent, notamment par la nature de l'activité dans la mesure du possible, la une prise en charge totale ou partielle des enfants.

Adoptée : [CC-550<sup>e</sup>-6.0]

**Modification à la position (506)**

Que l'Université de Montréal revoie l'ensemble des procédures administratives reliées à l'admission et au recrutement des ~~étudiants internationaux~~ personnes étudiantes internationales, notamment celles reliées à la reconnaissance des titres et diplômes et à l'accueil, le tout dans une perspective d'amélioration et de simplification des procédures.

Adoptée : [CCO-387<sup>e</sup>-7.0-1]

**Modification de position (768)**

Que l'Université de Montréal favorise l'intégration des ~~étudiants internationaux~~ personnes étudiantes internationales à la vie universitaire, notamment par le biais d'une meilleure sensibilisation ~~des différents intervenants auprès du personnel et des unités aux besoins particuliers de cette population (départements, Services aux étudiants, etc.)~~.

Adoptée : [CCO-412<sup>e</sup>-7.2-2]

**Modification de position (1668)**

Que l'Université de Montréal encourage et soutienne la tenue d'activités culturelles autochtones, notamment afin de sensibiliser la communauté universitaire et de favoriser l'intégration des ~~étudiants et des étudiantes~~ personnes étudiantes autochtones.

Adoptée : [CC-526<sup>e</sup>-6.1]. Modifiée : [CC-601<sup>e</sup>-10.0-8]

**Modification de position (2233)**

Que toutes les unités académiques se dotent de comités se penchant sur les enjeux d'équité, de diversité et d'inclusion, et que des sièges étudiants soient prévus à leur composition et qu'un financement adéquat leur soit octroyé.

Adoptée : [CC-600<sup>e</sup>-7.0-1]

### **Modification de position (1944)**

Que la FAÉCUM,  ~~dans la communication et la diffusion de ses activités, informe les parents étudiants qu'ils sont les bienvenus avec leurs enfants, lorsque l'activité est tenue dans un lieu pour toute activité adaptée à la présence d'enfants, et cela, même si l'activité n'est pas organisée uniquement pour les parents étudiants~~ communique clairement leur bienvenue.

Adoptée : [CC-550<sup>e</sup>-6.0]

### **Modification de position (1946)**

Que la FAÉCUM promue sa bourse de soutien à l'implication des parents aux études  ~~mette davantage de l'avant son programme de compensation financière des frais de garde et qu'elle s'assure que celle-ci réponde à leurs besoins. , notamment lors d'activités qui ne sont pas organisées uniquement pour les parents aux études~~ parents étudiants.

Adoptée : [CC-550e-6.0]

### **Modification de position (1561)**

Que la FAÉCUM encourage ses associations à faire connaître les différentes formes d'implication possibles comme les comités, la mise sur pied de projet, le bénévolat ponctuel et les postes qui sont moins chronophages.

Adoptée : [CC-515e-7]

### **Modification de position (1568)**

Que la FAÉCUM encourage ses associations à créer des postes juniors et des comités participatifs au sein de leur association étudiante afin de permettre aux personnes étudiantes  ~~permettant~~ d'acquérir de l'expérience dans le mouvement étudiant.

Adoptée : [CC-515e-7]

### **Modification de position (1909)**

Que les unités académiques de l'Université de Montréal se dotent d'une période par semaine qui soit exempte de cours et réservée à la vie étudiante et la publicise.  ~~et~~ Que cette période soit placée à un moment favorisant un maximum de participation de la communauté étudiante.

Adoptée : [CC-547<sup>e</sup>-9.0]

### **Modification de position (1715)**

Que la FAÉCUM offre aux personnes exécutantes de ses associations étudiantes une formation visant à prévenir les comportements  ~~sexistes~~ discriminatoires, dans leur processus électoral et leurs instances décisionnelles.

Adoptée : [CC-530e-10]. Modifiée : [CC-599e-7.1.5]

### **Modification de position (1577)**

Que la FAÉCUM et ses associations offrent des formations permettant aux personnes étudiantes et aux personnes exécutantes de développer leurs compétences, par exemple en termes d'habiletés politiques, communicationnelles et de leadership. Que la FAÉCUM et ses associations offrent également des formations aux personnes étudiantes  ~~et aux étudiants~~ sur le féminisme, l'histoire de la lutte des femmes,

la parité, le partage des fonctions et du pouvoir, les privilèges, le harcèlement, les agressions sexuelles, le consentement et sujets reliés. Que ces formations soulignent systématiquement l'intersection des luttes féministes et des luttes antiracistes, queer et de classe, ainsi que de toutes autres luttes contre les systèmes d'oppression multiples.

Adoptée : [CC-515e-7.1]

#### **Modification de position (1555)**

Que la FAÉCUM valorise l'implication étudiante des femmes et des personnes issues de groupes sous-représentés et aux parcours diversifiés, notamment à travers des portraits et des témoignages au sein de ses communications, et qu'elle encourage ses associations à faire de même.

Adoptée : [CC-515e-7]. Modifiée : [CC-530e-10] / [CC-599e-7.1.5]

#### **Modification de position (1567)**

Que la FAÉCUM fasse la promotion auprès de ses membres ~~des femmes~~ des bénéficiaires à retirer de l'implication étudiante en termes d'expérience professionnelle et personnelle transférable, notamment en matière d'organisation, d'éthique de travail ou de gestion de projets, et de développement de réseaux et qu'elle encourage ses associations à faire de même.

Adoptée : [CC-515e-7]. Modifiée : [CC-530e-10]

#### **Modification de position (1558)**

Que la FAÉCUM maintienne et publicise ses modalités de reconnaissance de ~~bourses d'~~implication, notamment celles pour les femmes, ~~ses subventions et ses prix~~, tout en mettant de l'avant celles ~~les~~ modalités de reconnaissance de l'UdeM et de l'extérieur, et qu'elle encourage ses associations à faire de même.

Adoptée : [CC-515e-7]. Modifiée : [CC-530e-10] / [CC-599e-7.1.5]

#### **Modification de position (1862)**

Que les responsables de l'organisation d'événements d'activités d'accueil assistent obligatoirement à une formation visant l'organisation d'activités d'accueil respectueuses, inclusives et sécuritaires. Que ces formations soient développées et données en collaboration par la FAÉCUM, le Bureau du respect de la personne (BRP) ~~bureau d'intervention en matière de harcèlement (BIMH)~~ et la Direction de la prévention et de la sécurité (DPS). ~~Que la FAÉCUM et l'Université de Montréal collaborent afin de former le plus de personnes bénévoles impliquées dans les activités d'accueil possible.~~

Adoptée : [CCE-539e-2.1]

#### **Modification de position (1863)**

Que la FAÉCUM et l'Université de Montréal collaborent ~~lors de la période des activités d'accueil~~ afin de mettre en place des mesures visant à offrir un environnement sécuritaire et dépourvu de violences à caractère sexuel à la population étudiante, en particulier lors de la période des activités d'accueil.

Adoptée : [CCE-539e-2.1]

**Modification de position (1516)**

Que la FAÉCUM travaille en étroite collaboration avec les ~~acteurs et les actrices~~ personnes et les groupes impliqués dans la défense des droits des personnes 2ELGBTQIA+ ~~concernant les dossiers portant spécifiquement sur les enjeux touchant ces communautés.~~

Adopté : [CC-513e -5]. Modifié : [CC-550e -8.0]

## RAPPEL DES ABROGATIONS DE POSITIONS

### **Abrogation de position (1949)**

~~Que l'Université de Montréal adopte une politique officielle sur l'inclusion de toilettes non genrées à chaque étage dans ses plans de rénovation ou de construction de nouveaux pavillons.~~

Adoptée : [CC-513<sup>e</sup>-5]. Modifiée : [CC-550<sup>e</sup>-8.0]

### **Abrogation de position (1527)**

~~Que l'Université de Montréal inclue au moins une toilette non genrée par étage dans les futurs plans de rénovation ou de construction de nouveaux pavillons.~~

Adoptée : [CC-513<sup>e</sup>-5]. Modifiée : [CC-550<sup>e</sup>-8.0]

### **Abrogation de position (1937)**

~~Que l'Université de Montréal rende disponible en ligne la carte des emplacements des salles d'allaitement ou de tirage de lait et qu'elle assure une signalétique adéquate dans ses pavillons pour informer la communauté étudiante des emplacements de ces salles.~~

Adoptée : [CC-550<sup>e</sup>-6.0]

### **Abrogation de position (1938)**

~~Que l'Université de Montréal installe davantage de tables à langer dans ses pavillons, notamment dans les toilettes des hommes et les toilettes non genrées.~~

Adoptée : [CC-550<sup>e</sup>-6.0]

### **Abrogation de position (1939)**

~~Que l'Université de Montréal recense les tables à langer dans ses pavillons, qu'elle rende disponible en ligne la carte des emplacements des tables à langer et qu'elle assure une signalétique adéquate dans ses pavillons pour informer la communauté étudiante des emplacements de ces tables.~~

Adoptée : [CC-550<sup>e</sup>-6.0]

### **Abrogation de position (1515)**

~~Que la FAÉCUM évalue la possibilité d'offrir un service de garde lors des instances et activités qu'elle organise.~~

Adoptée : [CC-511<sup>e</sup>-11]

### **Abrogation de position (1528)**

~~Que l'Université de Montréal rende disponible en ligne la liste ou la carte des emplacements sur le campus des toilettes neutres.~~

Adoptée : [CC-513<sup>e</sup>-5]

### **Abrogation de position (1947)**

~~Que la FAÉCUM évalue la possibilité d'étendre le programme de compensation financière des frais de garde aux activités organisées par ses associations membres.~~

Adoptée : [CC-550<sup>e</sup>-6.0]

### **Abrogation de position (1705)**

~~Que la FAÉCUM fasse la promotion des formations accessibles aux étudiantes et aux exécutantes de l'Université de Montréal, qu'elle établisse des partenariats avec les organismes responsables de ces formations afin d'obtenir un tarif avantageux pour les étudiantes et les exécutantes de l'Université de Montréal et qu'elle encourage ses associations à faire de même.~~

Adoptée : [CC-530e-10]

## ANNEXES

### Annexe I : Exemples de phrases pour illustrer les recommandations du Guide de rédaction pour une information accessible

Le choix de mots	
Oui	Le comptoir alimentaire offre de la nourriture gratuite aux personnes étudiantes qui en ont besoin.
Non	Le service d'aide alimentaire met à disposition des denrées sans frais pour les personnes rencontrant une insécurité alimentaire.
La syntaxe – Phrase simple	
Oui	La trésorière a présenté hier soir à l'assemblée générale le budget de l'association. Celui-ci prévoyait un important déficit. L'assemblée générale a quand même décidé d'adopter le budget proposé.
Non	Hier soir, l'Assemblée générale a décidé, à la suite d'une présentation de la trésorière, d'approuver les états financiers malgré le fait que ces derniers présentaient un important déficit.
La syntaxe – Phrase active	
Oui	L'association étudiante organise un party de fin de session.
Non	Le party de fin de session est organisé par l'association étudiante.
La syntaxe – Phrase affirmative	
Oui	L'assemblée générale s'est abstenue de participer à la consultation
Non	L'assemblée générale a décidé de ne pas participer à la consultation.
Le registre	
Oui	Si vous désirez participer à la manifestation, présentez-vous au local de l'association à 13 h.
Non	Les personnes qui désirent participer à la manifestation doivent se présenter au local de l'association à 13h00.
Les nombres	
Oui	La grande majorité des personnes étudiantes ont réussi l'examen final, ce qui démontre une bonne compréhension de la matière.
Non	Sur les 250 personnes inscrites, 217 ont réussi l'examen final, soit un taux de réussite de 86,8 %.
La sélection de l'information	
Oui	Venez nous rejoindre à la manifestation contre l'augmentation historique des droits de scolarité devant le pavillon Roger-Gaudry ! Le 10 mars, à 14 h nous marcherons jusqu'à l'hôtel de ville pour revendiquer une éducation accessible !
Non	Votre association étudiante organise une manifestation pour protester contre l'augmentation des frais de scolarité. L'augmentation des droits de scolarité fut décidée par le gouvernement provincial lors de la présentation de son dernier budget. Elle est la plus élevée des 20 dernières années. Nous vous donnons rendez-vous le 10 mars à 14 h devant le pavillon Roger-Gaudry. Cet événement vise à faire pression sur le gouvernement pour qu'il revienne sur sa décision. Plusieurs intervenants prendront la parole et une marche suivra jusqu'à l'hôtel de ville. Apportez vos pancartes et partagez l'événement avec vos collègues pour maximiser l'impact !

Annexe II : Liste non exhaustive des journées, semaines et mois nationaux ou internationaux

	Dates
Journée mondiale de l'hypersensibilité	13 janvier
Mois de l'histoire des Noirs	Février
Journée internationale des droits des femmes	8 mars
Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale	21 mars
Journée internationale de la visibilité trans	31 mars
Mois de l'autisme	Avril
Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie	17 mai
Journée mondiale des parents	1 <sup>er</sup> juin
Semaine québécoise des personnes handicapées	Du 1 <sup>er</sup> au 7 juin
Mois de l'histoire autochtone	Juin
Journée nationale de la vérité et de la réconciliation	21 septembre
Mois de l'histoire des femmes	Octobre
Journée internationale des personnes handicapées	3 décembre
Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes	6 décembre

## BIBLIOGRAPHIE

Association québécoise interuniversitaire des conseillers aux étudiants en situation de handicap. *Statistiques 2023-2024*. Montréal : AQICESH, 2024. <https://www.aqicesh.ca/wp-content/uploads/2025/04/Statistiques-2023-2024-sans-uni.pdf>.

Bélec, Catherine et Émilie Doutreloux. « Paroles croisées sur l'inclusion et les biais cognitifs: pourquoi encore parler d'inclusion ? ». *Pédagogie collégiale* 35, n°2 (2022): 6-15. <https://educ.info/xmlui/handle/11515/38281>.

Bonin, Sylvie. *Quelles sont les caractéristiques de la population étudiante autochtone entrée à l'Université du Québec en 2022 ?*. Université du Québec : Direction de la recherche institutionnelle, 2024. [https://docutheque.quebec.ca/id/eprint/151/1/Note\\_technique\\_PP\\_2022\\_VF3.pdf](https://docutheque.quebec.ca/id/eprint/151/1/Note_technique_PP_2022_VF3.pdf).

Brauer, Markus. « Un ministre peut-il tomber enceinte ? L'impact du générique masculin sur les représentations mentales », *L'année psychologique* 108, n°2 (2008).

Bureau du registraire de l'Université de Montréal. « Personnes étudiantes de l'international : exigences documentaires liées à votre statut d'immigration ». s.d.Consulté le 9 avril 2026. <https://registraire.umontreal.ca/etudes-et-services/etudiants-internationaux-exigences-documentaires/>.

Bureau du registraire de l'Université de Montréal. « Frais d'associations ». s.d., Consulté le 8 avril 2026. <https://registraire.umontreal.ca/droits-de-scolarite/couts/frais-dassociations/#c17676>.

Collège des administrateurs de sociétés. *Gouvernance au Québec, portrait et perspectives, 2025 : Rapport des résultats de l'enquête*. Québec : Collège des administrateurs de sociétés, 2025. <https://www.calameo.com/read/0044547729d86f3baae54>.

Connolly, Tara, Boris Vukovic, Heather Brown, Sonia Rahimi, Jasmin Macarios et Michael Walker. *Une perspective neurodivergente : pratiques recommandées pour l'inclusion de la neurodiversité*. Ottawa : Institut de l'accessibilité de l'Université Carleton, 2024. <https://carleton.ca/accessibility-institute/wp-content/uploads/sites/141/Une-perspective-neurodivergente.-Pratiques-recommandees-pour-linclusion-.pdf>.

Couturier, Eve-Lyne. « Le revenu viable en 2025. Le logement encore au cœur de la sortie de pauvreté. ». Institut de recherche et d'informations socioéconomiques, 2025. <https://iris-recherche.qc.ca/publications/revenu-viable-2025/>.

Couturier, Eve-Lyne et Guillaume Tremblay-Boily. « Le revenu viable en 2024: sortir de la pauvreté en contexte de crise du logement ». Institut de recherche et d'informations socioéconomiques, 2024. <https://iris-recherche.qc.ca/publications/revenu-viable>.

Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal. *L'implication des femmes au sein des lieux décisionnels des associations étudiantes de l'Université de Montréal*. Montréal : FAÉCUM, 2017. <https://www.faecum.qc.ca/ressources/documentation/avis-memoires-recherches-et-positions-1/avis-sur-l-implication-des-femmes>.

Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal. *Conciliation famille-travail-études : soutien institutionnel et associatif*. Montréal : FAÉCUM, 2019. <https://www.faecum.qc.ca/ressources/documentation/avis-memoires-recherches-et-positions-1/conciliation-famille-travail-etudes>.

Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal. *Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et traitement des plaintes*. Montréal : FAÉCUM, 2025.

Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal. « Services aux associations ». s.d. Consulté le 7 avril 2026. <https://www.faecum.qc.ca/services/services-aux-associations>.

Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal. *Politique concernant la rédaction paritaire*. Montréal : FAÉCUM, 2015.

Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal. *Guide organisation d'événements*. Montréal : FAÉCUM, 2023. <https://www.faecum.qc.ca/ressources/documentation/guides-et-formations/guide-organisation-d-evenements>.

Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal. *Guide d'organisation des activités d'accueil des associations étudiantes*. Montréal : FAÉCUM, 2024. <https://www.faecum.qc.ca/ressources/documentation/guides-et-formations/guide-d-organisation-des-activites-d-accueil-des-associations-etudiantes>

Figurr Architectes. « *Des toilettes standards aux toilettes non genrées* ». s.d. Consulté le 7 avril 2026. <https://figurr.ca/fr/projet/des-toilettes-standards-aux-toilettes-non-genrees>.

Goulet, Marie-Josée, Annie Champagne, François Bérubé, Noémie Cambefort, Julia Frozzini, Isabelle Gallard, Audrey Gélinas-Proulx, Catherine Rennie, Jean-Marie Rugira et Hanieh Saffari. « Camie, développement d'une formation sur l'inclusion des personnes étudiantes de l'international par une équipe multidisciplinaire : quelles étapes et quels leviers pour y parvenir ? ». *Relais*, n°10 (2024). <https://oresquebec.ca/relais/camie-developpement-d-une-formation-sur-l-inclusion-des-personnes-etudiantes-de-l-international-par-une-equipe-multidisciplinaire-queelles-etapes-et-quels-leviers-pour-y-parv/>.

Gouvernement du Québec. *Poser des gestes pour briser l'isolement d'une personne*. Québec : Gouvernement du Québec, 2025, <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/collectivite/poser-des-gestes-briser-isolement>.

Institut national de santé publique du Québec. *Verdir les villes pour la santé de la population*. Québec : Institut national de santé publique du Québec, 2017. [https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2265\\_verdir\\_villes\\_sante\\_population.pdf](https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2265_verdir_villes_sante_population.pdf).

Le Collectif social. « Commande un Angelot : un outil de prévention des violences sexuelles en milieu festif ». s. d. Consulté le 7 avril 2026. <https://lecollectifsocial.ca/boite-a-projets/lutte-contre-les-violences-sexuelles/commande-un-angelot/>.

Maïnich, Sarah. *Les expériences sociales et universitaires d'étudiants internationaux au Québec, le cas de l'Université de Montréal : Comprendre leur persévérance aux études*. Thèse de doctorat. Université de Montréal, 2015.

Magnan, Marie-Odile. *La voix des étudiantes et étudiants noirs au sujet des rapports sociaux de race à l'université au Québec*. *Relais*, n°1 (2023). <https://oresquebec.ca/relais/la-voix-des-etudiantes-et-etudiants-noirs-au-sujet-des-rapports-sociaux-de-race-a-l-universite-au-quebec/>.

[Lasalle, Martin. « Près d'un jeune sur deux est touché par l'insécurité alimentaire ». UdeMnouvelles, 2025. https://nouvelles.umontreal.ca/article/2025/10/27/pres-d-un-jeune-sur-deux-est-touche-par-l-insecurite-alimentaire-au-quebec](https://nouvelles.umontreal.ca/article/2025/10/27/pres-d-un-jeune-sur-deux-est-touche-par-l-insecurite-alimentaire-au-quebec).

Mazataud, Valérien. « Le REM est difficilement accessible aux voyageurs à mobilité réduite ». *Le Devoir*, 31 août 2023. <https://www.ledevoir.com/actualites/transports-urbanisme/797258/le-rem-est-difficilement-accessible-aux-voyageurs-a-mobilite-reduite>.

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. *Les étudiants internationaux à l'enseignement supérieur : Portrait statistique*. Québec : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2021.

[https://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/administration/librairies/documents/Ministere/acces\\_info/Statistiques/Statistiques\\_ES/Portrait-stat-etudiants-internationaux.pdf](https://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/administration/librairies/documents/Ministere/acces_info/Statistiques/Statistiques_ES/Portrait-stat-etudiants-internationaux.pdf).

Observatoire sur la réussite en enseignement supérieur. « *Équité, diversité et inclusion (EDI) : au cœur de la réussite étudiante* », s.d. Consulté le 9 avril 2026. <https://oresquebec.ca/article-de-dossiers/des-realites-heterogenes-des-besoins-differents-en-soutien-a-la-reussite/>.

Observatoire sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur. « Enquête sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur ». s.d. Consulté le 9 avril 2026. <https://osmees.ca/enquete/>.

Office des personnes handicapées du Québec. « Élaborer et produire des documents accessibles : un guide de bonnes pratiques ». 7 mai, 2024. <https://www.ophq.gouv.qc.ca/publications/guides-de-loffice/guides-pour-le-grand-public/elaborer-et-produire-des-documents-accessibles-un-guide-de-bonnes-pratiques.html>.

Office québécois de la langue française. «Vitrine linguistique». s. d. Consulté le 7 avril 2026. <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca>.

Office québécois de la langue française. « Les termes *rédaction épiciène* et *écriture inclusive* ». s.d. Consulté le 8 avril 2026. <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/25421/banque-de-depannage-linguistique/la-redaction-et-la-communication/feminisation-et-redaction-epicene/redaction-epicene/les-termes-redaction-epicene-et-ecriture-inclusive>.

Ordre des ingénieurs du Québec. *Étude sur la diversité en génie*. Montréal : Ordre des ingénieurs du Québec, 2023. <https://www.oiq.qc.ca/wp-content/uploads/etude-edi-2023.pdf>.

Réseau express métropolitain (REM). *Le REM et l'accessibilité universelle : fiche technique*. Montréal : REM, 2018. [https://rem.info/sites/default/files/document/Fiche\\_technique\\_REMetAccesuniversel\\_2018\\_0.pdf](https://rem.info/sites/default/files/document/Fiche_technique_REMetAccesuniversel_2018_0.pdf).

Ruel, Julie Bernadette Kassi, André C. Moreau, Sonia Larissa Mbida-Mballa. *Guide de rédaction pour une information accessible*. Gatineau : UQO, 2011. <https://cisss-outaouais.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2017/03/Guide-de-r%C3%A9daction-pour-une-information-accessible.pdf>.

Services à la vie étudiante de l'Université de Montréal. « Centre étudiant des premiers peuples ». s.d. Consulté le 9 avril 2026. <https://www.umontreal.ca/premierspeuples/#c709346>.

Services à la vie étudiante de l'Université de Montréal. « Regroupements étudiants ». s.d. Consulté le 9 avril 2026. <https://vieetudiante.umontreal.ca/experience-etudiante/implication-benevole/regroupements-etudiants>.

Société de transport de Montréal. « Réserver un déplacement en transport adapté ». s. d. Consulté le 7 avril 2026. <https://www.stm.info/fr/transport-adapte/utiliser-le-transport-adapte/reserver-modifier-et-annuler/reserver-un-deplacement>.

Stantec. « Neurodiversité : concevoir des espaces qui conviennent à tout le monde ». 13 mars 2023. <https://www.stantec.com/fr/ideas/designing-for-neurodiversity-creating-spaces-inclusive-of-all>.

Statistique Canada. *Effectifs et diplômés postsecondaires au Canada, 2022-2023. Le Quotidien*. n°11-001-X (2024). <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/daily-quotidien/241120/dq241120b-fra.pdf?st=Uy3ATZE4>.

Statistique Canada. Tableau 37-10-0106-01 – Proportion des étudiants âgés de 15 à 29 ans qui allient travail et études, selon le groupe d'âge et le type d'institution fréquentée. Ottawa : Statistique Canada, 2025. <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3710010601>.

Union étudiante du Québec. *La communauté étudiante noire et racisée: expériences vécues et défis rencontrés*. Comité des affaires académiques du 15 avril 2023. <https://unionetudiante.ca/Media/publicDocuments/Avis-BIPOC-Communautee-noire-et-racisee.pdf>.

Universités Canada. *L'équité, la diversité et l'inclusion dans les universités canadiennes : Édition de 2022 du sondage d'Universités Canada sur l'équité, la diversité et l'inclusion*. Ottawa : Universités Canada, 2022. [https://univcan.ca/wp-content/uploads/2023/10/UC-2023-EDI-Report\\_FR\\_FA\\_Web.pdf](https://univcan.ca/wp-content/uploads/2023/10/UC-2023-EDI-Report_FR_FA_Web.pdf).

Universités Canada. *Principes d'excellence en matière d'inclusion*. Ottawa : Universités Canada, 2017. <https://univcan.ca/wp-content/uploads/2017/10/equite-diversite-inclusion-principes-universites-canada-oct-2017.pdf>.

Université de Montréal. « Provenance des étudiants réguliers internationaux et permanents | Hiver 2025 ». s.d. Consulté le 8 avril 2026. <https://app.powerbi.com/view?r=eyJrIjojYjQ2MDg0MTEtY2Y4Yy00ZDE4LTljNjQtZGEwMDZmOTcwMjE1IiwidCI6ImQyN2VlZmVjLTJhNDctNGJINy05ODFILTBmODk3N2ZhMzFkOCJ9>.

Université de Montréal. « Gala de l'engagement étudiant de l'UdeM ». s.d. Consulté le 7 avril 2026. <https://vieetudiante.umontreal.ca/aide-financiere-emploi/reconnaissance-engagement-etudiant/gala-engagement-etudiant-udem>

Université de Montréal. *Mettre fin aux microagressions : guide d'accompagnement pour la communauté universitaire*. Montréal : UdeM, 2025. [https://www.umontreal.ca/public/www/images/diversite/documents/UdeM\\_Microagression\\_Guide\\_accompagnement.pdf](https://www.umontreal.ca/public/www/images/diversite/documents/UdeM_Microagression_Guide_accompagnement.pdf).

Université de Montréal. « Plan campus – Montréal ». s.d. Consulté le 7 avril 2026. <https://plancampus.umontreal.ca/montreal/>.

Université de Montréal. *Politique-cadre sur l'intégration des étudiantes et des étudiants en situation de handicap*. Montréal : UdeM, 2016. [https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc\\_officiels/reglements/administration/adm10\\_25-politique-cadre\\_integration\\_etudiants\\_situation\\_handicap.pdf](https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc_officiels/reglements/administration/adm10_25-politique-cadre_integration_etudiants_situation_handicap.pdf).

Université de Montréal. *Politique de reconnaissance de l'engagement étudiant*. Montréal : UdeM, 2012. [https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc\\_officiels/reglements/enseignement/regl20\\_12-politique-reconnaissance-engagement-etudiant.pdf](https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc_officiels/reglements/enseignement/regl20_12-politique-reconnaissance-engagement-etudiant.pdf).

Université de Montréal. *Politique pour le soutien aux parents aux études*. Montréal : UdeM, 2024. [https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc\\_officiels/reglements/enseignement/regl20\\_21-politique\\_soutien\\_parents\\_etudes.pdf](https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc_officiels/reglements/enseignement/regl20_21-politique_soutien_parents_etudes.pdf).

Université de Montréal. *Politique visant à favoriser un milieu de travail, d'études et de vie empreint de respect et exempt de toute forme d'incivilité, de harcèlement, de discrimination et de racisme*. Montréal : UdeM, 2015. [https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc\\_officiels/reglements/administration/adm10\\_16-Politique\\_incivilite\\_harcelement\\_discrimination\\_racisme.pdf](https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc_officiels/reglements/administration/adm10_16-Politique_incivilite_harcelement_discrimination_racisme.pdf).

Université de Montréal. *Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel*. Montréal : UdeM, 2017. [https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc\\_officiels/reglements/administration/adm10\\_57\\_politique\\_VACS.pdf](https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc_officiels/reglements/administration/adm10_57_politique_VACS.pdf).

Université de Montréal. *Riches de notre diversité : Plan d'action en équité, diversité, inclusion et accessibilité (EDIA) 2024-2029*. Montréal : UdeM, 2024. [https://www.umontreal.ca/public/www/images/diversite/documents/UdeM\\_PlanDaction2024\\_EDIA.pdf](https://www.umontreal.ca/public/www/images/diversite/documents/UdeM_PlanDaction2024_EDIA.pdf).

Université de Montréal. *Sensibilisation et formation en équité, diversité, inclusion et accessibilité*. Montréal : UdeM, 2024.  
<https://www.umontreal.ca/diversite/sensibilisation-et-formation/>.

Université de Montréal. « Vivre son université ». *Expérience étudiante* (blogue), s.d. Consulté le 7 avril 2026. <https://vieetudiante.umontreal.ca/experience-etudiante/blogue/vivre-son-universite>.

Université de Montréal. *Outil d'accompagnement pour favoriser l'équité, la diversité et l'inclusion sur le campus*. Services à la vie étudiante. Montréal : Issuu, 2022.  
<https://issuu.com/vieetudiante.umontreal/docs/outil-equite-diversite-inclusion-campus>.

Université de Montréal. *Place aux Premiers Peuples : Plan d'action 2024-2029*. Montréal : UdeM, 2024.  
[https://www.umontreal.ca/public/www/images/autochtones/UdeM\\_PlanPPP\\_2024\\_2029.pdf](https://www.umontreal.ca/public/www/images/autochtones/UdeM_PlanPPP_2024_2029.pdf).

UTILE. « Enquête PHARE 2021. Augmentations de loyer de 18 % en quatre ans : la population étudiante frappé de plein fouet par la crise du logement ». 28 septembre, 2025. <https://www.utile.org/publications-et-rapports/enquete-phare-2021>.

World wide web consortium. « Web Content Accessibility Guidelines (WCAG 2.1) ». 6 mai, 2025.  
<https://www.w3.org/TR/WCAG21/>.

World wide web consortium. « Web accessibility evaluation tools list ». 19 décembre, 2025.  
<https://www.w3.org/WAI/test-evaluate/tools/list/>.